

ASSOCIATION DES BIBLIOTHÉCAIRES FRANÇAIS

BIBLIOTHÈQUES

LIVRES ET LIBRAIRIES

CONFÉRENCES

*faites à l'Ecole des Hautes Etudes sociales
sous le patronage de l'Association des Bibliothécaires français
avec le concours de l'Institut international de Bibliographie
et du Cercle de la Librairie*

2^{me} SÉRIE



PARIS

LIBRAIRIE DES SCIENCES POLITIQUES ET SOCIALES

MARCEL RIVIÈRE ET C^{ie}

31, rue Jacob et 1, rue Saint-Benoît

1913

Les pages intermédiaires sont blanches

AK82/15

BIBLIOTHÈQUES
LIVRES ET LIBRAIRIES

Les pages intermédiaires sont blanches

ASSOCIATION DES BIBLIOTHÉCAIRES FRANÇAIS

BIBLIOTHÈQUES

LIVRES ET LIBRAIRIES

CONFÉRENCES

*faites à l'Ecole des Hautes Etudes sociales
sous le patronage de l'Association des Bibliothécaires français
avec le concours de l'Institut international de Bibliographie
et du Cercle de la Librairie*

2^{me} SÉRIE



PARIS

LIBRAIRIE DES SCIENCES POLITIQUES ET SOCIALES

MARCEL RIVIÈRE ET C^{ie}

31, rue Jacob et 1, rue Saint-Benoît

1913

Les pages intermédiaires sont blanches

AVERTISSEMENT

L'ambition de créer à Paris un enseignement moderne des bibliothèques pouvait paraître folle il y a deux ans. L'accueil fait aux conférences instituées à l'École des Hautes Etudes sociales autoriserait aujourd'hui bien des espérances. Nous rappelons qu'elles ont un triple but : Elles s'adressent au public, qui non seulement ne sait pas utiliser les bibliothèques qui lui sont ouvertes, mais ignore même l'existence de la plupart, et précisément des bibliothèques spéciales qui lui seraient les plus commodes. Elles s'adressent aux étudiants, car de plus en plus la bibliographie tend et tendra à devenir une nécessité de tout enseignement. Et parmi les étudiants, outre ceux qui ont à préparer un mémoire ou une thèse, il y a les étudiants de l'école de journalisme, dans l'école même où ont lieu ces conférences. L'art de trouver rapidement et sûrement des renseignements sur tout sujet est la base même du métier qu'ils apprennent.

Enfin, et c'est jusqu'ici le but qu'ont le mieux atteint ces conférences, elles s'adressent aux bibliothécaires, et les plus compétents sont venus y apprendre bien des choses qu'ils ignoraient.

Nous sommes heureux du succès croissant de ces conférences, et les débuts de la troisième année nous donnent lieu de penser que ce qui avait été un essai pourrait devenir une institution. Nous atteindrons ce but le jour où l'Association des bibliothécaires, aidée des pouvoirs publics, aura obtenu d'une façon générale la recommandation aux emplois qui sont de son domaine, le jour où les conseils municipaux et généraux, où le public et les journaux, tout le monde enfin, saura qu'une bibliothèque n'est pas plus constituée uniquement par des livres qu'une table n'est fabriquée par des outils sans menuisier. Il n'est pas de petite bibliothèque, fût-elle d'école ou de régiment, qui ne puisse être transformée par une mise en valeur adroite. Nous voudrions voir à ces conférences tous ceux qui ont l'occasion de diriger quelque service de livres publics. Sans doute, et c'est le malheur, beaucoup sont retenus le jour par d'autres professions. Mais cette question d'heures pourrait trouver sa solution avec la complaisance des pouvoirs publics. C'est déjà beaucoup d'avoir réussi à fonder un enseignement sur ce sujet. Il ne fait que commencer à porter ses fruits.

Voici la liste des conférences faites pendant la saison 1911-1912 :

Les bibliographies nationales, par M. BARRAU-DIINGO, Bibliothécaire à l'Université de Paris.

Les bibliothèques d'art et d'art appliqué, par M. Paul CORNU, Bibliothécaire à l'Union centrale des Arts décoratifs.

Les bibliothèques musicales en France, par M. Henry EXPERT, Sous-Bibliothécaire au Conservatoire national de musique.

Les collections nationales et les bibliothèques ecclésiastiques, par M. VIDIER, Conservateur Adjoint à la Bibliothèque Nationale.

La Bibliothèque royale de Berlin, l'Auskunfts bureau et le prêt entre bibliothèques, par M. Eugène MOREL, Bibliothécaire à la Bibliothèque Nationale.

La Bibliothèque du Congrès à Washington et la nouvelle Bibliothèque de New-York, par M. H. LEMAITRE, Bibliothécaire à la Bibliothèque Nationale.

Les bibliothèques municipales devant l'opinion, par M. GIRAUD-MANGIN, Conservateur à la Bibliothèque de Nantes.

Le British Museum, par M. Eugène CÂPET, Bibliothécaire à la Bibliothèque Sainte-Geneviève.

La Bibliothèque royale de Bruxelles, par M. STAINIER, Administrateur-Inspecteur de la Bibliothèque royale de Bruxelles.

La Hollande scientifique : ses bibliothèques et ses périodiques, par M. VANRYCKE, Bibliothécaire en chef de l'Université de Lille.

La Presse et le Livre, par M. VITRAC, Bibliothécaire à la Bibliothèque Nationale.

L'imprimerie moderne, par M. DEGAAST.

La reliure dans les bibliothèques publiques, par M. DE CHAMPORIN, Bibliothécaire à la Bibliothèque Nationale.

L'hygiène dans les bibliothèques, par M. X. PELLETIER, Bibliothécaire principal à la Bibliothèque Nationale.

Les règles catalographiques internationales, par M. SISTRAC, Bibliothécaire à la Bibliothèque Sainte-Geneviève.

Les Bibliothèques universitaires, par M. J. LAUDE, Bibliothécaire en chef des Bibliothèques universitaire et municipale de Clermont-Ferrand.

La moitié seulement de ces Conférences ont été imprimées dans le présent volume.

La raison en est que plusieurs d'entre elles ont un caractère plutôt pratique, et que, pour quelques autres, il valait mieux ajourner leur publication, de façon à donner dans la suite plus d'unité à chacune de ces séries de Conférences, en réunissant des études sur des sujets qui ne peuvent manquer d'être repris.

M. Barrau-Dihigo, bibliothécaire à l'Université de Paris, a bien voulu résumer en deux importantes conférences ce que l'on doit savoir des bibliographies des différents pays.

Ces deux leçons seraient l'excellent début d'un véritable cours qui, nous l'espérons, sera complété.

Nous n'avons pas négligé le côté « Librairie et Imprimerie » qui était inscrit dans notre avant-projet. Les rapports des éditeurs et, disons-le, du Cercle de la Librairie avec les bibliothécaires peuvent avoir pour l'avenir du livre en France d'importants résultats. Le soi-disant impôt du dépôt légal est ou doit être la garantie essentielle du droit de propriété sur lequel est fondé le commerce d'édition. Les bibliothèques sont la mine des livres nouveaux. Et il ne faut pas qu'on doute que le développement intense des bibliothèques encourage et étend la vente du meilleur livre.

Cette année, M. Degaast a fait une conférence sur les procédés nouveaux de l'imprimerie, qui a été accompagnée de projections et d'une véritable petite exposition de documents organisée dans les salles de l'Ecole. En outre, M. Basehet, directeur de l'Illustration, a bien voulu permettre une visite complète des ateliers du journal, que M. Degaast a conduite en expliquant les moindres détails. Nous devons remercier tout particulièrement MM. Basehet et Degaast pour cette « illustration » de la bibliographie, qui a attiré tant de monde.

M. Jean Gautier, bibliothécaire à la Faculté de Droit, qui avait bien voulu se charger de réunir les Conférences de la 1^{re} année, a pris aussi la direction de ce second volume. Nous le prions d'agréer tous nos remerciements.

E. MOREL.

LA
BIBLIOTHÈQUE DU BRITISH MUSEUM

PAR

EUG. CAPET

Bibliothécaire à la Bibliothèque Sainte-Geneviève

MESSIEURS,

D'un établissement aussi célèbre, depuis aussi longtemps connu, aussi fréquemment étudié que le British Museum, je ne prétends pas vous tracer un tableau qui vous saisisse par sa nouveauté. Mais ce musée dont aucun Anglais ne parle sans un légitime orgueil tient l'une des premières places, sinon la première, dans l'outillage scientifique moderne, sur lequel cette série de conférences a pour but de nous renseigner. De plus, il offre dans sa constitution, dans son histoire, dans son organisation, quelques singularités qui en font un intéressant objet d'étude.

Vous rappeler donc comment s'est formé cet immense ensemble de collections qui correspondrait à la fois chez nous au Musée du Louvre, à la Bibliothèque Nationale et aux galeries du Museum d'histoire naturelle, insister sur les particularités de sa bibliothèque, vous montrer dans quelle mesure elle remplit son double rôle de bibliothèque d'étude et de bibliothèque de conservation, ce sera je crois me conformer au programme de cette série de conférences et à l'esprit dans lequel elles ont été organisées.

La première remarque que l'on est amené à faire quand

on observe l'histoire du British Museum est celle-ci : le British Museum ne doit pour ainsi dire rien aux princes qui se sont succédé sur le trône de la Grande Bretagne.

Alors qu'en France; dès la fin du xiv^e siècle, Charles V forme la « Librairie » du Louvre, qui avec le temps est devenue la Bibliothèque Royale, que plus tard Valois et Bourbons achètent les chefs-d'œuvres de la peinture moderne et de la sculpture antique, des manuscrits, des livres, font travailler les grands artistes de leur temps, envoient jusqu'en Orient des savants chargés de leur rapporter des marbres, des pierres gravées, des médailles, des plantes rares, préparant ainsi par une intelligente et libérale initiative les collections précieuses qui sont aujourd'hui la propriété de la nation, rien de semblable en Angleterre jusqu'à la fin du xviii^e siècle, jusqu'au règne de George III.

Le rôle qui, dans d'autres pays, avait appartenu aux princes, fut rempli avec honneur en Angleterre par de simples particuliers.

Il n'est pas de pays où l'Etat laisse plus à faire aux individus, pas de pays où les individus attendent moins de l'Etat. Le British Museum a dû sa naissance à des libéralités privées, à la curiosité de quelques collectionneurs, à leur amour de la science et à leur patriotisme.

HISTORIQUE

Sir Robert Cotton (1570-1631), au cours d'une existence partagée entre la politique et l'étude, avait réuni une collection non seulement de livres, mais aussi de pièces manuscrites de tout genre ayant trait à l'histoire de son pays. Il n'existait pas alors d'archives royales, aussi Cotton put-il classer dans sa galerie une foule de documents qui, de nos jours, seraient regardés comme propriété publique.

La bibliothèque de Cotton, devenue le dépôt d'archives anglaises le plus riche et le mieux classé, ouvert à toutes les recherches par la libéralité de son propriétaire, était déjà comme une sorte de bibliothèque publique placée dans la capitale de l'Angleterre. Augmentée encore par le fils du fondateur, elle fut donnée à la nation en 1700 par son petit-fils Sir John Cotton.

Ce don fut accepté par Acte du Parlement sous les clauses et dans les termes qui suivent : « La bibliothèque cottienne sera conservée, au nom de la famille, pour l'usage et l'avantage du public. Par conséquent, suivant le désir dudit Sir John Cotton et à sa requête, ladite maison patrimoniale et aussi ladite bibliothèque, avec les monnaies, médailles et autres raretés qui s'y rattachent, formera une fondation perpétuelle représentée par des trustees qui se succéderont sans interruption. »

C'est donc, non à la couronne, mais à un citoyen érudit et patriote que l'Angleterre doit la première bibliothèque affectée à un usage public. Les manuscrits, les livres imprimés qu'elle contenait forment encore aujourd'hui dans le grand dépôt national, un fonds séparé.

Le Parlement avait voté 4.500 livres pour l'achat de la maison patrimoniale des Cotton, à Westminster, afin « qu'il soit possible à Sa Majesté de faire profiter de cette précieuse collection ses propres sujets et les savants étrangers ».

Mais, dans ces années troublées, l'attention des esprits était ailleurs, et la collection fut un peu abandonnée. Transportée successivement dans diverses maisons, elle faillit disparaître dans un incendie, dont les traces sont encore visibles sur certains manuscrits aujourd'hui exposés dans les galeries du British Museum.

Des collections d'origines diverses, fruits des recherches de quelques savants ou des goûts distingués de quelques grands seigneurs, allaient bientôt s'y réunir.

En 1753 mourait Hans Sloane, premier médecin du roi, président de la Société royale, possesseur d'une collection d'histoire naturelle considérable qu'il avait amassée au cours de divers voyages, et installée dans son château de Chelsea. Par son testament, il avait pris des mesures pour « qu'en vue de ces nobles fins, la gloire de Dieu et le bien de l'homme, sa collection dans toutes ses branches, pût être conservée tout entière et d'ensemble, dans son château de Chelsea ». Il y mettait pour condition le paiement d'une somme de 20.000 livres aux enfants de ses deux filles.

Vers le même moment, la duchesse de Portland offrait aussi à céder une partie du cabinet des Harley, 8.000 manuscrits, contre la somme de 10.000 livres.

Le Parlement vota une résolution intitulée : « Acte pour l'achat du musée de sir Hans Sloane et de la collection harléienne de manuscrits, et pour l'organisation d'un dépôt général où lesdites collections, la bibliothèque cottienne, et les additions postérieures seront mieux accommodées et mieux à la portée du public, de manière à être plus aisément consultées. »

Il fallait trouver l'argent. Ce ne fut ni la générosité royale, ni l'impôt qui le fournirent. On le trouva au moyen d'une loterie, dont l'idée et le plan furent imaginés par le Speaker de la Chambre des Communes, Onslow. Tous frais payés, elle devait laisser près de 100.000 livres. Tous les billets furent placés, et l'on put acquérir le cabinet de Sloane et les manuscrits harléiens.

Le Musée Britannique était fondé. Restait à lui trouver un domicile et à en faire profiter le public. Le vieux manoir de Chelsea étant jugé trop éloigné du centre, on choisit Montagu-House, grand hôtel bâti à la fin du xvii^e siècle, dont les pièces principales avaient été décorées par des élèves de Lebrun. Un grand jardin entourait les bâtiments. Les travaux d'appropriation durèrent six ans. Le

musée fut ouvert en 1759. Depuis lors, il n'a plus quitté le terrain acheté pour lui avec le produit de la loterie de 1753, mais il s'est si bien accru qu'il a fallu d'abord agrandir les anciennes constructions, puis les abattre pour leur en substituer de plus spacieuses, puis transporter une partie des collections à Kensington, puis bâtir des ailes et des annexes, puis enfin acquérir des terrains environnants pour y construire encore. A l'heure actuelle, une nouvelle salle est en construction.

En France, lorsqu'on fait un legs en vue d'une fondation, on ne peut le faire qu'à un établissement ayant capacité pour recevoir, c'est-à-dire reconnu par le gouvernement comme établissement public. En Angleterre, au contraire, par la seule volonté du testateur, la fondation devient une personne morale qui se soutient en quelque sorte par elle-même. Elle est confiée à des *trustees*. Il n'y a pas pour ce mot d'équivalent exact en français. Le trustee est un fidéicommissaire, un mandataire chargé de conserver et de rendre sous le seul contrôle du lord Chancelier.

Sloane, dans son testament, avait prévu, à côté des fidéicommissaires, une commission de contrôle et de surveillance (*Visitors*).

La charte de fondation en 1753, réunit en un seul corps ces deux groupes. Elle reprit, dans de plus larges proportions, le plan qui avait été suivi 50 ans plus tôt pour la cession de la bibliothèque cottonienne ; elle institua 41 administrateurs, munis de pleins pouvoirs, pour gérer la fortune du musée, décider les achats, régler tout ce qui aurait trait à l'arrangement de la collection et à l'admission du public. Sur ce nombre, 6 étaient les représentants (*family trustees*) des familles Cotton, Harley et Sloane. Vingt autres avaient le titre d'officiels (*official trustees*), c'est-à-dire qu'ils figuraient dans le conseil du musée non pas à titre personnel, mais en vertu de leur charge, et

tant qu'ils l'occupaient. Les administrateurs que fournissaient ces deux catégories en éalisaient quinze autres (*elected trustees*) qui étaient nommés à vie, parmi les hommes qui, par leurs études, leurs grades, leur situation, paraissaient le plus capables d'apporter au conseil un utile concours. En tête des commissaires officiels étaient placés l'archevêque de Cantorbéry, primat du royaume, le lord chancelier et le président de la Chambre des Communes ; ils sont désignés sous le nom de commissaires principaux (*principal trustees*) et c'est à eux trois qu'est remis le droit de nommer tous les fonctionnaires du musée, sauf le conservateur en chef, qui est désigné par la Couronne sur une liste de deux candidats présentée par ces mêmes personnages. Ce conservateur porte le titre de bibliothécaire en chef (*principal librarian*). Ce terme a survécu à l'époque où la collection devenue publique se composait uniquement d'une bibliothèque, et on a pensé qu'il n'y avait pas lieu de changer cette désignation, alors que les livres et les manuscrits restaient ce qu'il y avait de plus précieux dans le musée.

Cette constitution n'a subi presque aucun changement. Il y a actuellement 25 membres de droit ou officiels, 9 représentants des familles bienfaitrices, 15 membres élus à vie, et un désigné par la couronne. Depuis 1850, le conseil choisit dans son sein une commission permanente (*standing committee*) dont les 18 membres sont chargés de l'expédition des affaires courantes, et se réunissent tous les 15 jours.

Voici la composition actuelle de ce conseil d'administration :

Official trustees. — L'Archevêque de Canterbury, le Lord Chancelier, le Speaker de la Chambre des Communes, le Premier Lord de la Trésorerie, le Lord Président du Conseil ; le Lord du Sceau Privé, le Premier Lord de

l'Amirauté, le Lord Sénéchal, le Lord Chambellan, les Secrétaires d'état principaux, l'Evêque de Londres, le Chancelier de l'Echiquier, le Lord Chief-Justice d'Angleterre, le Juge de la Cour des rôles, le Procureur général, l'Avocat général, le Président de la Royal Society, le Président du Collège royal des Médecins, le Président de la Société royale des Antiquaires, le Président de la Royal Academy.

Trustee désigné par le souverain. — Le vicomte Esher.

Family trustees. — Le comte Cadogan, le comte de Derby (famille Sloane), le Rév. Francis Hanbury Annesley, le Rev. Arthur Annesley (famille Cotton), le capitaine Harry J.-C. Graham, Frederick Cavendish Bentinck (famille Harley), le comte d'Abingdon (famille Towneley), le comte d'Elgin et Kineardine (famille Elgin), le capitaine Ch.-L.-W. Morley Knight (famille Knight).

Trustees élus. — Lord Walsingham, Lord Avebury, le comte de Roseberry, R.-H. Sir G.-O. Trevelyan, le comte de Crawford, le vicomte Morlay de Blackburn, Fred. du Cane Godman, Hon. Lionel Walter Rothschild, Sir Henry Hoyle Howarth, le duc de Northumberland, le vicomte Dillon, le duc de Bedford, Lord Collins, Samuel Henry Butcher.

Si je me suis un peu attardé aux origines du British Museum, c'est que ses débuts et son organisation offrent certaines particularités qui s'écartent beaucoup de ce que nous sommes accoutumés à trouver en France, et qui nous intéressent par cela même.

Le British Museum n'est pas une création des pouvoirs publics ; il est né de l'initiative de quelques hommes qui aiment passionnément la science et leur pays, il s'est imposé à la froideur et à l'indifférence des parlements et des ministres, il a intéressé peu à peu l'opinion publique et a fini par obtenir des grands pouvoirs de l'Etat l'atten-

tion bienveillante et les crédits qui lui étaient nécessaires pour vivre et pour grandir.

Il est, aujourd'hui comme à ses débuts, administré par un corps, qui sauf au point de vue budgétaire, est entièrement indépendant, qui reçoit du Parlement les subsides nécessaires, mais qui, par la qualité de ses membres, est en mesure de se faire écouter du Parlement, et d'obtenir de lui tout ce que les circonstances exigent. Des trustees comme Gladstone et Disraeli, comme Roseberry et Dillon sont évidemment auprès du Parlement des intermédiaires de quelque autorité.

Le merveilleux développement qu'il a pris dans la suite, il l'a dû, comme sa création, à de riches particuliers, qui ont eu à honneur de faire bénéficier la nation des recherches et des acquisitions faites par eux.

A peine fondé, il commença, grâce à eux, à grossir rapidement. Un de ses premiers bienfaiteurs fut Salomon da Costa, riche négociant juif d'Amsterdam qui fit don en 1759 d'une riche collection de livres et de manuscrits hébraïques. Bientôt après, en 1762, elle recevait de George III la collection Thomason, admirable suite de pamphlets politiques réunis pendant la Révolution par le libraire de ce nom; il y avait là plus de 22.000 pièces séparées.

Vers le même temps, en 1779, le grand acteur Garrick léguait une série unique de vieilles pièces du théâtre anglais, dont beaucoup sans lui seraient aujourd'hui perdues. D'autres donations, dont chacune a sa valeur propre, furent faites par Thomas Birch, Musgrave, Tyrwhitt et Rev. Clayton Mordaunt Craeherode. Cette dernière comptait environ 4.500 volumes. Mais ce fut seulement en 1805 que le Parlement contribua à enrichir la bibliothèque. Près de 5.000 livres furent votées pour lui assurer la possession des manuscrits de Shelburne, premier marquis de Lansdowne, et à partir de ce moment les libéralités parlementaires devinrent fréquentes. Diverses bibliothèques

furent acquises : les livres de droit de Fr. Hargrave en 1843 ; les 49.000 pièces relatives à la Révolution française, collection inestimable pour nous, réunies par J.-W. Croker ; les 14.000 volumes de la bibliothèque du D^r Charles Burney en 1818, la collection des livres sur l'Italie de sir Richard Colt Hoare.

En 1832 le legs de Francis Ergeton, comte de Bridgewater, faisait entrer au British Museum une foule de documents importants pour l'histoire de France et d'Italie, et lui assurait une rente de 12.000 francs à dépenser en achats de manuscrits. Entre temps le roi George III, prince ami des livres, pourvu d'un bon bibliothécaire, aidé des conseils de Johnson, avait consacré des sommes considérables à acheter sur le continent et en Angleterre quantité de raretés, cartes géographiques, livres sortis des presses du premier imprimeur anglais Caxton, etc. Quant il mourut, son fils George IV, qui aimait mieux les chevaux que les livres, résolut de s'en défaire contre argent comptant. Il céda, contre une large indemnité, les 65.000 volumes qui constituent aujourd'hui encore le fonds séparé qu'on appelle bibliothèque du roi.

Plus désintéressé, sir Joseph Banks, voyageur et botaniste, président de la Société royale, et, en cette qualité, trustee du musée, légua, en même temps que son herbier, sa bibliothèque tout entière, 16.000 volumes. Augmentée encore en 1846 des 20.000 volumes de Thomas Grenville, la bibliothèque se complétait peu à peu, s'enrichissait de nouveaux dons, et d'achats réguliers faits au moyen de crédits votés par le Parlement. Ces crédits, qui étaient de 1.000 livres en 1812, tendaient lentement à croître d'année en année.

Pour les volumes, en nombre toujours croissant (150.000 volumes en 1827), la place manquait, comme elle manquait pour les diverses collections. Pour les lecteurs elle allait aussi être insuffisante. On se décida en 1830 à

jeter bas Montagu-House, et à remplacer cette habitation par un palais construit tout exprès sur les plans de l'architecte Robert Smirke. Le nouvel édifice couvrit tout le terrain occupé autrefois par les jardins. Les derniers débris de Montagu-House tombèrent sous la pioche en 1845, mais l'œuvre ne fut vraiment achevée qu'en 1857 par l'inauguration de la nouvelle salle de lecture.

LA SALLE DE LECTURE

Dans les premières années de son existence, il semble que le British Museum ait eu la crainte du public. Il fallait, pour être admis à visiter le musée, demander des billets, en s'inscrivant à l'avance chez le concierge, venir voir quelques jours après quand on serait admis, puis attendre, un temps variant de quinze jours à six mois. Quand enfin était venu le jour de se présenter au musée, les visiteurs étaient, par groupes d'une dizaine, promenés dans le musée par un guide qui leur faisait traverser avec une précipitation fort incommode les vingt salles de Montagu-House.

C'est à partir de 1810 seulement qu'on ouvrit le musée au public, trois jours par semaine, de 10 h. à 4 h.

La première idée d'une salle de lecture date de 1758. On installa dans une salle d'encoignure du rez-de-chaussée, qui avait vue sur les jardins de Montagu-House et jusqu'à Hampstead, une table avec vingt chaises, (une table de chêne recouverte de serge verte). Le poète Gray fait de cette première salle une amusante description dans une lettre à William Mason du 23 juillet 1759.

Les vingt chaises étaient loin d'être toutes occupées. Disraeli raconte que quand son père fréquentait la salle de lecture à la fin du xviii^e siècle, il y trouvait une demi-douzaine de personnes. On était loin de prévoir les 700 ou

800 lecteurs dont la bibliothèque du British Museum reçoit aujourd'hui quotidiennement la visite.

Jusqu'en 1819, le lecteur devait être muni d'une autorisation accordée par le Conseil des Trustees, pour une durée de un à six mois. Il avait droit à la communication de deux volumes par jour, à la condition de prévenir la veille.

Les lecteurs étaient peu nombreux, on le conçoit. Chose curieuse, la Révolution française devait en amener un assez grand nombre de nouveaux, certains émigrés venant chercher là l'occupation de leurs loisirs. Près de la moitié des lecteurs admis en 1795 étaient des réfugiés français.

La nécessité d'un agrandissement se faisait déjà sentir en 1814. Une seconde salle fut ajoutée en 1817, une troisième en 1825.

Lorsqu'en 1823, pour loger le don qu'avait fait George IV au British Museum de la bibliothèque de son père, on construisit l'aile orientale, on y installa une salle de lecture pour 120 lecteurs. Prête en 1826, elle était insuffisante dès 1828. On ouvrit de nouvelles salles dans l'aile nord en 1838 ; elle furent bientôt encombrées au point que l'air y était irrespirable.

Longtemps on se préoccupa de la question des agrandissements nouveaux devenus nécessaires ; ce fut Panizzi qui la résolut. En 1852 il fit son plan. En 1854 on commença les travaux, et le 18 mai 1857 le public prenait possession de la nouvelle salle. Pendant 70 jours on l'ouvrit aux curieux, chaque soir de 6 heures à 8 heures, et 62.000 personnes y défilèrent.

C'est un étrange caprice de la destinée qui, pour réorganiser le British Museum et pour créer, pour ainsi dire, une seconde fois cette institution dont l'Angleterre est à bon droit si fière, est allé choisir un avocat italien, banni de son pays à la suite de troubles politiques, réfugié en Angleterre, sauvé de la misère, grâce à Foscolo, par

Roseoe et le D^r Shepherd, devenu l'ami de Lord Brougham, et nommé, par la protection de celui-ci, assistant au département des imprimés en 1831. Conservateur des imprimés en 1837, il porta dans ces fonctions cette intelligence, cette activité, cette passion qui, avant même qu'il ne fût au premier rang, avaient fait de lui l'homme important du musée. Son idée fixe était de mettre la bibliothèque nationale de l'Angleterre au-dessus de celle de la France. Grâce à sa persévérance, grâce à l'aide des hommes politiques dont il était l'ami, il obtint de larges crédits pour combler les lacunes de la collection qui lui était confiée, fit adopter un plan d'achats réguliers et systématique, sans négliger de prendre une part active aux discussions qui se poursuivaient dans l'enceinte du musée et au dehors sur la meilleure marche à suivre pour en dresser le catalogue (discussions où il soutenait l'idée du catalogue alphabétique par noms d'auteurs), et enfin assura à tout jamais la prospérité du British Museum en le faisant reconnaître comme branche du *Civil service*.

Livres et lecteurs augmentaient dans une proportion que n'avait pu prévoir l'architecte. Ni les magasins, ni la salle de lecture ne suffisaient plus. Panizzi trouva le moyen d'y pourvoir. Ses goûts le portaient plutôt vers les lettres que vers les sciences. Il eût donné, dit Macaulay, deux éléphants pour un Aïde. Pour faire de la place, il se débarrassa des collections d'histoire naturelle en les transportant à Kensington. Restait à easier les lecteurs. Panizzi eut l'idée d'utiliser la cour intérieure, grand espace vide autour duquel se groupaient les galeries. Dans ce rectangle il inscrivait un cercle, le tracé d'une vaste salle ronde. Le croquis qui accompagnait ce projet fut approuvé par l'architecte, bien qu'il ne fût pas d'un homme du métier. Rare bonne fortune pour une bibliothèque, d'être conçue par un bibliothécaire et exécutée par un architecte sans parti pris, dans un emplacement qui par

sa situation à l'intérieur d'un rectangle de constructions, bannissait toute tentation de sacrifier à la beauté des façades la commodité de l'aménagement intérieur. Aussi n'y a-t-il probablement pas au monde un édifice mieux approprié à l'usage auquel il est destiné.

« La démonstration de l'excellence de sa structure, dit M. Winter Jones, se trouve non seulement dans l'universelle admiration avec laquelle on la considère, mais aussi dans la tendance générale à en adopter les aménagements, que manifestent tous ceux qui désirent mettre leur bibliothèque en état, en Angleterre ou à l'étranger. Le secret de ce succès est dans la communication quotidienne établie entre le constructeur et le bibliothécaire, dans la consultation patiente et soigneuse sur chaque point de détail, si petit qu'il fût, dans le fait que M. Panizzi comprenait à fond son plan, et que l'architecte et l'entrepreneur s'efforçaient de tout leur cœur de le réaliser tel qu'il avait été conçu. »

La Reading-room est une grande salle circulaire que couronne une coupole, vitrée au centre, percée à la base de vingt grandes fenêtres verticales.

Sa hauteur est de 32 m. 30, son diamètre de 42 m. 50. Elle est tout entière en brique et fer, sans aucune disposition architecturale pour la décoration extérieure. Elle a deux entrées, et est entourée d'un couloir circulaire extérieur. Les lavabos, vestiaires, etc., sont groupés auprès de l'entrée (porte sud). La porte nord, qui est réservée au service, conduit aux magasins ; on y accède seulement par un passage, fermé latéralement, qui part du bureau des bibliothécaires. Au centre se trouve un Bureau circulaire, exhaussé afin de faciliter la surveillance.

Le catalogue est rangé au-dessous même du bureau, dans des casiers doubles en épaisseur, disposés concentriquement tout autour de celui-ci, et surmontés de pupitres inclinés. Les 35 tables des lecteurs sont disposées par

rayonnement, doubles en largeur, avec une cloison élevée en leur milieu, qui contient deux pupitres développables et un petit encrier, et porte une lampe électrique.

Il y a place pour 458 lecteurs : chacun dispose, aux tables les plus longues, de 1 m. 30 sur 0 m. 60. Les tables sont recouvertes de basane. Les fauteuils d'acajou, en cuir, bois ou canne, au choix, sont pourvus de roulettes, et les feuilles de caoutchouc dont le sol est revêtu assurent un silence absolu.

Les casiers inférieurs, autour de la salle, sont affectés à la collection de référence (20.000 volumes : dictionnaires, encyclopédies, catalogues, livres courants).

Les parois de la salle sont garnies de casiers à double galerie pourtournante, c'est-à-dire à triple étage : on y a accès du dehors seulement, (40.000 volumes périodiques et ouvrages le plus souvent demandés).

Des dispositions extrêmement ingénieuses ont été adoptées pour chauffer et ventiler cette salle.

Un système fort compliqué de tubes, passant dans toutes les tables, amène au sommet des cloisons qui les séparent en deux, et répand, par des ouvertures à ce destinées, l'air puisé au dehors, à une hauteur de 20 m., et qui a passé préalablement dans une immense chambre à air située sous la salle de lecture, sur des tubes à eau chaude. Il peut fournir 10 pieds cubes par minute à la vitesse de 1 pied par seconde.

L'éclairage électrique a été installé dès 1880. Il était assuré d'abord par 4 lampes à arc de 5.000 bougies. Depuis 1893 les lampes à arc sont réduites à 300 bougies, et on y a ajouté 325 lampes à incandescence.

La salle est ouverte de 9 h. à 7 h. pour ainsi dire toute l'année, exactement 304 jours par an.

Le règlement, par les conditions d'admission exigées, est de nature à écarter les flâneurs et à assurer par conséquent aux travailleurs la tranquillité nécessaire.

Mentionnons un article dont l'importance est capitale. Dans aucun cas le prêt des livres n'est admis. La communication des livres est demandée au moyen de bulletins remis par le lecteur au bureau central, et transmis de là par tube pneumatique aux quatre coins des magasins.

LES MAGASINS

Les magasins s'étendent dans une zone circulaire concentrique à la salle, puis dans les triangles laissés entre l'espace circulaire et son enveloppe quadrangulaire, enfin en arrière dans une salle longue, et en avant dans deux autres salles, toutes sans murs, divisées verticalement par les casiers, et horizontalement par les planchers en fonte à claire-voie qui diffusent la lumière du haut. La distance entre les casiers est de 2 m. 44, la hauteur de 2 m. 44 également. Une ouverture de 27 cm. pratiquée le long des casiers laisse pénétrer la lumière ; une petite balustrade la borde.

L'aile White, au sud-est, construite en 1882-1884, renferme au rez-de-chaussée une partie des manuscrits et la collection de journaux avec salle de lecture.

Pour obvier au manque de place, on emploie depuis 1887 des casiers mobiles sur galets (sliding-presses). L'inconvénient de ces appareils est d'être très coûteux, et lourds à mouvoir.

Il y a environ 47 milles de rayons (65 kilomètres), dont environ 7 pour les casiers mobiles.

LES LIVRES

Le nombre des livres que contient la bibliothèque du British Museum est difficile à connaître exactement ; d'ailleurs il s'accroît chaque année de près de 30.000 volumes. Mais il était évalué, en 1908 par M. Rye, à un total

intermédiaire entre 2 et 3 millions. C'est un chiffre inférieur à celui qu'on attribue à la Bibliothèque Nationale. Mais, fait observer M. Rye, si on employait au British Museum la manière de compter qui est en usage à la Bibliothèque Nationale, le nombre des volumes possédés par le British Museum serait de 4 à 5 millions.

En tout cas, le nombre des livres n'est pas le seul élément qui entre dans l'évaluation de la richesse d'une bibliothèque ; il faut tenir compte également de la valeur propre de ces livres. A cet égard le British Museum est au premier rang des bibliothèques du monde. Il possède un grand nombre d'insignes raretés. Pour en donner une idée, il me suffira de rappeler que sa collection d'incunables s'élève à environ 15.000, qu'il possède des collections de documents absolument uniques, et bon nombre de ces livres dont un seul suffit à faire la gloire d'une bibliothèque, comme la bible Mazarine.

Voyons maintenant comment les livres sont rangés et classés dans les magasins.

Le système adopté est celui du classement par sujet. L'ensemble des connaissances humaines est divisé en dix classes, qui sont elles-mêmes subdivisées à l'infini, et qui sont les suivantes :

1. — Théologie.
2. — Jurisprudence.
3. — Histoire naturelle et médecine.
4. — Archéologie et beaux-arts.
5. — Philosophie.
6. — Histoire.
7. — Géographie.
8. — Biographie.
9. — Belles lettres.
10. — Philologie.

A chacune des subdivisions correspond un numéro, qui est celui d'un casier. Chaque volume porte le numéro de

la subdivision à laquelle il appartient, et le numéro qu'il occupe sur les rayons de cette subdivision.

Ainsi

11470

18 a

Chaque volume porte donc deux numéros, sur deux étiquettes distinctes. Mais ces étiquettes sont fort petites, comportent tout juste la place nécessaire pour le numéro, qui est imprimé en caractères très nets, et par conséquent elles ne déparent point la reliure. Ce classement par sujet a sans doute l'inconvénient d'obliger à de très fréquents remaniements et déplacements. Mais il a, d'autre part, un avantage. Chaque section de quelque importance est attribuée à un fonctionnaire qui s'en occupe spécialement, et qui arrive par conséquent à connaître à fond la partie de la collection dont il a la garde, et du bon ordre de laquelle il est responsable. La rapidité des recherches dépend en grande partie de ce système. Il facilite également la mise à jour des collections, chaque fonctionnaire pouvant signaler les ouvrages nouveaux dont l'achat peut être nécessaire pour compléter telle ou telle spécialité.

Comment s'accroît la bibliothèque, et dans quelles proportions ?

Elle est alimentée par les trois sources qui généralement contribuent à l'accroissement de toute bibliothèque ayant un caractère national : dons et legs, achats, dépôt légal. Nous avons vu que les dons et legs ont constitué le premier fonds et qu'à toute époque ils ont continué à le grossir. L'importance des sommes consacrées aux achats a été dès le début assez considérable, mais elle a pris peu à peu, grâce à la bienveillance du Parlement, des proportions qui nous confondent. Alors qu'à la Bibliothèque Nationale le nombre des ouvrages fournis par le dépôt légal est de beaucoup supérieur à celui des ouvrages qui entrent

par voie d'achat, il n'en est pas toujours ainsi du British Museum. Nous voyons par exemple en 1909 le dépôt légal faire entrer au British Museum 18.833 volumes, contre 5.141 acquisitions par voie d'achat, et 6.889 dons ; en 1910 la différence est en sens inverse : 14.313 volumes provenant du dépôt légal, contre 21.064 achats et 6.214 dons (1).

Peut-être est-il bon de dire quelques mots du dépôt légal. L'imprimeur anglais est astreint à déposer non pas deux, mais cinq exemplaires de chaque ouvrage. Ces cinq exemplaires sont distribués aux cinq établissements suivants : British Museum, bibliothèque de l'Université d'Oxford, bibliothèque de l'Université de Cambridge, bibliothèque de Dublin, bibliothèque d'Edimbourg. Tout récemment une sixième bibliothèque a réclamé pour elle aussi le même avantage que ses sœurs aînées. Mais à l'annonce d'une mesure qui porterait à six le nombre des

(1) Voici la statistique complète de l'année finissant le 31 mars 1909 :

Leeteurs, Reading room	231.544	761 par jour
— autres départements	55.738	
Entrées, livres et brochures	27.059	
dons	6.889	
copyright	13.833	
colonial copyright	525	
échanges internationaux.	671	
achats	5.141	
atlas	106	
parties d'atlas	97	
cartes	1.583	en 6.884 feuilles
musique	10.445	
journaux	3.535	
en numéros	241.111	
journaux coloniaux et étrangers	13.381	numéros
80 livres imprimés avant 1640 et 64 incunables.		

exemplaires à déposer, les éditeurs, qui trouvent déjà la charge assez lourde, ont poussé les hauts cris.

Quelle somme est annuellement consacrée aux achats ? Il est difficile de le savoir exactement.

Les prévisions budgétaires pour l'année qui expire au 31 mars 1912 portent 22.000 £ sous la rubrique : Achats. Quelle part y a-t-il là dedans pour les marbres antiques, pour les momies et pour l'histoire naturelle, je ne sais, mais il est certain que la part des livres imprimés et des manuscrits est belle, si les achats ont porté en 1910 sur plus de 21.000 volumes.

LES LECTEURS

Le nombre des lecteurs qui profitent de cette installation si belle et si commode, et de cette incomparable collection, est fort élevé, comme bien vous pensez, malgré les restrictions apportées par le règlement.

Il a passé, par une progression régulière, de 122.000 en 1850 à 231.000 en 1909. J'ai sous les yeux un tableau du chiffre annuel des lecteurs, du chiffre moyen quotidien et du nombre des volumes communiqués, qui est fort instructif et sur lequel je vous demande la permission d'arrêter un instant votre attention.

Année	Lecteurs	Par jour	Volumes communiqués
1850	122.103	424	312.897
1860	127.763	437	392.571
1865	100.271	349	353.247
1870	98.971	338	460.305
1875	105.310	360	582.269
1880	133.842	458	802.135
1885	159.340	526	1.103.121
1890	197.823	652	1.226.126
1895	194.924	643	1.405.866

1900	198.566	655	1.366.147
1904	226.323		
1905	214.940	711	1.599.562
1906	212.997		
1907	137.682		
1908	231.544	761	
1909	217.975	719	1.495.092
1911		743	

	Année	Lecteurs
Départements spéciaux.	1908	55.538
	1909	58.065

Il faut tenir compte de ceci : comme les ouvrages de référence qui se trouvent dans la salle à la disposition des lecteurs ne figurent pas sur les bulletins de demande, et qu'on peut admettre qu'un assez grand nombre de lecteurs trouvent dans ces 20.000 volumes de quoi satisfaire leur curiosité, les chiffres que je viens de vous donner, en ce qui concerne les volumes communiqués, sont assurément fort inférieurs à la réalité, car ils ne représentent que les volumes apportés des magasins dans la salle publique.

Comme je remarquais, dans ma dernière visite du British Museum, les commodes petits chariots qui servent au transport de ceux-ci, le conservateur me donna un renseignement propre à frapper l'imagination par sa forme originale. « Il sort chaque jour des magasins, me dit-il, et il y rentre chaque jour, environ 3 tonnes de livres. »

Quel genre de public fréquente la bibliothèque du British Museum ?

M. Morel a fait remarquer comment et pourquoi ce public est absolument différent de celui qui fréquente notre Nationale et Sainte-Geneviève (1). Ce n'est pas seule-

(1) E. Morel. *La Librairie publique*, p. 29 et suiv.

ment parce qu'il est en quelque sorte filtré et épuré de ses éléments fâcheux par les formalités d'entrée, c'est aussi et surtout parce que Londres possède une cinquantaine d'autres bibliothèques, et parmi elles des bibliothèques ouvertes à tous, « public free libraries » ; celles-ci absorbent et retiennent le public des simples curieux, des désœuvrés, des flâneurs, des loqueteux en quête d'un abri, de tous ceux qui chez nous encombrant fâcheusement les bibliothèques de l'Etat. L'heureuse destinée du British Museum lui a donc réservé un public presque exclusivement composé d'hommes d'étude et de travailleurs sérieux. Que ce public trié soit exempt de reproche, ce serait une illusion de le croire, car il paraît que l'autorisation accordée pour six mois, et que les trustees ont le droit absolu de refuser, n'est pas toujours renouvelée ; cela donne à penser que le lecteur coupable de quelque méfait se rencontre, rarement sans doute, mais quelquefois. Je veux croire que les livres sont généralement respectés, mais les autres objets ne le sont pas toujours. J'ai vu affiché un petit avis recommandant aux lecteurs de ne pas laisser à leur place, quand ils la quittent momentanément, leur montre ou autre objet de valeur, le surintendant ayant reçu des plaintes de la part de certains imprudents à qui la confiance en leurs voisins avait mal réussi.

LE PERSONNEL

Je voudrais maintenant vous dire de combien de fonctionnaires se compose le personnel, et comment il se recrute.

Indépendamment du Directeur du Musée Britannique, qui est le chef de tous les services de l'établissement, mais qui continue à porter le titre de *Principal librarian*, bibliothécaire en chef, il y a :

<i>Salle de lecture</i>	1 Surintendant de la salle de lecture avec 18 Employés.
<i>Imprimés</i>	1 Conservateur des imprimés (<i>keeper</i>). 3 Conservateurs adjoints (<i>assist. keeper</i>). 8 Assistants de 1 ^{re} classe. 15 Assistants de 2 ^e classe. 4 Commis (<i>sd. division clerks</i>). 1 Commis (<i>departmental clerk</i>). 2 Boyclerks. 65 Employés (<i>attendants</i>). 14 Boy attendants.
Soit 113 fonctionnaires, rien que pour les imprimés.	
<i>Manuscrits</i>	1 Conservateur des manuscrits. 2 Conservateurs adjoints (<i>assist. keepers</i>). 4 Assistants de 1 ^{re} classe. 4 Assistants de 2 ^e classe. 1 Commis (<i>departmental clerk</i>). 8 Employés (<i>attendants</i>). 3 Boy attendants.
<i>Mss. orientaux</i>	1 Conservateur des livres et mss. orientaux. 1 Assistant de 1 ^{re} classe. 2 Assistants de 2 ^e classe. 4 Employés.
<i>Estampes</i>	1 Conservateur du dép. des estampes. 1 Conservateur adjoint. 1 Assistant de 1 ^{re} classe. 1 Assistant de 2 ^e classe. 1 Réparateur d'estampes. 7 Employés. 2 Boy attendants.

C'est donc 177 fonctionnaires que possède la bibliothèque seule, indépendamment des autres services du musée. Dans ce chiffre ne sont pas compris une quarantaine d'employés payés à la semaine et chargés des besognes d'ordre inférieur, les relieurs, chauffeurs, électriciens, etc., femmes de service, hommes de peine, agents de police.

Il n'est pas sans intérêt de donner un aperçu des traitements de ce personnel. Il y a là de quoi frapper d'étonnement et d'envie les pauvres bibliothécaires français, qui ne sont pas gâtés sous ce rapport.

Conservateurs	700 £ à	800 £
(<i>Keepers of dep^{ts}</i>)	17.500 F à	20.000 F
Conservateurs adjoints	520 £ à	650 £
(<i>Assistant keepers</i>)	13.000 F à	16.750 F
Assistants 1 ^{re} classe	300 £ à	500 £
	7.500 F à	12.500 F
Assistants 2 ^e classe	150 £ à	300 £
	3.750 F à	7.500 F
Staffclerks	300 £ à	400 £
	7.500 F à	10.000 F
2d. division clerks	70 £ à	300 £
	1.750 F à	7.500 F
Chiefattendants	125 £ à	150 £
	3.125 F à	3.750 F
Attendants	60 £ à	120 £
	1.500 F à	3.000 F

Comment ce personnel est-il recruté?

Aucune bibliothèque anglaise, sauf celle du British Museum, n'impose d'examen aux candidats bibliothécaires. Seuls les candidats au British Museum ont un examen à passer. Pour s'y présenter, il leur faut l'autorisation des trois *principal trustees*, c'est-à-dire de l'archevêque de Cantorbéry, du Speaker de la Chambre des Communes, et du Lord Chancelier. Cet examen est celui des *minor civil services*. Les épreuves portent sur l'anglais, l'arithmétique, les mathématiques ou l'histoire, le latin, le grec, et deux ou trois langues modernes. « Aucune connaissance bibliographique n'est exigée, ce qui est en contradiction frappante avec les systèmes adoptés dans les autres pays. Les candidats reçus sont admis à l'essai pour deux ans. On pourra pendant cet espace de temps éprouver leur capacité à acquérir les connaissances

bibliographiques et autres. Pour une grande partie du personnel, le côté archéologique de la bibliothèque, sur lequel on insiste tant dans les examens du continent, sera entièrement superflu. Deux assistants au moins auront pour mission de veiller à tenir la bibliothèque au courant des publications européennes modernes et devront être capables de déjouer l'astuce et de stimuler l'indolence des libraires. Un autre sera chargé de faire appliquer la loi du Dépôt légal, un autre s'occupera du département de la reliure. A ceux-là la connaissance des premiers imprimeurs ou des systèmes de classement les plus récents sera de peu d'utilité. Le principe de cet examen d'entrée est celui que l'on retrouve à tous les degrés du *civil service* : choisir des hommes d'une capacité générale, que leur instruction a moins pour effet de remplir de connaissances que de les rendre aptes à en acquérir (1). »

Ne demander à la préparation livresque qu'une culture générale qui permette au futur bibliothécaire de s'adapter à son nouveau milieu, attacher moins de prix à l'érudition pure qu'à la capacité professionnelle, et se fier à la pratique seule pour inculquer celle-ci au débutant, tel est le système. Il ne paraît pas que jamais on ait formulé de plaintes contre les résultats qu'il donne. L'immense travail de catalogue accompli montre ce qu'on peut obtenir d'un personnel ainsi recruté.

LE BUDGET

Outre un personnel nombreux, formé au métier par la pratique, richement payé, fortement discipliné sous l'autorité absolue des trustees, la bibliothèque du British Museum possède un budget d'une richesse exceptionnelle, qui lui permet de ne négliger aucune occasion d'augmen-

(1) Macfarlane. *Library administration*, p. 6-7.

ter ses collections, et de mettre tout en œuvre pour les habiller avec luxe, les loger largement et commodément, leur bâtir des locaux nouveaux lorsqu'elles se trouvent à l'étroit. Sort enviable que celui d'un établissement en mesure de ne rien se refuser de ce qui peut ajouter à sa gloire. Si nous voulons connaître les ressources dont il dispose, prenons dans les *blue books* ou *parliamentary papers* la publication intitulée : *Estimates for civil services for the year ending 31st march 1912*, qui correspond à peu près à l'une des parties de notre budget général.

Là, dans la classe IV, (Instruction, sciences et arts), chapitre II, division C, nous trouvons inscrit un crédit de 22.000 livres, (550.000 fr.) pour les achats et acquisitions.

Bien entendu, ce crédit n'est pas consacré à l'enrichissement de la bibliothèque seule, mais malgré la concurrence des autres départements, ceux des imprimés, manuscrits, estampes, livres orientaux, elle en absorbe une bonne part.

La division D a pour titre : reliure, préparation, etc., il est de 10.621 livres (265.000 francs). En voici le détail :

	Liv. st.	Francs
1° Reliure, pour le bureau du <i>principal librarian</i>	15	375
2° Reliure, etc. des imprimés et journaux, montage des cartes, chartes, timbres, etc., etc., entretien du catalogue, étiquetage des livres, etc.	8.350	208.000
3° Reliure et réparation des livres et manuscrits orientaux	350	8.750
4° Reliure des manuscrits	450	11.250
5° Reliure et monture des estampes et dessins	650	16.250
6° Réparation des antiquités et reliure des livres de consultation pour les départements des médailles et des antiquités.	806	20.150

Passons à la division E : Impression des catalogues.

	Liv. st.	Francs
1° Impression des guides aux diverses collections	140	3.500
2° Impression de titres pour le catalogue des imprimés et celui des cartes.....	2.700	67.500
3° Impression pour le catalogue des livres et manuscrits orientaux	899	22.475
4° Impression pour les catalogues des manuscrits	1.900	47.500

Je m'arrête et vous fais grâce des sommes inscrites pour les autres départements, médailles, etc. (1).

LES CATALOGUES

Il n'est pas surprenant qu'avec de pareils moyens d'action, le British Museum ait mené jusqu'au dernier degré de perfection l'aménagement matériel de ses collections et l'œuvre si complexe de ses catalogues. « La grande merveille du British Museum, dit un bibliographe habituellement peu enclin à l'admiration, ce sont ses catalogues. »

(1) Voici les chiffres du budget total du British Museum :

1902-3.....	£	165.868
1903-4.....		167.491
1904-5.....		166.527
1905-6.....		169.914
1906-7.....		168.646
1907-8.....		169.794
1908-9.....		173.393
1909-10.....		176.007
1910-11.....		175.895 (prévisions)
1911-12.....		183.271 (prévisions)

Ce budget a suivi une marche continuellement ascendante, alors que les crédits affectés à nos bibliothèques publiques sont stationnaires depuis quarante ans, et qu'on songerait plutôt à les réduire, si quelques éclatantes protestations n'avaient fini par être entendues de nos hommes politiques.

Les trustees rendent compte de leur administration par un rapport annuel. Voici le titre du dernier paru de ces rapports :
« Account of income and expenditure of the B. M. (Special

Aucun d'entre vous certainement n'ignore le catalogue général des livres imprimés. Il a tout au moins une supériorité incontestable sur le catalogue de notre Bibliothèque nationale : il est achevé. Commencé en 1881, il a été terminé en 1900. Vingt ans ont suffi à édifier cet incomparable monument.

On sait qu'une première tentative de catalogue imprimé avait été faite en 1841. Un premier volume avait paru, qui est demeuré unique. Le projet, abandonné, repris plus tard sur l'initiative de Sir Edward Augustus Bond, ancien directeur, a enfin été mené à bien sous la direction de M. Richard Garnet, puis de M. A. W. K. Miller.

Le vieux catalogue manuscrit comprenait plus de 2.000 volumes gr. in-folio. Le catalogue entier est actuellement contenu dans 393 fascicules dont chacun comprend 300 colonnes, et qui, reliés, forment une suite de 60 volumes in-folio.

« Il y a maintenant dans le catalogue, écrivait M. Gar-

trust funds) for the year ending the 31st day of march 1910, and Return of the number of persons admitted to visit the museum and the B. M. (Natural history) in each year from 1904 to 1909, both years inclusive, together with a statement of the Progress made in the arrangement and description of the collections and on account of objects added to them in the year 1909 ; ordered by the House of Commons to be printed, 8 april 1910 ; — to be purchased from Wyman, Fetter Lane, E. C. »

Les *special trust funds* sont ceux de Bridgewater, Farnborough, Swiney, Birch, Vineent Stuckey Lean, Ch. Drury Edward Fortnum. Le fonds Birch est destiné à grossir les appointements des trois *Underlibrarians*, autrement dit du bibliothécaire des imprimés, de celui des manuscrits et du directeur du musée d'histoire naturelle. Les revenus des autres sont consacrés à certaines rétributions, à des conférences, à des achats, ou sont capitalisés.

net en 1883, trois millions de titres, et le rayonnage destiné aux catalogues est plein. L'impression permettra de faire tenir dans le même espace 18 millions de titres. »

L'impression avait coûté, au moment où il écrivait, 110 livres par volume (2.750 fr.). On espérait alors réduire le prix de revient des volumes suivants. J'ignore quel a été le montant total de la dépense pour les 393 volumes.

M. Garnet disait encore : « Nous nous contentons d'une seule révision et nous préférons délibérément la rapidité et la régularité à une trop minutieuse exactitude. » C'est vous dire dans quel esprit le travail a été poursuivi, et vous donner en même temps le secret de son rapide achèvement. On voulait aboutir. Ajoutez à cela qu'on a évité dans la confection du catalogue du British Museum un écueil que notre catalogue de la Bibliothèque nationale connaît trop bien, et que M. Morel a spirituellement signalé dans son livre. C'est l'encombrement causé par l'énumération inutile, dans la plupart des cas, de toutes les éditions ou réimpressions de chaque ouvrage. M. Morel a déploré avec raison les 43 pages in-8° gaspillées à reproduire les titres des innombrables réimpressions des œuvres de Fenimore Cooper. Rien de semblable dans le catalogue du British Museum.

Une petite brochure qu'on vend deux sous dans le vestibule du British Museum explique le système employé pour la rédaction du catalogue général. Le classement est alphabétique par noms d'auteurs. Les anonymes sont classés soit au nom de la personne ou de la société qui fait le sujet du livre, soit au nom du pays ou du lieu mentionné dans le titre, soit au premier substantif du titre ; les publications de sociétés savantes sous la rubrique « Academics » dans l'ordre alphabétique des villes ; les périodiques sous la rubrique « Periodical publications » dans l'ordre alphabétique des villes où la publication en a été commencée, etc.

Signalons en terminant, le tirage à part d'un certain nombre d'articles spéciaux, qui sont vendus séparément. Exemple : *Æsop*, *Æschylus*, *America*, *Aristotle*, *Bible*, *Bacon*, *Byron*, *Horatius*, *Homer*, *Shakespeare*, *Swedenborg*, *Xenophon*.

Le catalogue général contient les titres de tous les ouvrages entrés à la bibliothèque du British Museum jus qu'à l'année 1880 inclusivement. Il est complété par un catalogue qui est l'œuvre du conservateur actuel, M. Fortescue, et qui donne les acquisitions faites de 1881 à 1900. C'est le *Subject index of the modern works added to the Library of the British Museum in the years 1881-1900*.

M. Fortescue, après mûre réflexion, a adopté pour ce travail la forme de classement alphabétique de matière, comme étant celle qui pouvait rendre le plus de services. Il l'a publié de 1902 à 1903, en trois volumes, qui contiennent plus de 155.000 articles.

Les titres des ouvrages déjà mentionnés dans le catalogue général n'y sont pas reproduits, à moins qu'il n'y ait une édition nouvelle. N'y figurent pas non plus les romans, les poésies, ni les ouvrages qui par leur nature paraissent inclassables. Lorsque plusieurs éditions d'un même ouvrage ont paru depuis 1881, seule la meilleure et la plus complète est mentionnée.

Il n'y a pas d'articles aux noms propres ; les biographies sont groupées toutes au mot *biography*, et classées par pays.

Sous chaque rubrique de pays on trouve des subdivisions telles que : *Antiquities*, *Army*, *Colonies*, *Constitution and government*, *History*, *Secular and ecclesiastical law*, *Navy*, *Politics*, *Population and Ethnology*, *Social life*, *Topography*, *Trade and Finance*.

Au contraire *Agriculture*, *Architecture*, *Art*, *Ballads*, *Biography*, *Birds*, *Botany*, *Capital*, etc. forment des rubriques séparées.

De même des mots comme Bibliothèques ou Exhibitions doivent être cherchées sous des rubriques spéciales, et non aux noms de pays.

Le lieu d'édition n'est pas mentionné quand c'est Paris ou Londres.

Le format n'est indiqué que quand il est autre qu'in-8°.

Un ouvrage en français qui n'est suivi d'aucune indication de format ni de lieu d'édition est donc in-8° et publié à Paris.

Tous les cinq ans paraît un supplément. Deux ont déjà été publiés, en 1906 et en 1911. Un autre paraîtra en 1916, et ces trois volumes seront en 1921 incorporés à un *Subject index* qui comprendra toutes les acquisitions faites de 1901 à 1920.

Les cinq volumes déjà publiés (le catalogue lui-même avec ses deux suppléments quinquennaux) contiennent 262.651 articles.

Catalogue général et *subject index* sont tous deux tenus à jour par un procédé extrêmement simple, assez primitif même, qui représente pourtant un travail considérable.

Chacun d'eux est découpé, et les articles sont collés, en laissant libre l'espace convenable, sur des registres en papier fort, à feuillets mobiles. Deux fois par mois on imprime un bulletin des acquisitions récentes. Ce bulletin est, lui aussi, découpé, et chaque notice est collée à la place qu'elle doit occuper, en regard de la partie du catalogue dans laquelle elle s'intéresse.

Ce travail de complément par découpage et intercalation se fait en triple exemplaire. L'un des exemplaires est placé dans la grande salle de lecture, à la disposition du public. De sorte que le lecteur qui consulte le catalogue est sûr d'y trouver le titre des livres mis en service dans la dernière quinzaine.

Mais ce ne sont pas là les seuls instruments de recherche que le lecteur ait sous la main.

Il peut consulter également la *List of books forming the reference Library in the Reading-room of the British Museum*, c'est-à-dire le catalogue des ouvrages placés sur les rayons autour de la salle de lecture, qu'il peut prendre lui-même. Ce catalogue en 2 volumes, dont le second est un index, en est à sa 4^e édition, parue en 1910, après le remaniement de la collection des livres de consultation, (reference books) en 1907. Les éditions antérieures publiées par W. B. Rye, datent de 1859, 1871, 1889. L'édition de 1910 est précédée d'une préface de M. Fortescue, et reproduit la préface de la première édition par J. Winter Jones.

Il y trouve encore la liste des ouvrages de bibliographie placés dans la salle de lecture, publiée en 1889 par M. Fortescue.

Enfin il y a à sa disposition les nombreux catalogues spéciaux dont l'énumération serait fort longue et parmi lesquels je me bornerai à vous citer les principaux, dans l'ordre de leur publication :

Catalogues des livres imprimés en hébreu	1867
— — — — — sanscrit	1876
— — — — — chinois	1877
— — — — — bengali	1886

J. P. Anderson. Books of british topography, a classified catalogue, of the topographical works in the Library of the British Museum relating to Great Britain and Ireland, 1881.

Bullen. Catalogue of books in the Library of the British Museum printed in England to the year 1640-1884.

Catalogue of the printed maps, plans and charts in the British Museum, 2 vol. 1886.

Catalogue of the books printed in Ireland from A. D.

1578 to 1800 in the Library of the B. M. (prep. by T. W. Lidderdale) 1885, 3 supplements 1886-1890.

Catalogue of editions of the Edda [in the B. M.]

Index catalogue of Indian official publications in the Library of the B. M. compiled by F. Campbell, 1899.

Catalogue of music. Recent acquisitions of old music, printed before the year 1800, prepared and revised by W. B. Squire, 1899.

List of the contents of the three collections of books, pamphlets and journals in the B. M. relating to the French Revolution, 1899.

Catalogue of the pamphlets, books, news papers, and mss. relating to the Civil war, the Commonwealth and Restoration, coll. by G. Thomason 1640-1661 (Ed. by G. K. Fortescue) 2 vol. 1908.

Catalogue of books printed in the XV th. century now in the B. M. Part. I, Xylographica and books printed with types at Mainz, Strassburg, Bamberg and Cologne [publ. par A. W. Pollard] 1908. Le 2^e vol. est actuellement en préparation.

Handlist of statistical publications and state papers of the countries of continental Europe preserved in the Library of the B. M.

Toute une série de catalogues des livres imprimés et manuscrits en chinois, bengali, hindustani, marathi, gujarathi, assamois, oriya, hébreu, samaritain, singalais, sanskrit, copte, tamoul, sans compter les catalogues du département des estampes et dessins tels que :

Catalogue of early italian engravings preserved in the Department of Prints and Drawings by A. W. Hind, 2 vol. 1909-1910.

Pour les manuscrits, il y a deux sortes de catalogues :

Les catalogues de collections, consacrés à l'inventaire de tel ou tel fonds, quelle qu'en soit la nature;

Les catalogues méthodiques, consacrés à la description

raisonnée des manuscrits d'une certaine espèce, en quel-
que fonds qu'ils soient déposés.

A la deuxième catégorie appartiennent :

Catalogue des manuscrits orientaux, 5 parts	1838-1871
— — syriaques, 3 parts	1871-1873
— — éthiopiens	1877
— — persans, 3 parts	1879-1883
— — espagnols, 3 parts	1875-1880

Index to the pedigrees and arms contained in the genealogical mss. in the B. M., by R. Sims, 1869.

Catalogue of romances in the department of mss. in the B. M. tome I by H. L. D. Ward, 1883.

Catalogue of manuscript music in the B. M., by Aug. Hughes-Hughes (le 3^e vol., instrumental music, paru en 1900).

Voici maintenant quelques catalogues de collections :

Samuel Ayscough. A catalogue of the mss. preserved in the B. M. hitherto undescribed, 1782, 2 vol. in-4^o (les 4.100 mss. de Sloane).

Joseph Planta. A catalogue of the mss. in the Cottonian library deposited in the B. M. 1802, in-f^o.

Robert Nares. A catalogue of the Harleian mss. in the B. M., 1808-1812, 4 vol. in-fol. (7539 mss.) avec une table méthodique.

Inventaire lithographié des chartes de Harley (14236 pièces) en 7 vol. sans tables.

David Casley. A catalogue of the mss. of the King's Library. 1734, in-4^o [Appendice manuscrit dans la salle de lecture]. Appendix to Casley's cat. of the King's Library.

Sir H. Ellis. Catalogue of mss. formerly in possession of Francis Hargrave, 1818, in-4^o (499 mss.).

Catalogue of the Lansdowne mss. in the B. M., with indexes of persons, places and matters, 1819, in-fol. (1245 mss.).

[Bibliothèque de Burney, 524 mss. inventoriés en 1840 par Forshall ; l'index imprimé en même temps que celui de la collection Arundel].

Catalogue of the mss. in the library of king George the third presented by king George IV to the B. M. 1841 (446 vol. mss. tout à fait distincts de l'Old royal).

Catalogue of a selection from the Stowe mss. in the B. M. 1864, in-8° (coll. Stowe cédée par Lord Ashburnam).

Enfin l'additionnal collection, composée de toutes les chartes et de tous les mss. entrés depuis la fondation, soit par achat (ex. : collection Joursauvault), soit par legs (ex. : les collections trop peu importantes pour conserver leur autonomie, et fondues sous une numérotation continue), fait l'objet d'une série d'inventaires : Catalogues of additions to the mss. in the B. M. publiés à partir de 1843 (environ 35.000 mss.). Il y a en outre une liste (handlist of add. manuscripts) sur laquelle sont inscrits sommairement les mss. à mesure qu'ils sont acquis. Les add. charters sont inventoriées dans les mêmes volumes.

Enfin dans la salle des mss., où sont communiqués les mss *select*, existe un *class-catalogue* des mss., série de 110 vol. factices formés du découpage de tous les autres catalogues, chaque volume étant consacré à une matière spéciale. Ce catalogue résume et continue tous les catalogues de collections.

Conclusion. — Entre la bibliothèque du British Museum et notre Bibliothèque Nationale, M. Eugène Morel a fait, avec une si complète connaissance de l'une et de l'autre, avec tant de netté, de vivacité et d'humour, le parallèle qui s'impose, que je ne sais ce que je pourrais y ajouter.

Le B. M. a un autre public, nous avons vu pourquoi ; une cinquantaine de bibliothèques londoniennes donnent pâture à l'appétit du peuple qui lit beaucoup, et débarras-

sent le grand dépôt national d'un public qui n'y a que faire.

Le B. M. a moins de livres, mais mieux choisis (il en achète plus et il en a moins, selon la formule de M. Morel) mieux concentrés, tassés auprès de la salle de lecture, par conséquent plus vite communiqués.

Le B. M. a le matériel que lui permettent ses immenses ressources.

Le B. M. a un catalogue, qui n'a jamais cessé d'être tenu au courant pendant le temps qu'on l'imprimait.

Enfin il a un personnel plus nombreux : là où la Bibliothèque Nationale a 3 fonctionnaires, il en a 10.

N'oublions pas de dire aussi que la salle de lecture est ouverte plus de 300 jours par an, de 9 heures du matin à 7 heures du soir.

Ce n'est pas sans une certaine mélancolie que nous faisons cette comparaison (1), sans une certaine envie même à l'égard d'une bibliothèque à qui son heureux destin a donné les deux biens que toute bibliothèque désire : richesse et indépendance.

Nous avons vu que les trustees sont maîtres absolus en tout ce qui concerne les décisions à prendre, les achats, l'administration, le règlement. Ils disposent librement

(1) Il y a un parallèle auquel personne n'a songé jusqu'ici ; c'est celui qu'on peut faire entre la bibliothèque du British Museum et la Bibliothèque Sainte-Geneviève :

	B. M.	S. G.
Lecteurs en 1910 :		
Reading room	217.975	219.640
Autres salles	58.065	4.042
	276.040	223.682
Fonctionnaires	230	30
Lecteurs par fonctionnaire	1.200	7.500

des ressources de leur budget, à la seule condition de justifier de l'emploi par un rapport annuel. Ils choisissent le personnel, peuvent garder les bons employés, se débarrasser des mauvais (on ne leur impose pas de sous-officiers). Leurs décisions, quant aux autorisations accordées ou refusées aux lecteurs, sont sans appel. En un mot, le B. M. n'est pas dans la dépendance d'un ministère.

Félicitons la bibliothèque du B. M. d'ignorer un mal dont nous souffrons, de voir sa destinée confiée à de hauts personnages qui écoutent les avis des hommes du métier, et qui savent obtenir tous les sacrifices nécessaires de la part d'un parlement auquel la gloire d'une institution nationale n'est pas indifférente.

La bibliothèque du B. M. est-elle parfaite ?

Non, sans doute. Rien n'est parfait en ce monde. Son catalogue n'est pas à l'abri de toute critique. Mais elle a un catalogue. Il y a bien de la place perdue dans ses magasins, mais elle a les moyens de les agrandir, et toutes ses collections sont en place, en ordre, et tenues à jour.

Une bibliothèque qui, dans une salle de lecture considérée comme le modèle du genre, offre, à un public trié dans la mesure du possible, la libre et prompte disposition de 3 millions de livres intelligemment choisis, scrupuleusement conservés, *entièrement catalogués*, n'est pas loin de mériter le plus haut éloge. Si elle n'est pas parfaite, elle est bien près de l'être.

M. Georges Perrot écrivait en 1875 : « Grâce à toutes ces mesures et à ces combinaisons ingénieuses, le lecteur, enveloppé de silence, commodément assis, pourvu d'appareils qui lui permettent de disposer, au gré de son œil et de sa main, tous les livres qu'il interroge, n'a d'ailleurs qu'à se lever et à tendre le bras pour feuilleter ces volumineux répertoires où les modernes ont condensé toute science ; il n'a que deux mots à écrire pour qu'on lui apporte, quelques instants après, n'importe lequel des

1.600.000 volumes (3.000.000 maintenant) environ que renferme le musée. Connaissez-vous un cabinet de savant, même millionnaire, où tous ces agréments se trouvent réunis à toutes ces ressources, et n'est-ce pas ici vraiment le paradis des travailleurs ? »

Les pages intermédiaires sont blanches

LA BIBLIOTHÈQUE DU CONGRÈS
A WASHINGTON
LA NOUVELLE BIBLIOTHÈQUE DE NEW-YORK

PAR

HENRI LEMAITRE

Bibliothécaire à la Bibliothèque Nationale

MESSIEURS,

C'est aujourd'hui un lieu commun de dire que l'Amérique est par excellence le pays des bibliothèques. M. Morel a exposé l'an dernier comment le moindre hameau de pionniers, dans les districts miniers ou dans les régions agricoles, possède, abritée dans une modeste maison de planches, voire même dans une roulotte, sa rudimentaire « librairie ». Aujourd'hui je veux vous parler des grandes bibliothèques, de celles que l'on peut comparer à notre Bibliothèque nationale ou à la Librairie du British Museum et j'essaierai de montrer quel enseignement on peut tirer d'une visite dans ces établissements.

La Bibliothèque du Congrès, s'élève en face du Capitole, elle occupe la seconde base d'un vaste jardin rectangulaire dont les petits côtés sont bordés par le Sénat et la Chambre des représentants. L'emplacement de la Bibliothèque indique bien ce qu'elle est : elle a été spécialement construite pour aider les membres du Congrès à rédiger les lois en leur fournissant les documents dont ils peu-

vent avoir besoin. Membres de la Chambre des représentants et sénateurs ont à leur disposition de luxueuses salles de consultation où leur sont communiqués les livres qu'ils désirent. Bien plus, un bureau de « documents » est chargé de faire les enquêtes livresques qui leur sont nécessaires.

Enfin un tunnel, passant sous le square du Capitole, permet, au moyen d'un petit chemin de fer, de transporter en quelques minutes à la tribune les volumes qu'un orateur voudrait citer au cours d'une discussion.

Qu'en dehors de cette destination première, se soit ajoutée la fonction de bibliothèque publique, il n'en reste pas moins vrai que la Librairie du Congrès est avant tout l'office où les législateurs préparent leurs lois.

Lorsque l'on arrive, sur la colline du Capitole, l'œil est d'abord désagréablement attiré par le dôme octogone, épaté d'un or jaune œuf dur ; en approchant, heureusement, cette laideur disparaît au-dessus des corniches et l'on ne voit plus que la façade de marbre blanc avec ses deux étages de fenêtres, qui ne serait pas d'un mauvais effet si, au centre comme aux ailes, des colonnades ne venaient désagréablement l'alourdir.

Dès l'entrée, le vestibule vous frappe par ses proportions harmonieuses et par la richesse des matériaux qui ont servi à sa construction : marbre blanc comme un miroir, dont l'éclat est encore rehaussé par les tons vifs des mosaïques qui décorent le sol et les voûtes. La première impression est d'une gaieté charmante et rappelle à l'esprit ces merveilleuses galeries où étaient conservés les manuscrits du Vatican.

Juste en face de vous, quand vous arrivez de la rue, s'ouvre la porte de la salle de lecture dont les vantaux manœuvrés par des nègres s'effacent devant vous. En entrant vous n'apercevez d'abord qu'un vaste comptoir en acajou sculpté, qui rappelle un peu les buffets des bars,

c'est le bureau, où l'on dépose les bulletins de demande, où l'on rend les volumes et où on se les fait réserver ; au milieu de cette table circulaire, se trouve servant de base au pupitre très surélevé où trônent les surveillants de la salle, un bâti ovale en acajou où s'encastrent de multiples petites portes ; c'est là que l'on met les bulletins dans les tubes pneumatiques, c'est là aussi qu'arrivent suivant une courroie sans fin, portés par de petits rateaux, les volumes qui viennent des magasins.

Autour de vous, en segments de cercles, concentriques, s'incurvent les tables de lecture, en acajou comme les sièges. De distance en distance, sur les tables, des lampes basses éclairent de près ou la page qu'on lit, ou la feuille qu'on écrit.

Si vous levez les yeux, vous apercevez au-dessus de vous la coupole qui couvre la salle, toute eloutée de caissons dorés, reposant sur huit piliers, entre lesquels sont ménagées les baies par où pénètre la lumière du jour. Le soir, la coupole est toute illuminée de petits points blancs, qui répandent une excellente lumière diffuse, où les yeux se reposent volontiers de la blancheur trop éclatante du papier.

Tout un secteur de la salle est occupé par les tiroirs contenant les catalogues sur fiches. Enfin dans les entre-colonnements, pour augmenter le nombre des volumes à la disposition du public, on a ménagé des petites salles (on les appelle alcôves) qui sont réservées chacune à un sujet spécial : technologie, science, philosophie, théologie, droit, etc. Une de ces petites salles contient les livres récents, qui sont ainsi communiqués au public dès leur arrivée, innovation que l'on retrouve à la Bibliothèque publique de Boston.

Le service de la salle est assuré par quelques bibliothécaires, hommes et femmes, il y a même plus de femmes

que d'hommes, et par des gamins de 14 à 16 ans, chargés de porter les volumes.

Malgré son aspect luxueux, ses acajous et le marbre de Sienne qui recouvre les colonnes, on peut dire que cette salle n'est pas excellente. Tout d'abord le jour y est mauvais, car à quelque place qu'il s'asseye, le lecteur a devant les yeux une fenêtre, dont la clarté l'éblouit et son corps fait ombre sur ce qu'il lit. De plus, le rang le plus près de la périphérie est toujours plus sombre. Les tables disposées circulairement sont d'une surveillance difficile. Non seulement le surveillant central voit très mal ce qu'on y fait, mais les gardiens qui déambulent par la salle ne peuvent d'un regard discret suivre toute la longueur des tables, à cause de leur incurvation.

La salle serait-elle bien gardée qu'on ne pourrait jamais bien voir ce qui se passe dans les alcôves, On peut dire d'ailleurs qu'il n'existe pour ainsi dire pas de surveillance, pas plus dans cette bibliothèque que dans toutes les bibliothèques des États-Unis. Livres et bâtiment, tout est confié à la probité du public et chacun a si bien le sentiment de l'honneur et de sa respectabilité, qu'il est bien rare qu'on ait à déplorer des vols.

Outre cette grande salle de lecture, il y a une salle de consultation pour les manuscrits, une autre pour les cartes, une troisième pour les journaux. Je voudrais appeler votre attention sur cette dernière ; il en existe une toute pareille dans la nouvelle bibliothèque de New-York ; il y en a une aussi à la Bibliothèque Publique de Boston. C'est une vaste pièce largement éclairée de part et d'autre par de grandes baies, on y trouve sur des pupitres presque droits, retenus par des baguettes, comme celles dont on use dans les cafés, environ deux cents quotidiens. Les journalistes peuvent ainsi facilement se renseigner, comparer les différentes feuilles et en tirer leur profit. Détail curieux : les journaux ne sont pas conservés dans

la Bibliothèque du Congrès. Les bibliothécaires ne semblent pas se rendre compte de l'intérêt qu'ils présenteront plus tard pour les historiens.

Des salles de lecture, passons maintenant aux magasins où sont rangés les livres, à ces stocks, dont les Américains sont si fiers. Ils s'élèvent aux angles Est, Nord et Sud de la salle de lecture principale ; ce sont des cages en fer assez analogues à celles du British Museum et de la Bibliothèque Nationale, avec des étages de la hauteur d'un homme, pour éviter l'emploi des échelles. La seule différence est que les planchers au lieu d'être des grilles de fonte sont constitués par des plaques en marbre blanc ; comme les magasins sont éclairés par des baies latérales, il n'est pas utile que le jour passe à travers les planches. Cet éclairage permet, en outre, de bâtir les bastions très rapprochés, ce qui fait gagner de la place. Le soir, les magasins sont éclairés ; le long du couloir central des boutons placés de distance en distance, donnent automatiquement la lumière dans deux ou trois alvéoles voisines, durant le temps nécessaire pour chercher quelques volumes.

Les livres sont enlevés et portés dans la salle par un système ingénieux. Ce sont des espèces de rateaux, ou plutôt des mains en fer attachées à une courroie de transmission qui saisissent les livres, les descendent dans le bas des magasins, où d'autres mains semblables passant leurs doigts entre les doigts de la première main s'en emparent et les portent à la salle de lecture où elles les déposent sur un coussin de cuir.

Le grand défaut de ce système vient de ce qu'il ne peut transporter que des in-8° et de petits in-4° ; comme la Bibliothèque du Congrès est classée méthodiquement et que les volumes de tous formats y voisinent, souvent les commis sont forcés de descendre eux-mêmes les ouvrages dont le transporteur n'a pas pu se charger.

Voici pour ce qui est des magasins et de la salle de

lecture, mais la bibliothèque renferme dans ses ailes bien d'autres services : bureaux du Copyright, du catalogage, des acquisitions, sans parler de l'imprimerie et de l'atelier de reliure.

Le service des acquisitions fonctionne à peu près comme chez nous ; aussi n'en dirai-je rien. Mais les bureaux du Copyright forment un vrai ministère ; ils emploient 70 bibliothécaires dont 20 femmes. Ceux du catalogue qui sont voisins, comptent 80 bibliothécaires, dont 59 femmes (c'est là qu'elles sont les plus nombreuses). A ce sujet, sans dénigrer le travail des femmes, je suis obligé de constater qu'une dizaine d'hommes suffisent au British Museum pour assurer chacun de ces services, et à la Bibliothèque Nationale, il serait à souhaiter que le personnel fut seulement aussi nombreux qu'à Londres. Il en serait moins surmené.

Les bureaux du Copyright enregistrent les déclarations des ouvrages pour lesquels les auteurs veulent assurer leurs droits de propriété, moyennant 1 dollar par déclaration. On y reçoit lors de leur apparition, les ouvrages eux-mêmes en double exemplaire, 200.188 dans l'exercice 1909-1910. Dans ce nombre il n'y a pas que des ouvrages américains, il y a aussi des livres anglais qui ne jouissent que d'un droit d'auteur intérimaire de 18 mois, au bout desquels, l'ouvrage doit être déposé de nouveau, imprimé cette fois sur des presses américaines ; il y a aussi de nombreux livres écrits dans une langue autre que l'anglais, et qui ne sont soumis qu'à un dépôt d'un seul exemplaire. Le premier envoi de l'Allemagne depuis la nouvelle convention d'avril 1911, comportait 500 articles ; pour les autres pays, il est difficile de citer des chiffres.

Aussitôt que le livre est reçu il est inscrit et estampillé, puis il est envoyé au Catalogue ; là on lui fabrique une carte, laquelle est aussitôt imprimée à la linotype dans la Bibliothèque même. Tous les deux ou trois jours le Co-

pyright office publie sur quelques feuillets les titres des ouvrages reçus : ces feuillets sont réunis en fascicules mensuels, avec tables ; lesquelles tables sont reprises à la fin de l'année dans un index général.

La même composition qui a servi à publier le bulletin du Copyright office sert ensuite à imprimer les fiches du catalogue, qui sont tirées directement sur carte raide. Ces fiches contiennent en plus la cote.

Elles sont tirées en nombre, de sorte que la Bibliothèque du Congrès peut en vendre aux autres bibliothèques, et en fait elle fournit 1.400 bibliothèques américaines, d'après le rapport de 1910. Il suffit pour se les procurer d'indiquer le numéro d'ordre du volume dans le bulletin du Copyright office.

Il ne faudrait pas croire que tous les volumes reçus par le Copyright office et dont la notice a été insérée dans le Bulletin vont prendre rang sur les rayons de la Bibliothèque. Loin de là : les bibliothécaires, dans la crainte d'encombres leurs services, pratiquent un choix très sévère. Sur 200.000 ils n'en acceptent que 13.000, ils n'admettent que les ouvrages qu'ils jugent utiles aux lecteurs. Nous n'avons pas à insister sur l'arbitraire d'une telle sélection : nous avons vu parmi les livres refusés des volumes de la Bibliothèque scientifique du D^r Le Bon, envoyés par la librairie Flammarion pour s'assurer le copyright américain, et nous nous demandons vraiment quelles collections trouveront grâce devant des juges si difficiles.

Les ouvrages refusés attendent dans les magasins du copyright qu'il soit statué sur leur sort. Ceux que réclament les Bibliothèques du District de Columbia, leur sont donnés, les bibliothécaires de la Librairie du Congrès choisissent dans le restant ce qui leur plaît — et le rebut — s'il n'est pas redemandé par le propriétaire dûment averti est mis au pilon.

Nous sommes loin de nos grandes bibliothèques qui gar-

dent tout, même les annonces, les catalogues de magasins, les billets de faire part, programmes de théâtre...

Nous avons vu comment les livres entrent à la Bibliothèque, comment ils sont catalogués, voyons maintenant comment ils sont classés.

Les volumes sont rangés sur les rayons dans un ordre méthodique ; d'après leur contenu, on les intercale entre les livres avec lesquels ils ont le plus d'affinité.

Les désavantages de ce système pour les grandes bibliothèques ont été reconnus depuis longtemps : d'abord beaucoup de place est perdue ; les in-8° voisinant avec les in-f° ou les in-4°, tous les rayons doivent être espacés de la hauteur d'un in-f°. De plus les intercalations constantes dans les registres amènent des cotes très compliquées, de sorte que les commis se trompent très souvent en remettant les livres à leur place : il s'ensuit qu'on refuse fréquemment la communication d'ouvrages qu'on n'a pu retrouver. Pour vous en donner un exemple : sur 15 livres que j'ai demandés dans une matinée, 6 seulement m'ont été communiqués : 5 autres ont été retrouvés par moi-même avec l'aide d'un bibliothécaire qui m'a accompagné dans les magasins. Quant au restant, il m'a été impossible de mettre la main dessus.

Je crois que dans aucune bibliothèque la moyenne des livres refusés n'est aussi élevée. Et encore la Bibliothèque du Congrès reçoit-elle peu de lecteurs.

Les statistiques indiquent bien une moyenne : 2.100 visiteurs par jour, mais il faut s'entendre : visiteur n'est pas lecteur. Nombreux sont les touristes qui durant les heures d'ouverture, de 9 heures du matin à 10 heures du soir, visitent la bibliothèque ; mais les lecteurs sont en nombre infime. Je me trouvais là vers Pâques à l'époque où le British Museum comme la Bibliothèque nationale regorgent de monde, et il y avait au plus 35 à 40 lecteurs dans la journée et une soixantaine le soir et encore

e'étaient le plus souvent des jeunes filles venant compléter avec des manuels leurs notes de cours.

Quel serait donc le trouble jeté dans les services, par des demandes plus nombreuses et plus fréquentes. Tous les organes de transmission seraient vite engorgés et les employés, beaucoup trop jeunes d'ailleurs, complètement débordés.

Passons maintenant à la nouvelle Bibliothèque de New-York qui a été inaugurée en mai dernier. Nous ne pouvons dire comment elle fonctionne ne l'ayant pas vue ouverte.

Elle est située en plein centre de New-York sur la 5^e avenue, entre la 40 et la 42^e rue. Elle a été formée par le groupement de trois grandes bibliothèques, Astor, Lenox et Tilden, qui se sont réunies dans un même local pour diminuer les frais communs tout en augmentant le rendement.

Nous parlerons assez brièvement de l'installation qui rappelle fort la Bibliothèque du Congrès, quoique certaines améliorations y aient été apportées.

A New-York comme à Washington, la Bibliothèque comprend les services du catalogue, des acquisitions, une imprimerie et un atelier de reliure.

La grande salle de lecture, comme à la Bibliothèque Sainte-Geneviève, comme à la Bibliothèque de Boston, est à l'étage supérieur; c'est une belle pièce rectangulaire largement éclairée par de grandes baies donnant sur le Bryant Park. Elle est coupée en deux par le bureau où arrivent les livres. La grande innovation consiste dans des annonces lumineuses. Le lecteur voit apparaître sur le bureau son numéro de place dès qu'un livre pour lui est arrivé.

Le catalogue est installé dans une salle voisine; les fiches sont classées dans des meubles bas, sur lesquels on peut commodément poser le tiroir dont on a besoin et écrire ses bulletins de demande.

Le magasin central, le « great stack » se trouve sous la salle de lecture. Il rappelle beaucoup celui de Washington. Outre ce magasin, un certain nombre de salles contiennent des collections de livres sur des sujets spéciaux : tels que la technologie, les sciences sociales, l'histoire américaine, les langues orientales.

Des tables de travail sont installées dans ces salles et des lecteurs dûment recommandés peuvent y profiter du classement méthodique des livres sur les rayons pour pousser plus rapidement leurs recherches.

En dehors de ces salles de travail pour lettrés, il y a aussi des salles de communication réservées aux enfants des écoles, aux aveugles — et même aux bébés qui ne savent pas encore lire — à qui des jeunes filles obligeantes détaillent des contes de fées ou des récits de voyage.

En dehors des salles de lecture, on peut encore lire les livres de la Bibliothèque à domicile, tout un service est chargé d'assurer le prêt. La Bibliothèque de New-York a d'ailleurs 13 succursales « branches », pour assurer ce service dans les divers quartiers de la ville. Nous ne parlerons pas de ce service qui sort trop du sujet que nous nous étions proposé. Notre but était de vous parler de l'aménagement des bibliothèques et des progrès qu'elles pouvaient nous suggérer.

Il suffit d'ouvrir les yeux pour constater que dans maints détails, nous pourrions les imiter. Qu'il suffise de citer un exemple.

Vous entrez à la Bibliothèque nationale par la grande porte donnant sur la rue de Richelieu, vous voyez un escalier devant vous et votre premier mouvement serait de vous diriger vers lui, mais le concierge vous avertira qu'on ne passe pas par là et vous montrera, sur le côté droit de la cour, un petit écriteau, indiquant l'entrée de la salle de travail, et alors, pataugeant dans l'eau, s'il pleut, car l'écoulement des eaux a été si mal calculé qu'il

se fait justement par l'angle destiné au passage, vous gagnez un escalier, franchissez des tambours et, après vous être cogné le nez dans un vase, distinguez à peine, de l'autre côté du vestibule, l'accès de la salle de travail.

Dans les bibliothèques américaines, au contraire, l'entrée apparaît immédiatement et dès l'abord ; personne n'a besoin de vous renseigner sur le chemin à suivre. S'il faut monter à l'étage, on trouve des ascenseurs, et la Bibliothèque nationale, même dans les nouveaux bâtiments, n'en comporte pas.

Tout est prévu pour la commodité des lecteurs et du personnel : restaurant confortable, salles de repos, cabines téléphoniques.

La machinerie fonctionne admirablement, les tubes pneumatiques qui portent les demandes dans les magasins s'acquittent sans défaillance de leur tâche.

Mais, il est deux points sur lesquels je voudrais surtout insister, c'est l'éclairage et le chauffage. Toutes les bibliothèques américaines sont largement éclairées à l'électricité, non seulement dans les salles de lecture, mais même dans les magasins. On parle beaucoup ici des courts-circuits ; on a fait grand bruit sur l'incendie récent de la Bibliothèque d'Albany, dans l'état de New-York, je dirai tout de suite que cette bibliothèque était installée dans l'Hôtel de Ville et que l'incendie a été causé par les fils posés provisoirement dans la partie réservée à l'Hôtel de Ville, que, par conséquent, l'installation électrique de la Bibliothèque n'est pas en cause et que cet incendie ne peut servir d'argument.

Le conservateur adjoint de la New Library de New-York m'a montré lui-même les canalisations de son établissement. On peut dire qu'elles sont parfaites et qu'il est impossible que le moindre accident se produise. Les fils courent dans des douilles en cuivre ; dans les magasins, ces douilles sont fixées le long des fers à T. à une

distance suffisante de toute matière inflammable, pour éviter la contagion du feu. Les fils qui circulent dans les tables, pour éclairer les lecteurs, enfermés également dans des douilles, sont noyés dans une canalisation en plâtre d'un diamètre de 15 centimètres environ, qui forme un isolant impénétrable à la plus forte étincelle.

Les chances d'incendie sont réduites au plus strict minimum.

Et, pour ceux qui nous diront que, s'il n'est qu'une chance sur mille, il vaut mieux ne pas éclairer, je leur répondrai : mais alors, pourquoi chauffez-vous ? La Bibliothèque nationale est actuellement chauffée par 28 calorifères à air chaud : il y en aura 32 quand la nouvelle salle sera ouverte. Ces calorifères sont éteints tous les jours vers 3 heures du soir et rallumés le lendemain à 4 heures du matin de telle sorte que le tuyautage des cheminées est soumis quotidiennement à des dilatations et à des rétractions qui nous semblent pour le moins nuisibles à sa bonne conservation et dont les résultats pourraient être très dangereux.

Je ne parlerai pas du péril que fait courir également l'accumulation énorme du charbon dans les caves ; il suffirait que les couches inférieures fussent un peu trop pressées pour causer une combustion spontanée dont les suites sont inappréciables.

Les bibliothèques américaines jouissent toutes du chauffage central par la vapeur à basse tension ; la température est répartie avec plus de régularité et les dangers sont infiniment moins grands, sans compter qu'on peut facilement transporter le foyer en dehors de l'établissement à chauffer. Enfin la dépense en combustible est beaucoup moins élevée. Telles sont les améliorations que peuvent nous suggérer les Bibliothèques américaines.

De leur côté elles auraient beaucoup à prendre chez

nous. On est même surpris que, venant après nous, elles aient si peu profité de notre expérience.

Pourquoi d'abord ont-elles adopté le elassement méthodique des livres sur les rayons ? Il est impraticable et inutile dans les grandes bibliothèques, impraticable parce que les interrelations constantes de livres nouveaux forent à des remaniements fréquents et obligent à compliquer sans fin les cotes de toutes sortes de signes, où lecteurs et commis se perdent ; inutile, parce que le lecteur ne se transportant pas devant les rayons, il lui est indifférent qu'un livre de cuisine voisine avec un traité de peinture, pourvu qu'on lui apporte le traité de peinture quand il le demande. Il y a longtemps que la Bibliothèque nationale a dû renoncer à ce système. Aussi avons-nous été quelque peu surpris de le voir pratiquer encore aux États-Unis. La Bibliothèque du Congrès a publié l'an dernier, un cadre de elassement possible pour les sciences sociologiques, cadre qui forme un volume de plus de 800 pages !

Pourquoi ne s'en tient-elle pas au catalogue méthodique, si simple et si commode, constitué avec les mots de matière classés alphabétiquement et n'adopte-t-elle pas pour les livres eux-mêmes un elassement plus facile, permettant mieux les récolements ?

De même on devrait nous imiter en conservant tous les ouvrages qui viennent par le dépôt légal. Personne n'est à même de juger des livres à garder ; tel document qui aujourd'hui paraît insignifiant pourra plus tard être d'un grand prix. Il est donc préférable de ne rien perdre, même au risque de s'encombrent et de tout conserver. C'est sur ces quelques remarques que je veux terminer.

On m'avait dit quand je suis parti voir les bibliothèques d'Amérique que je n'y trouverai rien à apprendre. Je pense avoir suffisamment montré qu'il y avait cependant quelques enseignements à tirer de ce que j'ai pu voir.

Les pages intermédiaires sont blanches

LES
BIBLIOTHÈQUES UNIVERSITAIRES
ET LA
PRESSE SCIENTIFIQUE DE HOLLANDE
PAR
P. VANRYCKE

Bibliothécaire en chef de l'Université de Lille

MESSIEURS,

M. Morel, le dévoué secrétaire de la section des Bibliothèques modernes à l'Ecole des Hautes-Etudes sociales, m'a prié de vouloir bien exposer devant vous l'organisation des bibliothèques universitaires hollandaises. En présence des nombreux arguments qu'il fournit et trouve chaque jour pour répandre la connaissance des bibliothèques et essayer d'acclimater chez nous les méthodes américaines, il est quelque peu paradoxal de voir exposer ici ce qu'il y a d'excellent dans ces bibliothèques vieilles de trois siècles, qui n'ont subi que de loin en loin les contre-coups des événements extérieurs et s'accommodent peu à peu des progrès modernes, tout en conservant fidèlement l'image du passé.

Entrons, si vous le voulez, à la bibliothèque universitaire de Leyde. Au lieu de voir ici, suivant les conceptions américaines, un vaste hall largement éclairé, mettant ses nombreux rayons à la libre disposition du public,

nous trouvons une petite salle de lecture précédée d'un grand bureau de prêt, aux parois tapissées de carnets de fiches où le lecteur vient chercher la cote de l'ouvrage qu'il désire. Ici, peu de lecteurs dans la salle contenant au plus vingt-cinq places, mais un prêt très large à tous ceux qui travaillent dans la petite ville intellectuelle. Pas d'ascenseurs, pas de distributeurs électriques, mais quelques employés aimables et courtois, connaissant leurs clients et leur distribuant avec une rapidité toute hollandaise, les ouvrages demandés. Que nous sommes loin de Chicago. Ici, le professeur chargé de son butin sort du vieux bâtiment au milieu des plantations de tulipes et d'œillets et Leyde, sans automobiles ni tramways électriques, lui permet, sans danger d'accident, de réfléchir, en cours de route, à ses travaux. Le calme des rues et un rare soleil, se mirant dans les canaux tranquilles, favorisent la méditation et, rentré dans son home, professeur ou étudiant, dans le silence du studio se livrera aux recherches les plus ardues qui, depuis des siècles, ont fait à Leyde une réputation mondiale. Ici, la vie intérieure est très développée. Peu d'expansion en dehors de la maison familiale. Au pays de la tulipe merveilleuse, on songe, on vit, on travaille à huis clos, ce qui rend les tables de lecture inutiles. Les bibliothèques, comme dans tous les pays germaniques, sont des bureaux de prêt, pas autre chose, et les bibliothèques universitaires en particulier sont surtout des laboratoires ou des séminaires.

Ce qui frappe, en effet, dans ces riches dépôts, c'est la petitesse de la salle de lecture et la facilité avec laquelle le public peut feuilleter les catalogues. Toute l'organisation repose, en effet, sur un prêt intensif et, afin de pallier à la faiblesse des crédits, on voit intervenir, à côté, l'esprit d'association et de méthode. Autour de la bibliothèque centrale, on voit se grouper de nombreuses bibliothèques de sociétés savantes, d'académies ou de cercles.

Nous nous trouvons ainsi en face de bibliothèques très anciennes, dotées depuis trois siècles de budgets variables mais relativement importants, s'affiliant petit à petit toutes les bibliothèques des sociétés savantes du pays. Tout s'explique en voyant comment, avec un budget restreint, les bibliothèques sont si importantes. Ce que n'a pas permis le manque d'argent, a été réalisé par l'esprit d'ordre et d'association ; afin d'arriver à ce but, rien n'a été négligé. Pour montrer combien, avec peu de ressources, a été créé cet outil merveilleux, il nous faut maintenant entrer dans le détail.

J'ai dit tout à l'heure que ces dépôts avaient été patiemment organisés depuis trois siècles au moins. Leyde date, en effet, de 1575. Son histoire a été copieusement décrite par M. Molhuysen : *Geschiedenis der Universiteits bibliotheek te Leiden*, dans le tome II du *Tidjschrift voor boek en bibliotheekswesen* (1904). Ce ne fut qu'en 1823, deux cent cinquante ans après la fondation de la bibliothèque, qu'on décida de confier la direction de la bibliothèque à un spécialiste. Utrecht date de 1584. On trouvera toute l'existence de cette riche bibliothèque dans les articles qu'a fait paraître M. Evers dans le *Tidjschrift* tome III 1909. L'historique a paru au moment de l'inauguration de la nouvelle bibliothèque, dans un magnifique ouvrage du directeur, M. Van Someren : *De Utrechtsche Universiteits bibliotheek, haar geschiedenis en Kunstschatte*.

Les renseignements pour Amsterdam, constitués en 1578, sont fournis par les ouvrages de M. Rogge : *Geschiedenis der stedelijke boekerij van Amsterdam*, 1882, et par M. Burger, le directeur actuel, en 1909.

La plus jeune des quatre bibliothèques universitaires a été fondée en 1615. L'historique en a été écrit par MM. Jonkbloet : *Geschiedenis der Hoogeschool te Gronin-*

gen, Van Ven dans Eigen Haard 1898 et Brugmans dans une publication de la Société d'histoire de Groningue.

Je ne parlerai pas, dans cette conférence, des bibliothèques scientifiques qui se trouvent dans les autres villes de Hollande (Bibliothèques de l'École polytechnique de Delft, du Musée Teyler de Haarlem, de l'Académie des Sciences d'Amsterdam, etc...). Je laisserai également de côté la Bibliothèque royale de la Haye, bibliothèque nationale de tout le royaume, prêtant libéralement ses livres à toute bibliothèque universitaire ou municipale, quelle que soit son importance.

Dans un pays qui a lutté pendant des siècles pour son indépendance, il n'est pas étonnant que les Universités comme les villes jouissent d'une large autonomie. Il y a bien une surveillance exercée pour Leyde, Utrecht et Groningue, par le Ministère de l'Intérieur qui a, dans ses attributions, l'enseignement primaire, moyen et supérieur et pour Amsterdam par le bourgmestre et le conseil échevinal, mais cette surveillance est plus que bienveillante. Si les Universités sont autonomes, les bibliothèques universitaires sont tout à fait indépendantes de l'Université. Celle-ci est administrée par un collège des curateurs composé de cinq hauts fonctionnaires en retraite et non, comme en France, par des professeurs en activité. Ces fonctionnaires ne sont pas obligatoirement d'anciens universitaires. On y trouve des ambassadeurs ou des généraux. Ils transmettent au Directeur de la Bibliothèque toutes les instructions qui leur parviennent de la Direction de l'Enseignement du Ministère de l'Intérieur. Toute demande officielle provenant de l'Université est transmise au bibliothécaire par le collège des curateurs, seul lien entre le Ministère, l'Université et la bibliothèque.

Moins bien partagées que leurs sœurs allemandes, les

bibliothèques n'ont pas la personnalité civile. Tout don ou legs doit être approuvé par le Ministère de l'Intérieur qui agit avec la bibliothèque de Groningue comme avec l'observatoire d'Utrecht ou le séminaire javanais de Leyde.

Le chef de la bibliothèque s'appelle bibliothecaris. Il a, sous ses ordres, tout le personnel de la bibliothèque, composé, suivant son importance, d'un ou plusieurs conservatoren (bibliothécaires-adjoints) et de custos (surveillants-cartographes). Ceux-ci constituent le personnel technique de la Bibliothèque, personnel rétribué par l'Etat.

Le Bibliothécaire paie, en outre, avec le budget annuel mis à sa disposition, à la semaine ou au mois, les klerken, cartographes et garçons choisis par lui, qu'il nomme et qu'il peut congédier quand il le juge nécessaire.

Il n'y a pas de concours établi pour le recrutement des bibliothécaires de la Royale de la Haye ou des Universités. On choisit, en cas de vacances, parmi les volontaires des autres dépôts. Mais, ce n'est pas toujours ce qui se fait. Si le bibliothécaire de la ville de Haarlem est un ancien volontaire de Leyde, le bourgmestre était libre de prendre toute autre personne qui lui aurait paru préférable. Comment est rétribué ce personnel, dans un pays où l'unité monétaire, le florin, est de 2 fr. 05 et les impôts considérables ? Ces traitements varient suivant chaque ville. A Leyde, le bibliothécaire reçoit environ 3.500 florins et les deux conservateurs, celui des imprimés 2.500 et celui des manuscrits 2.000. Ces traitements sont personnels puisqu'il n'y a pas de classes, la valeur scientifique ou l'ancienneté du titulaire font uniquement varier les traitements. A Utrecht, le bibliothécaire reçoit 3.000 florins. Même rétribution à Groningue. Quant au personnel technique auxiliaire, le traitement varie pour les cus-

tos de 950 à 700 florins. Le paiement des traitements des fonctionnaires d'État a lieu tous les trimestres.

Le personnel auxiliaire est, comme nous venons de le dire, indemnisé directement par le bibliothécaire sur des crédits inscrits au budget matériel. Chaque garçon de salle reçoit environ onze cents francs. C'est un traitement très élevé pour le pays et qui permet un recrutement excellent. Les meilleurs d'entre eux passent, après de longues années, au service de l'État qui remplace ici l'avancement au choix. Dans les instituts et laboratoires, le personnel est beaucoup moins rétribué. Il n'est pas rare de trouver ici des employés dont le traitement annuel est de 210 fr. Ce sont d'ailleurs tous d'anciens militaires ou fonctionnaires des Indes Orientales, recevant du Ministère des Colonies une pension élevée.

A Amsterdam, le budget est exclusivement municipal et les détails de budget doivent être recherchés dans le Gemeentablad, organe officiel de la commune. Le bibliothécaire reçoit ici 3.800 florins, le bibliothécaire-adjoint 1.800 florins, les assistants 1.100 florins. On trouve ici des conservateurs honoraires recevant des traitements variables de 450 à 800 florins. Ce sont des spécialistes, juristes, médecins, orientalistes, chargés de classer des sections de la bibliothèque.

Pour les bibliothèques universitaires municipales ou d'État, les inconvénients sont ici les mêmes. Pas d'avancement automatique, pas de classes. Les augmentations sont toujours faites à titre personnel, avec inscription au budget de la raison de l'augmentation. Pas de distinctions honorifiques, pas d'indemnités de logement. Il faut l'attention spéciale du rapporteur du budget pour signaler au ministre et aux Chambres les raisons scientifiques qui militent en faveur de l'augmentation du titulaire.

Cependant, les retraites sont plus élevées qu'en France,

bien que données à 65 ans d'âge ou 40 ans de service. La retenue ne s'effectue pas pendant toute la vie administrative du fonctionnaire mais seulement pendant les quatre premières années où il est tenu de verser 12 1/2 % de son traitement. La pension pour la veuve et les enfants de moins de dix-huit ans est assurée par un supplément de versement s'élevant à 5 % du traitement intégral pendant toute la carrière. La veuve touche ainsi le quart de la retraite à laquelle aurait eu droit le mari, et chaque enfant reçoit en plus un douzième de cette retraite.

Après avoir étudié quel était le personnel de ces bibliothèques et son recrutement, il faut examiner maintenant les crédits du matériel. Le budget matériel doit être décrit séparément pour chaque bibliothèque, car il varie suivant chaque ville. Il y a lieu de noter dès l'abord qu'il y a ici progression faible mais régulière des crédits. Tous les ans, le ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique inscrit au budget des dépenses nouvelles justifiées soit par les desiderata des bibliothécaires, soit par la création aux Universités d'enseignements nouveaux.

Leyde est surtout l'objet de l'attention ministérielle, ce qui nécessite l'examen minutieux du budget qui, en 1910, s'élevait à 52.340 florins. Ce budget se divise en dix articles. L'article 1^{er} comprend les crédits laissés à la disposition absolue du bibliothécaire. Il est employé à rétribuer les garçons, les femmes de service, aux dépenses du chauffage. La Bibliothèque fermant en hiver à trois heures et n'ouvrant jamais le soir, il n'y a pas lieu de prévoir des dépenses d'éclairage. Dans ce même article, les crédits sont employés à la reliure, faite en grande partie à la bibliothèque, dans une maison attenante achetée depuis peu par l'Etat, et aux acquisitions de livres d'intérêt général ainsi qu'à l'impression du catalogue des nouvelles acquisitions. On emploie aussi une partie de l'article 1^{er}

pour combler les lacunes des collections et acquérir des ouvrages d'un prix fort élevé.

Les articles 2, 3, 4, 5 et 6 sont attribués aux facultés de théologie, de droit, de médecine, de sciences et des lettres. Il faut noter ici annuellement des additions avec affectation spéciale. Ainsi, à l'article 4 (médecine), on trouve depuis plusieurs années un crédit supplémentaire pour achat de livres et de périodiques de psychiatrie; à l'article 6 (lettres) pendant plusieurs années figurait un crédit pour l'archéologie, l'histoire des Indes néerlandaises, les langues romanes.

L'article 7 est affecté à l'acquisition de livres orientaux. Ici, les achats sont effectués par les professeurs qui administrent la section orientale.

Ces crédits seraient, malgré leur judicieux emploi, très faibles à côté de ceux des bibliothèques universitaires allemandes, s'ils n'étaient pas quintuplés par les dons, les échanges et les achats des bibliothèques annexées au dépôt principal et dont nous parlerons dans quelques instants.

Afin de dépenser les crédits le plus utilement possible, il a été décidé qu'autant que le permettent les besoins de l'enseignement, les livres de théologie et de littérature seraient achetés par la bibliothèque royale de la Haye, Leyde se réservant les ouvrages de médecine et de sciences, Utrecht; ceux d'histoire, Groningue se spécialisant en littérature étrangère. Les quatre grandes bibliothèques du royaume, grâce à l'impression des catalogues mensuels de leurs nouvelles acquisitions, sont ainsi renseignées rapidement sur les acquisitions nouvelles de leurs voisines et les facilités de prêt permettent de donner presque instantanément satisfaction aux lecteurs.

A Utrecht, sur 34.525 fl. en 1910, 9.000 sont réservés aux achats de livres, 9.000 également à Groningue, sur 23.300 fl. du budget total. Chaque année, viennent s'ajouter comme à Leyde des crédits extraordinaires pour satis-

faire à des besoins nouveaux (création d'un cours de sanscrit à Utrecht nécessitant automatiquement un nouveau crédit).

Amsterdam deviendra la bibliothèque la mieux dotée de Hollande si les partisans résolus de l'accroissement de la bibliothèque réussissent à convaincre le conseil échevinal de la nécessité d'augmenter graduellement les crédits. On trouve, en 1910, 15.200 fl. pour achats de livres. Ici, la bibliothèque est municipale en même temps qu'universitaire. Il faut donc faire face à des besoins multiples mais une très grande partie est réservée aux livres d'érudition et chaque discipline trouve un crédit déterminé pour satisfaire aux besoins de l'année.

A Leyde, le bibliothécaire seul est chargé du service et du choix des acquisitions. Chaque faculté a un crédit déterminé mais pour dépenser le crédit et acheter les ouvrages il doit y avoir entente avec la bibliothèque. Les règlements ont prévu pour chaque faculté une commission de cinq membres, mais celle-ci ne se réunit plus depuis longtemps. Il en est de même à Utrecht et à Groningue. A Amsterdam la commission est convoquée une fois par an. Il n'y a pas discussion sur le choix de tel ou tel livre, mais une causerie sur l'orientation des acquisitions à faire pendant l'année.

Les livres récemment parus en France, en Allemagne et en Angleterre sont envoyés à l'examen par les libraires de la ville au bibliothécaire et aux professeurs compétents. Dans la salle de lecture on trouve aussi des bulletins de demandes d'achat ou de prêt dans une autre bibliothèque. Le bibliothécaire note sur un registre spécial les ouvrages qu'il n'a pas pu se procurer soit parce qu'ils sont épuisés, soit par manque de crédits. Tout ouvrage demandé par une autre bibliothèque et jugé digne d'être acheté l'est immédiatement.

Avant le 25 septembre, le bibliothécaire transmet au Collège des Curateurs un rapport détaillé sur les acquisitions, les dons et les échanges. Ces rapports sont exigés de tous les chefs de service de l'Université. C'est le seul lien entre le bibliothécaire, l'Université et le ministère.

En feuilletant la *Minerva* de 1911-1912, nous trouvons que Leyde possède 200.000 volumes et 6.400 manuscrits, Amsterdam 140.000 également et 2.962 manuscrits. Il n'est pas tenu compte des thèses dans cette statistique.

Ces dépôts ont été constitués 1° par les achats régulièrement arrivés depuis trois cents ans ; 2° par les legs et fondations qui constituent une des particularités intéressantes du système hollandais ; 3° par les dons, les échanges, les livres des laboratoires et instituts.

Nous venons de voir avec quels crédits et comment s'effectuaient les achats. Il nous reste à étudier les legs et fondations. Leyde a eu dès le début la bonne fortune de voir entrer dans ses collections, des bibliothèques entières de savants, souvent léguées avec des crédits permettant de les accroître ou de permettre de les relier. La donation Tiele en est le type le plus intéressant. Mme Tiele, veuve du célèbre professeur de théologie, a légué à la Bibliothèque tous les livres soigneusement collectionnés par son mari. On a transporté dans une salle de la bibliothèque l'ancien cabinet de travail du maître afin de laisser aux livres leur place habituelle. Devant le bureau couvert des objets familiers, se trouve le fauteuil qui semble attendre celui qui a réuni pieusement une des plus belles collections d'ouvrages sur l'histoire des religions. C'est la Tiele'sKamer, riche surtout pour l'histoire religieuse de l'Assyrie et de la Perse. Mme Tiele a en outre légué un fonds spécial destiné à acquérir des livres nouveaux et à continuer l'abonnement des périodiques existant dans la bibliothèque de son mari. Ce fonds est administré par deux personnes dont le bibliothécaire,

ami personnel du défunt, fait actuellement partie. Les livres une fois choisis sont versés à la bibliothèque.

Mme Tiele fait souvent des dons supplémentaires qui augmentent encore la valeur de la bibliothèque.

D'autres legs très anciens viennent aussi enrichir le dépôt, tel le legs Perizonius 200 fl. (420 fr.) pour la philosophie et l'histoire. Toujours même emploi : deux administrateurs, généralement deux professeurs en exercice ou en retraite, achètent les livres et les versent au dépôt central.

Un certain nombre de legs sont grevés de conditions. Telles sont les fondations Stolp (achat de médailles pour un concours de théologie). Dans le cas où il n'y a pas de récompenses à donner, il faut consacrer le revenu à des achats de livres de théologie.

Un crédit important est fourni par la donation Thorbecke réservée aux ouvrages de droit et d'économie politique. Ces ouvrages doivent, suivant la volonté du donateur, être reliés en rouge.

Le legs Chatelain produit 600 fl. de revenu annuel. Cette somme est affectée chaque année, à tour de rôle aux facultés de droit, lettres, sciences et médecine. La faculté de théologie n'a pas droit au partage. Le legs Warner est exclusivement consacré à l'acquisition des livres orientaux. Il est actuellement administré par les professeurs Snouek Hurgronje, professeur d'arabe, et Juynboll, privat-docent de langue et littérature javanaises.

Le ministère n'est pas seulement, comme nous l'avons vu, soucieux d'allouer des crédits temporaires quand il crée dans les facultés des enseignements nouveaux. Il trouve encore des crédits quand est mise en vente une bibliothèque importante. Si les crédits sont insuffisants, d'autres ministères, celui des colonies en particulier, des

sociétés savantes, des fondations ou des académies complètent la somme.

Tous les organismes scientifiques du pays concourent à accroître les bibliothèques même situées dans des villes différentes.

Utrecht et Groningue sont à ce point de vue beaucoup moins bien partagés. Mais quand il y a lieu d'acquérir des bibliothèques spéciales de professeurs ou d'historiens locaux, l'appui de l'Etat ne leur fait jamais défaut.

Même sollicitude de la part des sociétés locales : le Groninger Universiteitsfonds, jusqu'à l'achèvement de l'Atlas linguistique d'Edmont et Gilliéron, a alloué, à la demande du regretté professeur Van Hamel, 60 fl. par an pour l'acquisition de cet important ouvrage.

A *Amsterdam* les fonds spéciaux et legs enrichissent notablement la bibliothèque centrale. Le fonds Potgieter s'élève actuellement à 500 fl. A la mort des usufruitiers, il augmentera le crédit de la bibliothèque de 2.000 à 3.000 florins.

Une des sections les plus intéressantes et les plus riches du dépôt est constituée par la Bibliotheca Rosenthaliana, bibliothèque hébraïque et sémitique de M. Rosenthal, qui a prévu en outre pour la garde du dépôt le traitement d'un conservateur spécial.

Passons maintenant à une autre source d'accroissements extrêmement importante et réalisé en Hollande de la façon la plus large et la plus utile.

Nous trouvons à *Leyde* la bibliothèque de la Maatschappij der nederlandsche Letterkunde, qui renferme dans ses collections toute la littérature néerlandaise. Toutefois ici il n'y a pas versement sans conditions, il n'y a que collocation. Dans le catalogue unique, les fiches sont d'une autre teinte que celles du fonds général. La Société est

toujours libre d'enlever ses livres, le jour où elle le jugera utile.

Il s'y trouve également la collection des Remonstrants déposée sans conditions.

En 1902, la Société des sciences de Haarlem universellement connue dans le monde entier a placé en dépôt à Leyde 250 collections de périodiques, qu'elle reçoit en échange et qui à Haarlem faisaient double emploi avec les journaux reçus par le musée Teyler.

Le cercle l'Amicitia fait abandon à la Bibliothèque des nombreux périodiques et ouvrages acquis annuellement pour ses membres, en échange du prêt d'un certain nombre de revues auxquelles s'abonne la Bibliothèque et qui sont placées dans la salle de lecture du cercle pendant quinze jours.

A *Utrecht* la Bibliothèque abrite dans ses bâtiments les riches collections de périodiques et d'ouvrages reçus par l'Historische Genootschap depuis 1845. La Société paie les reliures de tout ce qu'elle donne à la bibliothèque. D'autres sociétés locales, des cercles versent, tant à *Utrecht* qu'à *Groningue*, tous leurs échanges et toutes leurs acquisitions.

Amsterdam a réalisé plus que les autres le groupement presque complet des bibliothèques des Sociétés savantes autour du dépôt central. On trouve en effet pêle-mêle dans les rayons de la bibliothèque les collections de la Société hollandaise de géographie, de l'Association philhellène, de la Société d'horticulture et de botanique, des Sociétés de médecine, des associations musicales, théologiques, pharmaceutiques, etc.

Les bibliothèques s'accroissent encore par les échanges car le dépôt légal n'existe pas en Hollande et les éditeurs ne donnent aucun livre aux bibliothèques. Pour remédier

à cette cause d'appauvrissement, les travailleurs qui fréquentent la bibliothèque ou qui consultent, soit au dehors soit sur place, un manuscrit du dépôt s'engagent, l'ouvrage qu'ils préparent une fois terminé, à le verser à la bibliothèque.

Quant aux échanges des dissertations, il a lieu avec cinquante Universités. Il est toutefois à noter que le nombre des exemplaires mis à la disposition des bibliothécaires est inférieur au nombre des Universités échangeant officiellement. L'administration de la bibliothèque s'efforce de remédier à cette lacune en demandant aux professeurs et aux étudiants de nouveaux exemplaires. Il est regrettable qu'il n'y ait pas comme en France, en Allemagne, en Suisse ou en Suède un catalogue annuel des thèses des trois universités d'Etat. Il est actuellement impossible en France de savoir si une bibliothèque universitaire reçoit par an, toutes les thèses soutenues en Hollande.

A Amsterdam l'échange n'a pas été conclu officiellement avec les Universités françaises. Il se fait avec quelques-unes d'entre elles, une sorte d'échange intermittent. C'est à regretter qu'il n'existe pas réglementairement, car les thèses d'Amsterdam sont nombreuses et estimées.

Tous les laboratoires et instituts qui achètent des livres sur leurs propres crédits doivent, tous les mois, les signaler à la bibliothèque. Le bibliothécaire peut, s'il le juge utile, en exiger la réintégration au bout d'un certain temps à la bibliothèque centrale. En cas de différend, les curateurs décident entre le bibliothécaire et le directeur du laboratoire. Le ministre statue en dernier ressort.

Les bibliothèques sont autorisées à vendre ou à échanger leurs doubles sans autre formalité que d'envoyer en décembre la liste de livres au collège des curateurs.

Pour administrer, cataloguer et distribuer au public toutes ces acquisitions, le personnel est fort peu nom-

breux. Le règlement ministériel de 1880, sorte de statut des fonctionnaires de l'enseignement supérieur exige du personnel d'Etat la présence à la bibliothèque de 10 h. à 4 h. Les garçons ont 45 heures de service par semaine (de 9 h. à 4 h. $\frac{1}{2}$ sans interruption).

L'organisation intérieure des bibliothèques est la même que celle de toutes les grandes bibliothèques modernes. Il faut toutefois noter à Leyde l'existence du catalogue sur fiches disposée d'une façon originale en petits carnets à la disposition du public. Au lieu d'être en boîtes les fiches sont réunies 150 à 200, encadrées par deux plats de carton, recouverts d'un dos de parchemin et serrés fortement avec une corde. Pour ajouter de nouvelles fiches on coupe la corde et on remet un dos de parchemin. Les fiches de tout le dépôt constituent un catalogue unique mais la couleur de la fiche varie suivant que l'ouvrage provient des Remonstrants, du fonds Thysius de la Ned-Letterkunde, etc.

On lit très peu dans les salles de lecture. Ce n'est pas du tout dans les habitudes de pays. Aussi à Leyde la salle de lecture contient 25 places. Dans la nouvelle bibliothèque d'Utrecht, on a prévu 36 places. Le prêt varie de 14 jours à 3 semaines. Les bibliothèques, étant à la fois municipales et universitaires, le prêt est très large. D'autre part tous les fonctionnaires quel que soit le ministère dont ils dépendent ont droit à la bibliothèque. Un officier ou un fonctionnaire du Waterstaat est admis de plein droit au prêt des livres. En échange, toutes les bibliothèques universitaires reçoivent les publications officielles hollandaises au complet. Le prêt au dehors est très large et nous voyons ici la poste favoriser l'envoi des paquets. Il y a un prêt hebdomadaire des périodiques entre Leyde et Groningue. Les paquets et les lettres revêtues de la griffe du bibliothécaire circulent en franchise pour toutes les biblio-

thèques et musées du royaume et pour presque tous les fonctionnaires de toutes les administrations de l'État.

La caractéristique de ces bibliothèques, d'après le trop bref exposé que je viens de vous présenter, est d'avoir pu, avec de faibles crédits, obtenir des collections nombreuses et riches. Il a fallu pour cela et, ceci est dû au caractère même du pays résistant aussi obstinément à la mer qu'aux Espagnols, l'entente générale des pouvoirs publics et la fusion voulue de toutes les richesses intellectuelles du pays. Elle constitue pour des pays plus peuplés et plus riches que la Hollande un modèle qui n'a guère été imité.

Si les bibliothèques ont été organisées en vue d'un prêt extrêmement développé et fort libéral et si nous voyons dans les bibliothèques les plus modernes comme celle d'Utrecht inaugurée en 10, la salle de lecture ne comprendre que 25 places, cela ne doit être expliqué que par le désir que possède tout Hollandais de travailler chez lui à l'abri de toute distraction extérieure. Ce qui se produit pour les bibliothèques, se produit également pour la presse politique ou périodique dont on s'explique ainsi l'importance.

Nous trouvons en effet en Hollande une douzaine de périodiques comparables à la *Revue des Deux-Mondes*, à la *Revue de Paris* ou au *Mercure de France*. Ce sont des revues générales où, à côté d'articles historiques ou littéraires, on trouve des travaux de philosophie, de théologie ou de sciences. Ces revues sont répandues dans les plus petits villages, ce qui assure leur existence et explique leur prospérité. Il devient ainsi très difficile à un étranger, d'établir hors des Pays-Bas une bibliographie complète d'un sujet touchant à la Hollande. Les plus grandes bibliothèques du monde ne renferment pas des collections suffisamment riches et la Hollande littéraire, comme la Russie, par l'abondance de ses magazines est ainsi très mal connue à l'étranger.

Parmi ces revues, les plus connues, celles que l'on peut trouver dans les grands dépôts européens sont le *Gids*, la plus ancienne et la plus classique des revues existantes, *De Nieuw Gids*, la Revue des Deux-Mondes de Hollande, *Groot Nederland*, sorte de Mercure de France, *Onze Eeluw* (1901), qui serait plutôt la Revue de Paris, *Groot Nederland*, *De Beweging* (1905), *Eigen Haard*, journal illustré, *De Tijdspiegel*, etc.

En bibliothéconome, il faut citer le *Tijdschrift voor Boek en Bibliothekswesen* qui depuis janvier 1912 s'étend à la Belgique flamande et se transforme sous le nom de *Het Boek*. Pour les archives, le *Vereeniging voor Archivarissen* publie le *Nederlandsch Archievenblad*.

En histoire, nous trouvons en dehors de l'*Historische Genootschap d'Utrecht* qui publie de nombreux mémoires et documents, le *Bijdrage voor Vaderl. Geschiedenis* actuellement sous la direction du P^r Blok, le *Tijdschrift voor Geschiedenis en volkenkunde* (1894), à la fois historique et géographique. Pour l'histoire ecclésiastique, il existe l'*Archief voor nederlandsche Kerkgeschiedenis*, l'*Archief voor de geschiedenis voor het aartsbisdom d'Utrecht*, etc. En histoire de l'art, il faut consulter : *Oud Holland*.

Pour les Indes Néerlandaises il existe comme revues spéciales : *Neerlands-Indie*, le *Tijdschrift voor Nederlandsche Indie*, *De Indische Gids*, l'*Indisch militair Tijdschrift* le *Natuurkundig Tijdschrift voor Ned. Indie*.

Pour les périodiques juridiques et économiques, il faut avoir recours au *Tijdschrift voor Strafrecht*, pour le droit criminel, pour l'histoire du droit hollandais les publications de la *Vereeniging tot uitgaaf der bronnen van het oude vadellandsche recht*.

En théologie, il y a à citer : le *Theologische Tijdschrift*, les *Theologische Studien*, le *Tijdschrift van Gerefor-*

meerde theologie le Teyler *theologische Tijdschrift*. En philosophie existe le *Tijdschrift voor Wijsbegeerte*. En sciences, comme périodiques généraux, on note les *Archives du musée Teyler*, les *Archives néerlandaises des sciences exactes*, tous deux en français. En mathématiques, il existe l'*Archief voor Wirkunde*, publication de la *Gennotschap der mathematische Wetenschappen*, le *Wiskundig Tijdschrift*, la *Revue semestrielle des publications mathématiques*.

Pour l'astronomie, on doit consulter les *Annales des Sterwarte in Leiden*, les *Publications of the astronomical laboratory at Groningen*. En chimie, nous trouvons en français, le *Rccueil des travaux chimiques* et en sciences naturelles, pour la botanique le *Ned. Kruidkundig archief*, le *Recueil des travaux botaniques néerlandais* ; pour la zoologie, le *Tijdschrift voor Entomologie*, le *Tydschrift der Ned. diërkundige vereeniging*, les *Sammlungen des geologischen Reichtmuseums de Leiden*, et les *Mittheilungen ans der Mineralogische-geologischen Institut zu Groningen*.

En médecine nous avons à mentionner, le *Tijdschrift voor Geneskunde*, le *Medische Revue*, le *Militair geneeskundig Tijdschrift*, le *Janus Archives pour l'histoire de la médecine*, etc.

Enfin en philologie néerlandaise ou classique, le *Tijdschrift voor nederlandsche Taalkunde*, *De Nieeuw Taalgids*, *Mnemosyne*, le *Museum*, analogue à notre revue critique.

Cette énumération est déjà longue et je me vois dans l'obligation d'omettre les principaux périodiques de sciences appliquées, d'ethnographie ou de musique.

J'espère vous avoir montré, dans cette conférence l'intérêt des bibliothèques hollandaises et la multiplicité des périodiques scientifiques des Pays-Bas. Quelques-uns d'en-

tre eux, comme quelques publications de l'académie des sciences d'Amsterdam sont publiés en anglais, d'autres en français comme la *Revue des publications mathématiques*, les *Archives des sciences exactes*, les *Archives du Musée Teyler* ou le *Recueil des Travaux chimiques*, d'autres bien moins nombreux, en allemand, comme les journaux de géologie. Cela nous montre combien il est difficile à un petit pays, tenant à conserver sa langue nationale mais entouré par trois grandes nations qui se partagent sur la surface du monde l'influence civilisatrice, de garder sa personnalité et sa vie propre. J'espère vous avoir convaincu de la réussite des efforts des Hollandais. Leurs périodiques nombreux lus en Afrique australe et aux Indes orientales, indiquent la persistance de la Moedertaal. Avec le développement méthodique et patient des bibliothèques si utilement associées en vue de l'intérêt général, ils donnent une idée très honorable du sentiment réel de l'existence autonome de la Hollande scientifique.

Les pages intermédiaires sont blanches

LA
BIBLIOTHÈQUE ROYALE DE BERLIN

Le prêt et le Bureau de renseignements

PAR

EUG. MOREL

Bibliothécaire à la Bibliothèque Nationale

MESSIEURS,

La bibliothèque royale de Prusse n'est point, vous le savez, la Bibliothèque de l'Empire. Mais vous ne doutez pas qu'elle tende à le devenir. Cette dernière venue, cette médiocre fortune des grandes collections de l'Allemagne a, en vingt ans, atteint et dépassé ses sœurs aînées. Elle fêterait cette année sa 250^e année si les constructions étaient finies, mais elle a végété deux siècles, et son essor est tout récent. En 1661 elle occupait deux salles du château, 600 mètres carrés. L'ensemble des constructions en train couvre aujourd'hui 17.000 mètres. On y comptait en décembre 1910, 1.400.000 volumes, plus qu'à Munich, plus qu'à Strasbourg (1.116.000) et qu'à Leipzig (960.000), plus qu'à Göttingue et à Dresde qui possèdent de 5 à 600.000 volumes. Son budget, 800.000 marks, dépasse celui de notre Nationale, qui doit entretenir estampes, médailles; salle publique et des magasins deux ou trois fois plus bondés. L'effort pécuniaire égale donc l'effort de travail et d'organisation, c'est dire qu'il

est exactement le plus grand possible, peut-être un peu plus grand qu'il n'est possible, comme tout dans ce pays où toutes les énergies sont tendues à limite. Une Bibliothèque digne d'être celle de l'Empire, voilà ce qu'on a voulu bâtir, et bâtir vite, car une hâte fébrile règne sur ces chantiers. La Prusse, qui n'est point riche, n'a pas marchandé les crédits. Je erois bien que d'ici deux ans, on inaugurerà. Ce sera énorme, ce sera plus grand qu'en Amérique. Mais déjà, par une exploitation adroite, qui calcule net le besoin et le service à rendre, y dirige un effort précis, par deux créations que je veux vous citer en exemple : le catalogue d'ensemble et le bureau de renseignements, la Bibliothèque du roi de Prusse rend en fait pour l'Allemagne, pour toute l'Allemagne, les services d'une vraie Bibliothèque Nationale.

Sur le grand boulevard de Berlin, le fameux *Unter den Linden*, la façade de 24 mètres de haut dominera le voisinage. Deux corps de bâtiment séparés par un triple portail seront réunis au faite par une attique immense. Tout un ensemble : Académie des sciences, Bibliothèque de l'Université, Bibliothèque royale, se répartit autour de la grande cour d'honneur de 54 x 28 mètres. La grande salle de travail, 1.500 mètres carrés, 400 fauteuils, occupera le point central. Sa coupole ne sera pas visible du dehors. Autour d'elles se grouperont diverses salles de lecture réservées ou spéciales, les salles des 4 catalogues : l'alphabétique, le Realkatalog (grand catalogue scientifique), le Zettelkatalog et le Gesamtkatalog des bibliothèques de Prusse, qui vient d'atteindre la lettre I. Les étages supérieurs contiendront la musique, département spécial, les cartes, seule partie déjà définitive, les manuscrits, etc.

Si quelques notes d'art vous intéressent, j'ajoute que le classique et le baroque s'allient dans les façades et les salles pour faire du classique allemand, tandis que les services sont de la plus moderne et de la plus industrielle per-

fection. Ce monument *kolossal* recevra des allégories dignes de lui : 8 statues sur la rue Charlotte symboliseront en fortes femmes les 8 grandes bibliothèques de l'Allemagne, toutes les sciences comparaitront au pourtour en quelques personnifications bien ressemblantes, mais surtout les Universités et les Hautes Ecoles techniques, *Technische Hochschule*, inspireront à des « professeurs sculpteurs » des femmes de pierre saines et robustes, dominant l'Universitätsstrasse.

En janvier dernier, je visitais Berlin. De la future Bibliothèque royale, je n'ai vu que des palissades, des chantiers, des échafaudages. Un quart des magasins à peine est en service. La salle somptueuse qui sert actuellement sera la Salle de la Bibliothèque de l'Université, et la Royale en aura une plus riche encore. J'ai vu les galeries du catalogue, le vaste guichet où le public remet ses demandes et reçoit les livres, j'ai pénétré dans la galerie de distribution où des lampes électriques qui s'allument dans l'ombre silencieuse indiquent que des livres attendent dans les monte-charges. Un ascenseur m'a emmené à je ne sais plus quel étage des magasins, d'où l'on domine l'ensemble des constructions. C'est une ville ! Tout un quartier a été jeté bas. Pas de luxe, sauf en façade. De la brique vernissée et du fer. Mais quel ensemble, quelle méthode ! Ordre et minutie, parfaite commodité, hygiène, clarté. Je suis redescendu émerveillé, ayant hâte de m'asseoir dans ces fauteuils commodes, à la douce clarté des lampes électriques au jour bien tamisé et de lire quelques livres — j'en avais noté 3 — que l'on n'a pas à Paris, car notre Nationale est pauvre en livres étrangers.

Je comptais sans l'obligeance inouïe des bibliothécaires de Berlin qui m'offrirent de m'apporter ces livres à mon hôtel. Je refusais ; on manque de temps en voyage, j'avais plutôt à consulter qu'à lire vraiment. C'étaient des

livres modernes, qu'on trouve dans le commerce. S'ils en valent la peine, je les achèterai. Les voir une minute... — C'est qu'à Berlin, dans l'ordinaire, on fait ses demandes la veille, comme dans notre Nationale pour les journaux de province. Mais dans les cas urgents, on exceptionne beaucoup au pays des règlements terribles, et pour un étranger ce qui est fermé s'ouvre. J'allais avoir mon livre de suite. Un *Volontar*, aidé d'un *Oberbibliothekar*, s'en occupait et cherchait, avec moi, la cote. Ce fut un peu long. Le catalogue systématique est fait par lettres Aa, Ab, Ac, etc., ce qui, avec le W, doit faire 26 fois 26 divisions, et quant à l'alphabétique d'auteurs, la fiche manquait. Cela arrive dans toutes les bibliothèques du monde. J'ai eu trop souvent, dans mon service professionnel, à calmer l'impatience du public pour ne pas savoir que si le mot Bibliothèque est si long c'est qu'il veut dire : en entrant ici laisse toute espérance de ressortir à l'heure que tu as fixée. Et vraiment si le livre était à la reliure, j'aurais cru qu'il était vraiment à la reliure, s'il manquait en place, j'aurais admis que c'était par nécessité de service, ou accident. Mais le premier livre que je demandais était prêté. Il était prêté à une personne habitant Berlin, et on pouvait d'ici quelques jours le faire rentrer, pour moi, spécialement. Je ne restais pas « quelques jours ». Le second livre était prêté à une autre personne, à Berlin, ou Rostock, ou à l'université de Magdebourg. En revenant, je pourrais peut-être m'y arrêter ? Le 3^e livre... je ne me rappelle plus bien s'il était prêté, ou trop récent, ou quoi, mais j'ai dû renoncer à m'asseoir dans le bon fauteuil, sous la lampe au jour doux, dans le silence parfait de la salle magnifique...

Alors, feuilletant, pour me consoler, le *Jahresbericht* qu'on m'avait obligeamment remis, je lus cette statistique des réponses faites : bulletins de demandes : 655.486,

demandes satisfaites 486.044, soit 74 % ; livres qu'on n'a pas : 39.136, soit 6 % ; livres actuellement prêtés : 107.229, soit 16,36 %.

Seize pour cent !

Or, que représente à la Bibliothèque de Berlin le service de prêt ? Voici les chiffres de 1909-1910 : 333.255 volumes à 13.140 personnes, dont 15.710 volumes expédiés en 3.842 paquets.

Méditons ces chiffres. J'insiste sur ma petite déconvenue, grave peut-être : vous voyez le cas — voyage payé pour une étude déterminée, peu de jours à rester, impossibilité de faire le travail commandé — et il n'est pas fait, depuis un an !

Cette déconvenue s'est produite 107.229 fois en un an.

Vous voyez les lecteurs à Paris : Quoi ! la Bibliothèque Nationale n'a donc pas *tous* les livres ? On a euei-ci. Mais il est prêté. Prêté. Vous le dites. Prêté ! Bien entendu. C'est toujours la même chose. C'est si facile à dire ! Dites que vous l'avez perdu. Et moi, j'ai perdu ma journée. J'ai perdu mon voyage. — Et remarquez : ce sont toujours les livres d'actualité, e'est-à-dire les plus urgents, qui sont prêtés ! A la Nationale, nous ne disons pas *prêté*, mais *communiqué*. Le lendemain du vol de la *Joconde*, un volume sur la *Joconde* fut demandé cinq fois, six fois, sept fois... je n'ai plus compté, j'étais au bureau ce jour-là et, dès que j'aperevais un journaliste, je lui disais : Monsieur, tous les livres sur la *Joconde* sont communiqués. — Il n'y a pas à douter que le prêt des volumes de la Nationale donnerait lieu à des milliers de plaintes, à 107.229 plaintes par an, d'après l'exemple de Berlin, que ces plaintes auraient la forme d'articles de journaux violents, qui auraient leur écho, violent, au Parlement, car la Presse est aujourd'hui un pouvoir intermédiaire entre le législatif et le policier, et le prêt gêne-

rait surtout les journalistes qui sont toujours gens pressés.

Voilà, messieurs, qui juge le prêt dans les bibliothèques d'État. A Berlin, où il est admis, 107.229 personnes en une année se sont dérangées inutilement...

Mais 486.044, soit 74 % — les 3/4 — ont eu des livres chez elles, pour les étudier à loisir.

A combien évaluez-vous, messieurs, la lecture chez soi par rapport à la lecture sur place : quatre heures, on ferme ! Nous avons, à la Nationale, des lecteurs qui honorent la vivacité française. L'examen de bulletins donne lieu à l'étranges réflexions. Contrairement à ce que vous pourriez croire, il ne faut pas plus d'une séance pour lire les 2 volumes du *Monde comme représentation et volonté* de Schopenhauer, alors qu'il en faut plusieurs pour lire la *Maison Tellier*.

Je crois pouvoir conclure : la Bibliothèque royale de Berlin est une bibliothèque de prêt. La grande-salle de travail n'a ici que le second rôle. Elle est ouverte 300 jours par an et a reçu ces deux dernières années 253.265 et 273.763 visiteurs, dont 13.423 et 16.759 femmes, soit de 8 à 900 par jour, avec maximum en novembre. Ce chiffre est plus fort que celui de la Nationale, qui ne dépasse guère 200.000, même en ajoutant les lecteurs de la salle publique. En revanche, le nombre de communications n'est que de 205.222 (167.285). Notre Nationale affiche des chiffres de 600.000. Mais les volumes mis de côté, même du matin au soir, y comptent au moins pour un bulletin et on ne peut, en principe, en réserver que 3 et pour un seul jour. Dans ces conditions, le nombre de communications sur place équivaut à peu près à celui de la Bibliothèque de Berlin.

Mais Berlin a de plus le prêt, et ce prêt en nombre de livres est double, si bien que la lecture sur place n'apparaît que l'exception : livres rares, consultations et sur-

tout documentation, choix des livres qui méritent d'être empruntés.

Cette forme est accentuée par une mesure terrible : demander les livres un jour d'avance ! Vous ne vous étonnerez donc pas de ne point trouver à Berlin le public varié qui hante la Nationale à Paris. La Bibliothèque de Berlin ne s'adresse qu'à un public studieux, presque exclusivement étudiant ou savant ; elle est absolument connexe et le sera de plus en plus à la Bibliothèque de l'Université. Pour servir la science allemande, lui donner commodément, abondamment, *tous* les livres, elle a créé un système de prêt dont bénéficie toute l'Allemagne. Voici les résultats, je vous prie de comparer : 2/3 de prêts, 1/3 de lecture sur place. Si vous comptez seulement qu'un livre prêté équivaut à deux lectures sur place — et c'est bien modeste ! — vous constaterez que la Royale de Berlin écarte brutalement les gens pressés, mais qu'elle rend à l'étude cinq fois autant de services que la Nationale à Paris.

Nous sommes de bons démocrates et nous dirons qu'un public en vaut un autre. Ce n'est peut-être pas votre avis, mais c'est le mien. Il ne s'agit pas de priver le public d'un service nécessaire, mais de servir mieux ce public en laissant chaque institution à son rôle. Le British Museum n'a pas eu besoin de remettre au lendemain les gens qui demandent des livres, car 80 librairies publiques prêtent ces livres et s'ouvrent aux consultations sur place dès le matin et jusqu'à dix heures du soir. Je ne vous propose pas l'exemple de Berlin. Les efforts dans ce sens y sont trop récents. Les *Bücherhalle*, *Lesehalle*, actuellement au nombre de 28, ouvertes tout le jour, pourvues de journaux, sont autre chose que nos bibliothèques municipales ou populaires dont la décadence est croissante, mais elles n'ont pas un plus grand choix de livres et on ne peut dire qu'elles apportent à la Royale un vrai soula-

gement. Il est certain que notre Nationale est plus ouverte ; tout le monde y entre et tous les livres qu'elle a, même désormais les plus récents, y sont à la disposition de tous. Le tout est de savoir si c'était bien là son rôle, si la conservation non seulement des beaux livres, mais de tous les livres n'est pas menacée, s'il ne valait mieux relever le primaire qu'abaisser le supérieur, développer, enrichir nos bibliothèques populaires, qu'ouvrir nos bibliothèques savantes, mais la question de bibliothèque générale, je l'ai traitée l'an passé de mon mieux, en vous conviant à la création de librairies publiques, c'est l'autre question que j'envisage aujourd'hui, en vous demandant si la science française a bien à sa disposition tous les livres nécessaires à son progrès ou même à sa simple tenue au courant.

Cette question est bien d'actualité. Une commission vient d'être nommée pour l'étude de la *situation* de notre Nationale. Ah ! que cette étude serait aisée si l'on était bien d'accord sur le rôle que doit et surtout que peut jouer une Bibliothèque *nationale* au centre d'une grande ville. Mais, vous le savez bien, l'on n'est pas d'accord. Chacun, public comme bibliothécaire, a son petit point de vue, celui de la science qu'il aime. Il en est — dans la Commission même — pour qui la Nationale ne doit être qu'historique. Passons.

Les *fins* d'une institution de ce genre pourraient se classer ainsi : 1° conservation ; 2° rôle scientifique ; 3° usage public.

Premièrement et avant tout : *conservation*. C'est le rôle le plus pénible dans une grande ville. Tout y conspire contre et surtout la notoriété, le mot même de *National* ! Simple bibliothécaire, je me déclare furieusement conservateur. De jeunes poètes, dits futuristes, parlent de jeter au feu les livres de bibliothèques. J'aimerais mieux jeter au feu les jeunes poètes, dits futuristes. On

en retrouvera d'autres plus aisément et de même valeur. Nous ne devons pas, même au prix de grande gêne pour nos contemporains, laisser se détruire des collections qui ne sont pas à nous, qui sont nationales. Or la nation, ce n'est pas seulement les gens de notre temps. Et ce n'est pas le passé que je conserve, c'est l'avenir. Et ce n'est pas le seul passé qu'il faut garder intact, les choses d'art, les choses précieuses, ce sont ces documents du jour, ces paperasses que vous jetez, ces catalogues industriels, ces circulaires locales, qui auront peut-être plus de valeur que vos éditions de bibliophiles et vos reliures d'art qu'on ne peut pas toucher. Ce sont eux qui révéleront la vie de notre temps. Conserver les œuvres de notre temps, c'est la plus sûre façon de faire de l'histoire.

Puis, la Bibliothèque Nationale est le dépôt du dépôt légal, impôt qui se justifierait mal s'il n'assurait aux objets déposés la conservation absolue. Si les livres déposés n'étaient pas garantis contre la dispersion, il serait plus profitable et plus franc de frapper d'un impôt spécial, en argent, le commerce déjà rarement lucratif de l'édition. Au moins, on pourrait choisir les livres. C'est vous dire combien le prêt ne doit y être admis qu'avec réserve. Mais il peut être admis. Au nom même de la conservation, il est des cas où il use moins un livre que son transport quotidien. Enfin, le prêt assure mieux que la lecture sur place, l'étude réelle, le travail qui d'un plus à un moins, depuis la reproduction en fac simile jusqu'au simple profit moral, est toujours un peu une sorte de conservation, celle de l'espèce humaine elle-même, par reproduction, la seule vraiment sûre.

2° *Le travail scientifique.* Une bibliothèque n'est pas un cimetière, ou ne doit pas en être un. Elle doit servir. Elle doit servir à qui? A la nation, dit-on, c'est-à-dire à tous, puisqu'elle est nationale. Autant vaudrait dire que la Royale de Berlin ne sert qu'au roi de Prusse, qui n'y met

jamais les pieds. Nous admettons qu'elle doit avant tout servir à ceux qui peuvent, en quelque manière, faire avancer quelque partie des connaissances humaines, c'est-à-dire aux études originales.

Malgré de regrettables exceptions, on peut supposer que le privilège expose moins les collections que leur ouverture à tout venant et la manipulation quotidienne. Si une bibliothèque se propose avant tout de servir la science, c'est au prêt, incontestablement, qu'elle doit avoir recours. Seul, le prêt permettra des études prolongées, des expériences à l'appui, des comparaisons...

La Royale a cet avantage d'avoir nettement accepté ce but-là et non un autre. Elle a envisagé le problème de fournir la science, toute la science, et créé un catalogue d'ensemble des bibliothèques de Prusse, cherché par des ententes, à combler les lacunes, faire que jamais un chercheur ne soit privé du livre qu'il désire. Elle a fondé un bureau spécial de renseignements, l'*Auskunfts-bureau*, pour la recherche par l'Allemagne et l'Europe des livres qu'elle n'a pas. Plus encore : devant la production sans cesse croissante de l'Allemagne, venue au point où l'Etat ne peut rien faire de plus, elle n'a pas hésité à appliquer une mesure grave, celle de faire payer pour emprunter des livres. Ne vous récriez pas au nom d'un principe. C'est le « droit de bibliothèque » de nos Universités, nous l'appliquons sans honte. A Berlin, ce droit est de 5 marks par an, et cette petite révolution s'est accomplie cette année même. Je vous en dirai les premiers effets.

3° Une bibliothèque nationale ou royale est-elle désignée pour les lectures courantes, les renseignements urgents, les besoins du passant ?...

La Nationale a glissé sur cette pente, et je ne crois pas qu'on l'en puisse sauver autrement que par d'autres bibliothèques ouvertes aux besoins légitimes qu'elle a encouragés. La Salle publique qu'on construit aurait pu

être une sauvegarde, mais son existence même est discutée et loin de protéger les collections menacées, vous savez qu'il est question d'agrandir et d'éclairer la salle de travail actuelle !

C'est avant l'ouverture du soir, avant le prêt admis, avant toute facilité donnée pour consulter ou gâcher d'irremplaçables trésors, que la République, mieux conseillée, aurait dû créer des bibliothèques n'ayant pas pour mission de conserver des livres, mais en admettant, en espérant même, par l'usage intensif, la prochaine destruction.

Le Dépôt légal.

Dans quelle mesure la Bibliothèque royale fait-elle la récolte du livre allemand ? Son budget d'acquisitions est double de celui de Munich : 220.000 marks, dont un quart va à la reliure. Ce chiffre donna, ces deux ans, pour les imprimés seuls 124.398 et 106.619 marks. Dans une comparaison avec la Nationale, il faut ajouter 4.000 M. de cartes et près de 3.000 M. de musique, déduire le peu qui revient chez nous à la salle publique, et nous trouvons : 162.000 francs contre 83.000 chez nous.

Mais, cette richesse est récente. En 1889, le budget sauta de 96.000 M. à 150.000. Vingt ans ont suffi pour faire de cette bibliothèque la première de l'Allemagne, une des toutes premières du monde. Cependant, les collections anciennes sont loin d'être comparables à celles du British ou de la Nationale ou de Munich et le dépôt légal ne s'applique qu'aux anciennes provinces de Prusse depuis 1824 et du Schleswig Holstein depuis 1866. Ce n'est pas la moitié de la production allemande.

Un calcul donne en 1910 pour la production allemande (je veux dire en allemand), une valeur marchande de 132.000 marks dont 115.000 seulement pour la littérature vraiment imprimée en Allemagne. Le dépôt légal en a

apporté pour 50.900 M. C'est, aussi exactement que possible, la valeur du dépôt légal et tout ce qu'il apporte n'est pas utile. Chez nous, d'ailleurs, il n'atteint pas de tels chiffres ! La Bibliothèque royale a acheté en plus pour 36.400 M. de livres allemands en Allemagne et pour 6.200 à l'étranger. Il s'en faut de 28.500 M. pour l'Allemagne, de 10.300 pour l'étranger que la B. R. possède la totalité de la production en allemand. Si l'on tient compte des rééditions et inutilités, il suffirait en tout de 25.000 marks. C'est cette somme qu'on demande à la cotisation des lecteurs.

Encore une fois, la France n'approche pas de tels chiffres, notre dépôt légal peut être amélioré, il doit l'être, et vraiment on pourrait espérer que toute la production en français — canadienne, belge, suisse — se trouve à la Nationale.

Mais, la dépense ? Un calcul qui me paraît bien fait dit : pour l'Allemagne, 25.000 marks. Pour chez nous ce ne serait certes pas la moitié.

Les opérations de catalogue indiquent 17.500 fiches manuscrites, 29.000 titres imprimés, 6.400 nouvelles feuilles intercalées dans les volumes du catalogue alphabétique, 45.000 mentions ajoutées au Realkatalog. L'impression a débuté en 1885 par les thèses et écrits universitaires, en 1892, elle a commencé à imprimer les livres nouveaux, depuis 1908 elle y a joint les acquisitions des bibliothèques universitaires de Prusse. Ces impressions sont livrées en cahiers imprimés d'un seul côté et l'on obtient des fiches par découpage. Nous ne voyons rien de très différent de ce qui se fait chez nous. Cependant, ajouter au bulletin d'acquisition de la Nationale celui des Universités serait une dépense compensée largement par les achats qu'on éviterait de faire.

Les Fiches internationales

Un exemple plus utile encore nous est donné par la Bibliothèque de Berlin. Depuis 1909, la Bibliothèque Royale a adopté le format de fiches dit international $7\frac{1}{2} \times 12\frac{1}{2}$, aujourd'hui d'un usage courant en Amérique, en Belgique, en Suisse, et imprime ses fiches sur carton mince, directement. Il est invraisemblable que le pays d'où est parti le système métrique, la France, qui vient de modifier, ce qui est autrement coûteux et autrement humiliant pour notre vanité nationale, l'heure et le méridien, s'obstine aux formats personnels de fiche de ses bibliothèques ! Il ne faut pas dire que les fiches étant plus petites, peuvent se coller sur de plus grandes. L'œuvre d'un catalogue international est une œuvre coûteuse, le collage de près de 70.000 fiches par an que publie la seule Nationale n'est pas une mince besogne. Les meubles pour les contenir, meubles coûteux, doivent être fournis en nombre, donc uniformes. Dès maintenant, les fiches de Washington et de Berlin s'échangent et un catalogue international ou étranger peut être constitué par le seul travail d'internationalisation que des dames comme en l'administration des Postes font vite et bien.

Le Prêt taxé

C'est pour combler les lacunes dans la collection des œuvres allemandes et uniquement pour cela, qu'une taxe de prêt vient d'être établie à Berlin. Quel résultat ? Le Dr Schwenke a lui-même expliqué la situation dans le *Berliner Tageblatt*. La mesure, dit-il, comprend la Bibliothèque royale, pour laquelle l'Etat dépense 800.000 marks, et les universités pour lesquelles il en dépense 900.000, sans parler des fonds spéciaux votés pour bâtiments, Gesamtkatalog, etc.

L'ensemble de ces bibliothèques profite à qui ? Chiffre moyen, à environ 40.000 emprunteurs. C'est une subvention de 40 marks à chacun d'eux. Or, beaucoup ne poursuivent que des intérêts privés. On paye au collège, aux écoles, aux musées. Il n'est pas question, en Allemagne, que tout cela soit gratuit. Si l'on veut élever, développer les bibliothèques, n'est-il pas juste de faire appel à ceux qui en profitent ? C'est une question, dit le D^r Schwenke, qu'il faudrait soulever même si l'état des finances n'en faisait une nécessité.

Les 10 bibliothèques universitaires consacrent 300.000 marks à leurs achats, mettons, dit-il, 30.000 pour chacune d'elles. C'est de quoi ne pas mourir, mais non plus de quoi vivre. Le compte des demandes de ces dernières années révèle que, sur 3 demandes, il y a un volume qui manque, prêté ou non acquis. Il y a le Bureau de renseignements de la Bibliothèque de Berlin qui leur envoie 20.000 volumes, mais c'est tout à fait insuffisant. Et à elle-même il s'en faut de 40.000 marks que son budget suffise à acheter ce que sa direction considère comme strictement indispensable.

La taxe de prêt donnera 60.000 marks, soit 20 % au fonds d'achat des Universités. Il va de soi que cet argent est employé strictement à des achats et à rien d'autre. Rien de prohibitif. Pour 2,50 M. par semestre, les étudiants peuvent emprunter sans formalité à la Bibl. Royale comme à celle de l'Université.

L'usage des livres chez soi use plus que la lecture sur place. C'est donc un juste droit, dit le D^r Schwenke.

Le *Berliner Tageblatt* n'a inséré l'article du D^r Schwenke qu'en le faisant suivre d'une petite réfutation. Il ne trouve pas ce faible impôt négligeable, et la preuve en est donnée par la baisse des communications. Il trouve surtout injuste de monopoliser un livre, de le garder lorsqu'on n'en a plus besoin, soit par malveillance, pour em-

pêcher une concurrence, soit par simple paresse. Or, celui qui a payé a acquis un droit strict. Il l'a vraiment acquis pour pas cher !

J'ai sous les yeux quelques extraits de la presse. Ce droit de 6 fr. a, en somme, été assez bien accueilli. On s'est félicité d'avoir un droit fixe annuel et non une ennuyeuse taxe au volume. Certes, ce petit droit n'a pas dû gêner beaucoup de travailleurs habituels, mais il a écarté, c'est certain, le lecteur d'occasion, l'emprunteur d'un seul volume. La tendance est de préférer le lecteur habituel, de l'appeler travailleur sérieux par opposition au lecteur de passage. J'ai soutenu le contraire et j'ai scandalisé plusieurs habitués qui se croient chez eux dans la bibliothèque où ils ont élu domicile, en leur disant que l'homme qui travaille chez lui, qui a ses livres et son laboratoire, me paraît plus sérieux et plus digne qu'on l'aide, malgré sa gaucherie et son manque d'habitude, quand, par hasard, il doit recourir à une bibliothèque. En Allemagne, pays de classement strict, on préférera le professionnel.

J'ai là un article où l'on espère que le droit de 6 fr. mettra fin aux volumes égarés, que n'importe qui a le droit de prendre aux rayons et qui restent déplacés une semaine. Il semble que ce droit ait mis en appétit de réclamer des restrictions à l'accès même de la salle de travail.

Si les articles que j'ai pu lire ne proviennent pas d'un choix partial, l'Allemagne est aujourd'hui à un maximum de dépenses. Il souffle un vent d'économie. Que chacun paye pour ses livres, écrit-on, c'est juste et ce n'est pas cher. La Bibliothèque de Berlin n'a pas besoin de s'enfler pour égaler le British ou la Nationale, elle est la bibliothèque de Prusse, non de l'Empire, elle a l'échange avec Dresde, Munich, Stuttgart, etc..., avec les universités. Quel besoin a-t-elle de vouloir tout posséder ?

L'Etat ne peut pas faire plus qu'il ne fait. S'il accorde plus à ce directeur-ci, son successeur voudra obtenir plus encore. Pour établir le budget d'achats, c'est bien simple. Comptez combien de livres paraissent, en Allemagne, combien viennent du dépôt légal, combien sont acquis par les autres bibliothèques et notamment les bibliothèques spéciales, et si, sur le reste, vous comptez qu'il n'est pas nécessaire d'acheter les livres de moins de dix marks, il n'y a pas besoin de si énormes budgets !

A ce journaliste qui s'avoue *habitué*, s'oppose la réponse d'un professeur à un referendum sur ce sujet, réponse qui corrobore l'opinion que je me suis faite à la Nationale : les vrais savants travaillent chez eux ou dans des bibliothèques spéciales et ne recourent qu'exceptionnellement à la Bibliothèque générale. Ce sont eux qui sont atteints par cette vexation et cet impôt.

Les chiffres vont justifier ce que j'avance ici.

Ce droit minime a-t-il eu son effet tout de suite, dès la première année, pas même, 9 mois de l'année ? Il l'a eu. Augmentation de la lecture sur place : 7.928 cartes distribuées au lieu de 4.525, mais 14.234 cartes de prêt au lieu de 18.844. Les différences — 4.610 de moins au prêt, 3.403 de plus à la lecture sur place — se compensent presque. Le nombre total des emprunteurs inscrits, de 13.140 tombe à 11.176, celui des volumes prêtés passe de 333.255 à 243.756. Mais une statistique plus précise nous donne le détail des professions atteintes par cette mesure fiscale. Le nombre des étudiants et candidats inscrits n'a pas baissé, il a augmenté de 5.645 à 5.765. Celui des professeurs des hautes écoles, celui des associations ou instituts reste le même. Les sans profession baissent très peu. Mais les écrivains et artistes baissent d'un quart. Les commerçants et industriels baissent de 741 à 75, les femmes de 1.040 à 768, les militaires de 297 à 191, les médecins de 640 à 614, les gens de loi de 1.267 à 810. Le

tableau que j'ai sous les yeux est probant, instituer un droit de bibliothèque, c'est livrer un établissement à un groupe, une coterie d'habitues, qui y seront chez eux, qui en vivent, c'est en faire une seconde bibliothèque d'université, c'est le fermer à ceux qui ont autre chose à faire et y recourent une fois pour quelque recherche précise, sortant de l'ordinaire. Or, c'est là, selon moi, l'essence même, le rôle strict d'une bibliothèque de caractère national.

Je erois donc, Messieurs, qu'il faut admettre le principe du prêt, même pour la Bibliothèque nationale, sous les réserves nécessaires, graves, suffisantes à écarter le public courant, et qui tiendraient compte de la conservation bien entendue des livres prêtés, et du caractère spécial des livres apportés par le dépôt légal. Mais, plutôt que de vous proposer un règlement qui, s'il était mauvais serait inutile, et s'il était bon priverait du plaisir de le faire ceux qui ont qualité, je vous dirai brièvement les règles qui ont cours à Berlin.

On paye depuis cette année. C'est 5 M. pour l'année, d'avril à fin mars, 2,50 M. pour le semestre. Il faut être fonctionnaire, ou occuper une situation connue, ou montrer un Bürgschein, ou des pièces d'identité suffisantes, ou laisser un dépôt d'au moins 50 M. Hors Berlin, les habitants de la Prusse s'inscrivent à l'Université de leurs provinces. Les formulaires coûtent dix pfennigs. D'ailleurs, les bulletins de demandes de livres ne sont pas gratuits non plus, il faut en acheter, 10 pf. le paquet de 25. Par disposition spéciale, imprimée, il est défendu de faire resservir les bulletins qu'on vous retourne avec refus.

La durée du prêt est de 3 semaines, et d'une seulement pour les bibliographies, dictionnaires, encyclopédies, périodiques de moins de 10 ans, collections et ouvrages demandés souvent. Vous voyez que le prêt est large, car

ces sortes d'ouvrages ne sont point prêtés du tout ailleurs. Le prêt peut être prolongé sur demande.

Si, au dernier jour du prêt, le livre n'est pas revenu, amende de 50 pfennigs et l'on est averti par lettre non affranchie d'avoir à retourner le livre ou solliciter une prolongation. Si cet avis reste sans réponse, amende de 1 mark. Ces amendes sont recouvrées par la poste. Après un deuxième avis sans réponse, la police est avisée.

Hors de la province de Brandenbourg, sont seuls prêtés les livres qui n'existent pas à la bibliothèque publique de la région. Et dans les villes les demandes se font seulement par l'intermédiaire de la bibliothèque publique.

Ne sont pas prêtés les livres rares ou très coûteux, les journaux, la musique, les cartes et les guides de voyage, ainsi que les livres non encore reliés, exception faite du prêt entre bibliothèques. D'autres restrictions concernant les livres de consultation fréquente, bibliographies, etc..., les dissertations, journaux, livres réservés à cause de leur contenu, livres d'enseignement postérieurs à 1850, peuvent *quant à présent* être refusés, si ce n'est à qui justifie d'un but scientifique. Nous avons vu qu'en tout cas leur prêt est réduit à une semaine.

Je vous fais grâce des règles sur la conservation des volumes, défense d'annoter, fort utile, car les Allemands, annotateurs forcenés, ont tendance à corriger les fautes de français qu'ils croient trouver dans nos auteurs — ceci est arrivé à la Nationale. Il faut renvoyer les livres franco.

Tout cela ne vous donnera pas une législation précise du livre prètable et du non-prètable.

L'Auskunfts bureau.

Vous trouverez dans la première série de ces Conférences, publiée l'an passé, la remarquable conférence de M. Camille Bloch sur le prêt entre Bibliothèques et les

Catalogues collectifs en Suisse. Je suis presque tenté de vous la relire, car elle contient à peu près tout l'exposé du système employé à l'*Auskunftsbureau* de Berlin. M. Bloch vous a expliqué que rien ne s'opposait en droit à l'usage en France du prêt entre bibliothèques, qui n'y fonctionne pas ou presque pas. Et il en donnait la raison, c'est à savoir que la question du prêt entre bibliothèques est connexe à celle du catalogue collectif. Et non seulement le catalogue collectif va renseigner plus vite, plus sûrement et payer amplement ce qu'il coûte par l'économie faite sur les achats de livres, mais il est, à sa façon, un agent de décentralisation, et c'est peut-être pour cela qu'on ne l'a pas à Paris. Je m'explique : Berlin n'avait pas la plus grande bibliothèque d'Allemagne. En France, la richesse de notre National est telle que le cas où le lecteur doit recourir aux livres de province a paru improbable et le cas où le lecteur de Tours doit recourir aux livres de Bordeaux n'a pas paru intéressant, puisqu'il doit trouver tout à Paris. C'est une erreur, et si les cas sont rares, (ce qu'on fait on ne sait pas, faute de catalogue collectif), ils ont tort d'être rares, car les budgets sont assez pauvres pour qu'un bon nombre d'achats de livres coûteux soit fait une seule fois en France. Quoi qu'il en soit, la province est infiniment intéressée à la question et à quelque droit de jouir des ressources nationales. Ceci devrait trancher le débat.

Un bureau de renseignement est-il donc très difficile à établir ? Est-ce très coûteux ?

Le service du Gesammtkatalog ne demande pas une grande place et occupe en dehors de son directeur, l'Oberbibliothekar D^r Fick, en moyenne 4 assistants (*Hilfsarbeiter*) et 2 dames. Les assistants sont souvent pris parmi les volontaires. Deux autres dames se sont occupées du bureau de renseignements pour les questions courantes, tandis qu'un bibliothécaire s'occupait des cas difficiles.

Le Gesamtkatalog s'est, dans l'année, avancé de Grimm à Hoffmann, soit 55.695 fiches. La fin en est encore lointaine. On ne pourrait, en France, envisager un catalogue collectif allant plus vite, puisque la majeure partie en serait fournie par le catalogue de la Nationale, qui réglerait l'allure. Mais un service qui comprendrait un bibliothécaire, un aide et deux dames pour les copies et intercalations suffirait très probablement à transformer en catalogue de France le catalogue de la Nationale, et en transmettant au service des recherches, qui a des heures libres, les questions intéressant les parties non terminées F.Z., suffirait à répondre aux questions au moins les premières années. Cette distribution pourrait, je crois, être essayée, même avec le personnel existant, sur un simple crédit de quelques mille francs pour installation. L'importance d'un service dépendant du succès qu'il aura, on ne peut prévoir plus loin. Je veux simplement signaler que chez nous l'importance de la Nationale, celle des autres bibliothèques concentrées à Paris, faciliterait la tâche. L'appui des pays de langue française nous est acquis d'avance, puisque Suisse et Belgique ont des catalogues d'ensemble et répondent aux questions de l'*Auskunfts-bureau*. Oui, l'existence des livres de langue française qui existent à Bruxelles ou à Genève, est signalée à Berlin et ne l'est pas à Paris.

Pour que cela cesse, que faut-il ? Des meubles et une ou deux personnes pour intercaler des fiches. J'ajoute, hélas ! un colleur pour accorder les formats de la Nationale avec ceux adoptés ailleurs. La *Bibliographia Belgica* est reçue à la Nationale, elle est classée, 8° Q. 2967, et les paquets de fiches sont dits in-8°. On vous les communique, en paquets ficelés.

A quoi sert le Bureau de renseignements ?

Son activité a été croissante, de 11 % et 15 % ces dernières années. Il a répondu à 2.963, 3.428, 3.825 lis-

tes qui font, l'an dernier, 10.675 livres, dont 7.329 ont été signalés comme existant ici ou là. La proportion varie de 69 à 75 %, on peut dire que les 3/4 des demandes reçoivent satisfaction. Quelquefois, c'est un peu long, car on n'envoie pas les demandes isolées. Les listes, dont M. C. Bloch vous signalait l'an dernier les envois en Suisse, ont à circuler de Belgique en Autriche, jusqu'à réponse favorable. L'inexistence n'est avérée qu'au bout de 2 ou 3 mois. Mais, le plus souvent, la réponse est donnée par les grandes fiches à cases où les chiffres, « 1 Bibl. royale, 2 Université, etc... », indiquent les bibliothèques où le livre se trouve, et le lecteur est averti de la plus proche. J'ai feuilleté ces dossiers, regardé les dates, et j'ai vu que la grande majorité des réponses était faite dans les trois jours et n'entrent pas en compte les réponses faites de suite, 340 de vive voix, 523 d'après les catalogues imprimés, 491 d'après la partie terminée du Gesamtkatalog de Prusse.

Ces chiffres doivent faire réfléchir. Ils signalent que, dans des travaux de toutes sortes, science ou érudition, plus de 7.000 livres existants sur le sujet auraient été inconnus des auteurs, ou n'auraient été connus que si l'auteur avait été à même d'interroger individuellement toutes les bibliothèques — au nombre de 180, quelques-unes non publiques — qui répondent aux questionnaires du Bureau de Berlin. Bibliographies incomplètes, redites, ignorances... petites ou grandes, ce sont des milliers de lacunes dans les travaux originaux qui se trouvent comblées.

Or, voici la répartition des 7.329 ouvrages signalés : 1° 5.278 (72 %) se sont trouvés dans les bibliothèques participant au Gesamtkatalog de Prusse, notamment 467 à Göttingen et 50 % à la Bibliothèque Royale elle-même. Ce chiffre nous indique qu'en France la Nationale fournirait à plus de la moitié des réponses, et que la

question se poserait surtout comme utilisation de la Nationale par la province.

Certes, le Secrétariat de la Nationale répond obligeamment aux deux ou trois douzaines de demandes qui lui parviennent, et la formule qu'il a fait imprimer : « Vous trouverez dans la salle toutes facilités compatibles avec le règlement pour faire vous-même les recherches qui vous intéressent », ne sert que pour les demandes de généalogie et les habitants de Paris. Mais Berlin a répondu utilement à 3.666 demandes. Utilement, en envoyant même le livre.

2° Viennent ensuite 93 bibliothèques allemandes, où on a trouvé 1.669 et 1.758 volumes, soit 23, 24 %, surtout Munich, 295 ; Dresde, 228 ; Strasbourg, 135 ; Hambourg, 106 ; Munich Université, 97 ; Leipzig, 83, etc..., etc..., jusqu'à une trentaine où l'on n'en a trouvé qu'un, et il ne serait pas venu à l'idée du chercheur d'écrire à Husum ou Tharandt pour le trouver.

3° 148 volumes ont été trouvés dans 30 bibliothèques spéciales de Berlin. Ici, le Bureau se fait l'intermédiaire entre le particulier et des instituts très fermés, comme l'Académie de guerre, ou des sociétés privés, comme la Société des Architectes ou le Séminaire anglais. En outre, les gymnases, auxquels on ne songerait guère, ont fourni 11 volumes. Passons à l'étranger.

4° En Autriche, 87 volumes épars dans 18 bibliothèques, 45 volumes en Suisse (60 l'année d'avant), 30 en Belgique, 38 en Hollande, 19 à Copenhague.

M. C. Bloch vous a parlé des Suchlisten, listes de livres dits introuvables qui circulent de bibliothèque à bibliothèque. Le bureau en a émis 33, contenant 2.565 titres. Grâce à elles, 366 ouvrages ont pu être expédiés. Citons une liste d'ouvrages sur les Portugais aux Indes, imprimée à 15 ex. à Mangalore, qui s'est trouvée à Stuttgart, le *Grand Coustumier de Normandie*, Rouen, 1539, s'est

trouvé à Tubingen, les *Novae regulae cancellariae* de Léon X à Wolfenbuttel, une comédie de Gutzkow, *Die Stille Familie*, imprimée comme manuscrit, s'est retrouvée à Francfort, etc...

Depuis un certain nombre d'années, je me suis efforcé d'exciter l'émulation des bibliothèques françaises par l'exemple de l'étranger. Quelques-uns ont cru devoir prendre la défense des bibliothèques françaises que je ne menaçais point. Je me suis étendu sur ce que j'ai cru utile de connaître et peut-être d'imiter dans la Bibliothèque de Berlin. La critiquer serait peut-être plus amusant. Croyez que je suis loin de tout admirer à Berlin ! Il suffit de jeter les yeux sur le *Jahresbericht* pour voir que, sur 47 bibliothécaires, on voit 40 philologues ou historiens, 2 théologiens, 2 légistes, 1 médecin, mais pour les sciences proprement dites, pour l'étude technique, commerciale, industrielle, la Bibliothèque semble aussi fermée que celle de France. Je ne comparerai pas les architectures. La Bibliothèque de Berlin est plus pratique, parce que l'espace n'a pas été mesuré, parce que les crédits ont été votés en plus grande masse, et qu'ainsi elle jouit de perfectionnements que les constructions lentes, démodées avant de naître, ne peuvent prévoir. Il ne m'a pas semblé que les classements adoptés soient moins arriérés que les nôtres. Enfin, j'ai trouvé les idées en pleine réaction, restrictions, mesures contre le public, prêt taxé, livres demandés la veille, etc... Mais, si la Commission qui a reçu pour tâche d'étudier la situation de notre Nationale, pour la rendre digne de notre République, veut jeter les yeux sur la jeune bibliothèque de Berlin, qui rend, je le répète, cinq fois au moins les services de la nôtre, ils trouveront quelques exemples, dignes d'être suivis, et qui ne nécessiteront pas des augmentations formidables de budget : adoption du format com-

mun des fiches, fondation d'un bureau de renseignements, qui commencera l'œuvre d'un catalogue d'ensemble des bibliothèques de France, le complétera par les renseignements de l'étranger, unira leurs efforts pour les acquisitions, élargira le prêt de bibliothèque à bibliothèque, peut-être même, sous de prudentes réserves, l'étendra à des particuliers... Et alors, on s'apercevra que des accroissements, même modestes, du budget d'acquisitions pourraient, sans gaspillage, assurer à la France un ensemble suffisant des productions mondiales de la librairie, en tout cas, le total des livres en français. On saurait ce qui manque et de combien il s'en faut qu'on ait le nécessaire. On a parlé d'abolir de vieilles institutions originales, de fondre entre elles des bibliothèques, de centraliser, de diriger d'un bureau central, toutes les bibliothèques supérieures de France, comme un autre tiendrait en laisse toutes les bibliothèques inférieures, autorisant, défendant, comprimant... Les avantages de cette centralisation, un simple bureau de renseignements peut vous les donner. Croyez que la liberté, comme le budget, y gagne. Loin d'étouffer les bibliothèques provinciales, ce système qui leur évite les achats faits ailleurs, les fait bénéficier d'une richesse générale qu'elles n'osaient espérer, leur permet un développement local ou spécial, original. C'est là ce que j'ai vu de meilleur à Berlin.

LES
BIBLIOTHÈQUES D'ART DE PARIS

PAR

PAUL CORNU

Bibliothécaire à l'Union centrale des Arts décoratifs.

MESSIEURS,

Avant 1864, Paris n'avait pas de bibliothèque spéciale d'art. Deux, en cette même année, y furent ouvertes : l'une en janvier, à l'École des Beaux-Arts; l'autre en septembre, dans les locaux de l'Union Centrale des Beaux-Arts, place des Vosges.

On pourrait penser que c'était trop pour un début. On se tromperait. Leurs publiés ne se confondaient pas. Il y a, dans le monde, pourtant restreint, qui fréquente ce genre de bibliothèques, deux catégories de travailleurs qui leur demandent des services d'ordres bien différents. Il y a d'abord les artistes et artisans, qui viennent se renseigner sur les œuvres du passé ou du présent pour réaliser, en s'en inspirant, ou plus, ou moins, des œuvres nouvelles. Il y a, d'autre part, les écrivains d'art, historiens, critiques, journalistes, sur le travail desquels je n'insisterai pas, puisqu'ils fréquentent les bibliothèques générales, dont souvent même ils se contentent.

Ils ne se distinguent pas seulement par ce que les seconds sont censés avoir l'habitude de recherches bibliographiques, dont les premiers n'ont en général aucune notion ; ils se distinguent surtout en ceci : que les écrivains veu-

lent qu'on leur donne des *livres*, et les artistes simplement des *images*.

Voici quelques demandes choisies, dans une bibliothèque où ces deux publics fréquentent, parmi des bulletins qui émanent de lecteurs entrant dans le dépôt pour la première fois et n'ayant, par conséquent, pas cherché à formuler leurs questions d'après les rubriques d'un catalogue dont ils auraient par avance connu les dispositions.

Côté des écrivains d'art et amateurs : un critique désire consulter la *Gazette des Beaux-Arts*, 1899, t. II; un élève de l'École du Louvre est à la recherche du livre de Bode sur les *Statuettes en bronze de la Renaissance* ; un Monsieur sans profession, enfin, serait ravi que le bibliothécaire lui indiquât une étude sur les ébénistes du xviii^e siècle, où il pourrait trouver des renseignements sur l'auteur d'un meuble signé qu'il possède. Toutes ces questions rentrent dans le cadre de celles que n'importe quel bibliothécaire est appelé à résoudre plusieurs fois par jour : les catalogues par noms d'auteurs, les catalogues méthodiques lui permettent d'y satisfaire.

Côté des artistes, maintenant : voici un peintre qui demande à voir des reproductions de dessus de porte Louis XV ; un sculpteur, à voir des reproductions de Dianes antiques ; un dessinateur d'industrie, à copier des motifs de toiles de Jouy ; une brodeuse, à calquer des chiffres anciens ; l'employé d'une maison de couture, à feuilletter des modes du Directoire et de l'Empire. Si le bibliothécaire se reporte à ses fiches, il trouvera tant bien que mal la liste de plusieurs ouvrages où chacun de ces lecteurs rencontrera quelques-unes des images qui l'intéressent ; mais pour peu que la bibliothèque soit fréquentée, le déplacement de volumes sera vite considérable, et pour quel résultat ? Nos artistes auront perdu beaucoup de temps, à feuilletter des livres trop beaux pour qu'on leur permette de s'en servir à leur aise, et neuf fois sur

dix ils n'y auront pas trouvé un nombre de documents suffisant pour opérer entre eux ce choix qui est l'essence même de tout travail artistique. Persuadons-nous bien, en effet, que tout texte autre que les indications de date, de provenance, de situation des œuvres d'art, est indifférent à ces travailleurs. Pour eux, la bibliothèque est comme un musée des musées où ils viennent chercher, reproduites, maniables, décalcables au besoin, les œuvres éparses dans cent collections différentes et lointaines, elle est, si vous le voulez, comme un de ces vastes magasins de cartes postales ou de photographies, où l'on trouve groupées par ordre topographique ou par noms d'artistes, des milliers de reproductions d'édifices, de peintures, de statues, de meubles même, ou d'étoffes, qui constituent les chefs d'œuvre de l'art d'autrefois ou d'aujourd'hui.

Je ne veux pas dire que la distinction de fait qui existe entre ces deux publics obligeait à constituer pour chacun d'eux des dépôts distincts. Une seule bibliothèque, complète, commode, spacieuse, renfermant à la fois des livres et une collection iconographique, est l'idéal aussi bien des artistes que des écrivains d'art. Mais j'exagère cette distinction pour que vous compreniez mieux pourquoi les deux dépôts ouverts en 1864, et d'autres qui ont été fondés depuis, au lieu de se développer dans le même sens, ont accusé dès l'origine des traits de physionomie très particuliers.

Celui qui s'éloigna le plus du type courant des bibliothèques générales fut le dépôt annexé aux collections de l'Union Centrale des Beaux-Arts (1). Cette société s'était constituée en 1863 à la faveur du mouvement d'idées suscité — entre autres — par le comte de Laborde qui, dans son rapport sur l'Exposition de Londres de 1851, avait montré aux industriels d'art français que, sans un sur-

(1) Aujourd'hui Bibliothèque du Musée des Arts décoratifs, 107, rue de Rivoli.

saut énergique de leur part, ils allaient irrémédiablement perdre une suprématie dont l'étranger lui enlevait tous les fleurons, l'un après l'autre. Deux expositions nationales avaient déjà été organisées, en 1861 et en 1863. Le comité qui s'en était chargé estima qu'il convenait de les rendre permanentes et, en y adjoignant une bibliothèque, des cours publics, des concours, il espérait — tels furent ses termes — : « *Entretenir en France la culture des arts qui poursuivent la réalisation du beau dans l'utile; aider aux efforts des hommes d'élite qui se préoccupent des progrès du travail national, depuis l'école et l'apprentissage jusqu'à la maîtrise; exciter l'émulation des artistes dont les travaux tout en vulgarisant le sentiment du beau et améliorant le goût public, tendent à conserver à nos industries d'art, dans le monde entier, leur vieille et juste prééminence.* »

Aussitôt un important groupement d'artistes, comme Barye, Chapu, Bartholdi, Galland, Gérôme, Carrier-Belleuse, Aimé-Millet, et d'amateurs ou critiques d'art, comme du Sommerard, Paul Mantz, Léon de Laborde, Champfleury, Burty, etc., envoyèrent leur adhésion à ce projet et, le 4 août 1864, l'Union centrale des Beaux-Arts était créée, autorisée, prête à fonctionner.

Depuis déjà plusieurs mois, elle avait loué un local place des Vosges, composé de trois grandes salles : elle disposa un musée dans les deux premières, la bibliothèque dans la troisième. Dès le 20 septembre, elle en ouvrait les portes à ses adhérents, déjà nombreux et qui payaient cette faveur à raison de 100 francs par an pendant les trois premières années et 36 francs par an dans la suite.

Dans les comptes rendus que la presse fit de cette inauguration, on trouve quelques renseignements sur ce qu'était alors la bibliothèque.

« Fenilletons, écrit Delamarre dans la *Patrie* du 2 octobre, ces in-folios ouverts sur des tables. Ils sont destinés à un usage

journalier, on le reconnaît sans peine. Une reliure solide et commune permet de les manier tout à son aise ; les feuilles de papier qui les composent, épaisses et résistantes, sont garnies à la tranchée d'une bordure de toile qui les préservera des déchirures.

« Sur ces feuilles, d'un blanc immaculé, sont fixés des fragments d'étoffes, soie, velours, laine ou coton, ravissants de dessin et de couleur. Ce sont des spécimens de l'art français, principalement de l'art de nos jours. On y voit les soieries pour robes et gilets inventées par nos fabricants de 1851 à 1856 ; des suites de rubans qui ont paré nos élégantes de 1851 à 1853 ; des impressions diverses sur mousselines de laine et baréges, qui ont fait l'orgueil et la joie des dames, aux bals, aux soirées et aux promenades, de 1844 à 1857 ; puis les cachemires français dans leur variété infinie, les mousselines claires de 1864, les compositions de l'atelier Guichard ou *premiers jets* pour étoffes de tous genres, les dessins de cachemires et échantillons de *mise en carte*, donnés par MM. Gonelle frères. Voilà pour le dix-neuvième siècle. Nous avons aussi pour les années antérieures des spécimens fort intéressants : ainsi, de belles étoffes à ramages, où le goût délicat des époques de Louis XV et de Louis XVI a déployé ses gracieux caprices ; les étoffes plus solennelles du règne de Louis XIV, puis une collection précieuse intitulée : *Esquisses par les différents maîtres lyonnais*. C'est une réunion très remarquable de maquettes pour soieries peintes à la gouache sur papier verni. Sauf en quelques endroits, les couleurs ont conservé leur éclat, et le papier où elles sont déposées, autrefois d'un ton pâle, a pris, avec les années, l'aspect de ces vieux fonds d'or, si doux à l'œil et si harmonieux. Nous avons vu également une collection de papiers peints depuis le temps où Révillon, l'inventeur de cette industrie, appliquait les couleurs à la gomme, jusqu'à nos jours ; et dans un autre livre, de fort beaux spécimens sacerdotaux : mitres, étoles, chasubles, remontant même à Louis XI.

« Voilà ce que la bibliothèque renferme de plus curieux pour le moment. Les feuilles de papier où l'on a fixé les étoffes sont réunies en volumes. Plus tard, quand les collections seront plus complètes et que l'espace le permettra, on les encadrera séparément dans de minces châssis en bois que l'on pourra manier comme des gravures dans un carton. Nos

artisans ont déjà nommé la fondation : le Louvre de l'industrie. »

La réunion d'étoffes et de papiers peints dans une bibliothèque est ce qui frappe le plus les visiteurs, mais il y avait aussi, dans le dépôt de l'Union centrale, des livres et, comme dans toutes les fondations constituées à l'aide de dons, des livres qui n'avaient pas toujours un rapport direct avec la destination de la bibliothèque.

En 1866, le 26 avril, le Comité de l'Union centrale décida la gratuité de la bibliothèque. Elle devait être ouverte à tous, chaque jour, y compris le dimanche, de 10 heures du matin à 5 heures de l'après-midi, et de 7 à 10 heures du soir. Du 1^{er} mai au 30 novembre de cette année, 1.714 travailleurs la fréquentèrent ; cela fait un peu plus de 8 par jour, répartis sur 10 heures d'ouverture. C'était peu, sans doute ; mais combien, alors, de bibliothèques parisiennes n'en avaient pas davantage ! Encore faut-il observer que, place des Vosges, ces travailleurs demeuraient souvent des séances entières et qu'ils étaient d'autant plus tentés d'en faire leur atelier habituel, que, dès l'origine, on leur avait permis de calquer les documents.

La guerre faillit causer la disparition de l'Union centrale. La moyenne des lecteurs de sa bibliothèque tombait à 2 en 1874. Elle se releva peu à peu à 12, dont 8 le jour, 4 le soir, parmi lesquels on comptait principalement des sculpteurs, des dessinateurs, des peintres, des étudiants, des employés, des architectes. En 1879 fut publié un *Répertoire de la Bibliothèque de l'Union centrale des Beaux-Arts* (1). C'est un modèle de ce que l'ignorance associée à la bonne volonté, peut produire de plus inutile. Les livres y sont classés par ordre alphabétique des mots typiques, à moins que ce ne soit par ordre alphabétique des titres ;

(1) *Répertoire...*, etc. Paris, Firmin-Didot, in-16 de 192 p.

ainsi, c'est au mot *vieil* qu'il faut chercher un recueil de Duthoy sur le *Vieil Amiens*, et au mot *nouveau*, le *Nouveau-manuel de Numismatique* de Barthélemy. Par contre, sous des rubriques comme *Art* ou *Beaux Arts*, sont entassés des centaines de livres, brochures, albums et périodiques. Si j'ajoute que ce répertoire ne fournit aucune indication de format, de date, ni de cote, je pourrai affirmer sans ombre de médisance, qu'il n'a rendu aucun service à ceux à qui il était destiné. Il nous rend, à nous, celui de donner un état approximatif de ce qu'était en 1858 la bibliothèque de la place des Vosges. Elle renfermait environ 4.000 unités, tant ouvrages que brochures, albums, recueils factices de gravures, d'échantillons, d'étoffes, de papiers peints.

En 1882, l'Union centrale des Beaux-Arts ayant fusionné avec la Société du Musée des Arts décoratifs, constituée en 1873, leur association était reconnue d'utilité publique sous le titre, qu'elle a conservé, d'Union centrale des Arts décoratifs. Elle ouvrit sous forme de loterie une souscription dont le produit était destiné à l'installation nouvelle des collections, tant musée que bibliothèque. En 1885, elle avait recueilli cinq millions et demi. Transportant alors au Palais de l'Industrie ses objets d'art, elle abandonna tout le local de la place des Vosges à sa bibliothèque et aux institutions annexes : ateliers de photographie et de moulage, conférences, cours, etc...

Du fonctionnaire certainement zélé qui avait rédigé le Répertoire de 1878, la Bibliothèque était passée sous la direction d'Alfred de Champeaux, qui ajoutait, aux qualités du chercheur et de l'érudit, celles d'un homme parfaitement au courant des conditions du travail dans l'industrie artistique. C'est pendant son administration, et peut-être grâce à son insistance, que le bon génie de cette bibliothèque y parut, puis finalement s'y installa, vers 1887. Ce bon génie était Jules Maciet, un amateur qui ne

disposait sans doute pas de grands biens, mais qui possédait davantage : l'art délicat d'utiliser sa fortune pour l'intérêt commun (1). Il est mort au début de cette année-ci. Une exposition, organisée par l'Union centrale doit, l'été prochain (2), rassembler pour quelques semaines les nombreuses et belles œuvres d'art qu'il dispersait, au fur et à mesure de ses achats, entre les divers musées de Paris et de la province. Mais, c'est à côté, dans la salle de la bibliothèque qui porte désormais son nom, qu'il faudra aller estimer le temps, l'argent, le labeur et l'ingéniosité que cet homme a dépensés pour fournir à nos ouvriers d'art un instrument de travail encore unique au monde. De 1887 environ à 1911, M. Maciet a passé toutes ses journées à la bibliothèque de la place des Vosges, puis de la rue de Rivoli, constituant un répertoire iconographique riche aujourd'hui de plus de 780.000 images, renfermées dans 3.568 albums in-folio ; lorsque ces images n'avaient pas été acquises par lui, elles lui avaient presque toujours été données par ses amis, qu'il avait su intéresser à son œuvre.

M. Maciet a vécu volontairement privé des honneurs du monde, ignoré du public, ignoré des journaux, insoupçonné de la plupart des travailleurs qu'il lui arrivait fréquemment de guider en personne dans leurs recherches. Mais, dans l'exercice admirable de cette générosité, il y a quelque chose qui doit nous frapper plus encore que sa modestie, que son désintéressement : c'est le sens pratique

(1) Nul n'a mieux défini le caractère et tracé le portrait de Jules Maciet que M. R. Kœchlin dans la *Notice* lue à l'assemblée générale de la Société des Amis du Louvre le 12 janvier 1912 et publiée dans l'Annuaire de cette Société (Tirage à part, in-8°, 32 p. Imp. Lahure, 1912).

(2) Cette exposition a eu lieu en avril 1912. Un album en préparation réunira les reproductions des dons de M. Maciet aux musées français.

avec lequel M. Maciet a su modeler, pour ainsi dire, le classement de ces 780.000 documents sur les besoins des travailleurs auxquels ils étaient destinés ; il est allé non seulement au-devant de leurs questions, mais au-devant même de désirs que leur inhabileté les empêchait de préciser.

On peut distinguer ces documents en trois catégories, d'après leur nature : il y a d'abord les photographies ; ensuite les gravures isolées (estampes, cartes postales, etc...) ; enfin les images tirées d'albums ou découpées dans des livres ou des magazines.

Quant aux *photographies*, M. Maciet s'était toujours montré fort préoccupé de leur importance documentaire. Il avait même rêvé d'un groupement de toutes les sociétés de photographie et de tous les photographes isolés, qui eût permis de répartir les efforts des opérateurs sur toute la surface de la France à la fois, et entre tous les monuments et sites intéressants, au lieu de les laisser s'exercer au hasard et, en général, constamment sur des sites et monuments connus. L'agence de ce groupement eût centralisé des épreuves de tous les clichés des adhérents et une société affiliée — comme l'Union centrale — eût pu se procurer par son intermédiaire toutes les épreuves utiles à ses collections.

L'idée, soumise au *Congrès des Arts décoratifs*, tenu à l'École des Beaux-Arts en 1894 (1), se produisait au moment où les sociétés de photographie cherchaient à se grouper. Pour ne pas augmenter les difficultés de leur tentative, l'Union centrale s'en tint à ce vœu platonique :

« *L'Union centrale a le devoir de continuer et d'améliorer ce qu'elle a fait jusqu'à ce jour en recevant et en provoquant le don de toutes les photographies d'œuvres d'art*

(1) *Comptes rendus sténographiques*. Paris, imp. Lahure (1894), in-8°, 724 p.

ancien et moderne, français et étranger, qu'il lui sera possible d'obtenir. Ces documents seront classés, catalogués avec date de leur réception, nom du donateur, mention du sujet représenté par les soins du bibliothécaire, pour être mis à la disposition des intéressés. »

M. Maciet avait donné l'exemple en procurant à la Bibliothèque, dès 1891, durant un voyage qu'il fit à Constantinople, en Grèce et en Sicile, 1.273 photographies de ces pays et en continuant à donner, faire donner et faire acheter toutes les séries d'épreuves qui, comme les collections Braun, Martin-Sabon ou Atger, constituent des documents de premier intérêt.

Les *cartes postales* n'offrent pas moins d'avantages. Si elles sont de dimensions plus réduites, elles sont moins fragiles que la plupart des épreuves photographiques ; elles sortent de partout, attirent l'attention sur des monuments dont, sans elles, on ne songerait pas à faire des clichés ; enfin, elles constituent le don le plus aisé à solliciter de l'ami qui fait un voyage et qui, avec quelques envois peu coûteux de reproductions de costumes, d'édifices, d'objets de musées, exprimera utilement à un bibliothécaire l'intérêt qu'il porte à son dépôt. C'est par milliers qu'elles ont passé des mains de M. Maciet dans les albums de l'*Union centrale*.

Enfin, il ne se bornait pas à ces documents isolés. Il achetait tous les recueils de planches que la librairie artistique public avec tant d'abondance depuis la fin du siècle dernier. Il en répartissait les feuilles, par sujets, selon les cadres de son classement. Même il classait et découpait des livres entiers, anciens ou nouveaux, des collections complètes de magazines, n'en retenant uniquement que les images et sacrifiant le texte sans pitié. Messieurs, j'ai eu tout le temps, en travaillant modestement aux côtés et sous la conduite de M. Maciet, de réfléchir aux conséquences de ce vandalisme conscient. Toutes réflexions faites,

je l'admire. J'admire que ce soit un homme du goût et de la sensibilité artistique de ce fin amateur qui, résolument, ait pris sur lui de placer au-dessus des susceptibilités du bibliophile, qui eût préféré sans doute voir ces ouvrages moisir sur les rayons inexplorés, l'utilité immédiate et l'intérêt permanent de la production artistique dont Paris est un centre si actif.

Au surplus, n'était-ce pas son droit, puisqu'il donnait, de choisir la forme de ses dons ? Et quand, par exemple, *l'Illustration*, le *Monde illustré*, le *Studio* qui, par ses soins, entraînent intacts à la bibliothèque, y entraînent à nouveau sous forme de coupures, qui eût trouvé à y redire ? De même, pour tant et tant d'ouvrages, achetés une seconde fois et découpés par M. Maciet pour les albums de la collection iconographique. Sait-on d'ailleurs le résultat direct de ce vandalisme ? C'est qu'une quantité d'objets d'art dont le souvenir serait absolument étouffé, reproduits qu'ils n'ont été que dans les ouvrages à titres imprécis, dans des magazines interrompus ou non munis de tables, dans des catalogues de vente introuvables, ces objets d'art figurent à leur place dans la collection Maciet ; si bien que, dans une infinité de cas, l'effet paradoxal de la destruction a été de les sauver de l'oubli.

Mais, j'ai l'air de chercher des excuses à cette œuvre qui n'est digne que de gratitude. Que ne vous demandé-je plutôt de suivre nos cinq artistes du début à la Bibliothèque des Arts décoratifs ? Vous verrez qu'ils y trouveront immédiatement et sans dérangements inutiles, à peu près tout ce qu'ils cherchent. Dans la salle, de place en place, est affiché sur de grands tableaux le classement de la collection iconographique Maciet. Arrêtons-nous : ce classement nous causera des surprises, car il n'a été conçu d'après aucun des principes établis par ces directeurs de conscience (dont je n'ai garde de médire) que sont les classificateurs méthodiques. Il a été conçu uniquement en

conformité avec le genre des questions que posent les artistes qui viennent travailler ici et dont MM. de Champeaux et Maciet avaient soigneusement étudié les besoins. Le plan en a été dressé par M. Maciet, qui prit conseil, en outre, de quelques amis, conservateurs de musée ou amateurs d'art. Il comprenait au début environ 300 titres, auxquels, en 1902, sont venues s'adjoindre environ 200 rubriques nouvelles. Ces rubriques sont de deux sortes : d'abord des rubriques générales, classées par ordre alphabétiques et imprimées en grands caractères rouges (depuis *Allégories*, *Anatomie*, *Animaux...* jusqu'à *Verrerie*, *Vitraux*, *Vues de pays*) ; sous ces rubriques générales, des subdivisions peuvent être inscrites, dont les titres sont imprimés en romaine noire et répartis aussi à peu près par ordre alphabétique (par exemple sous la rubrique *Animaux*, les subdivisions : *antédiluviens*, *quadrupèdes*, *oiseaux*, etc...). A gauche de chaque subdivision est imprimé un numéro, depuis 1 pour : *Allégorie*, jusqu'à 493 pour : *Vues de pays*, subdivision *Turquie*, ce sont les numéros que les albums portent dans la salle ; rien n'est plus facile que de se reporter du tableau aux rayons.

C'est ce qu'un gardien, à l'entrée de la porte, a rapidement expliqué à nos cinq artistes. Ils ont donc jeté les yeux sur le tableau ; le peintre a trouvé ses dessus-porte Louis XV à la série DÉCORATION, sous-série *Dessus de porte*, n° 234 ; le sculpteur ses Dianes à la série SCULPTURE, sous-série *Antiquité*, n° 436, *figures féminines classées par ordre alphabétique* ; le dessinateur ses toiles de Jouy à la série ETOFFES, sous-série *Tissus*, n° 296 ; la brodeuse ses chiffres soit à la série ECRITURE, sous-série *Chiffres*, n° 264, soit à la série ETOFFES, sous-série *Broderies*, n° 287 ; la couturière enfin trouve ses modes du Directoire soit dans les reproductions de tableaux classés dans la série COSTUMES, sous-série *France*, xviii^e siècle, *Révolution*, n° 173, soit dans la série MODES, *France*, xviii^e siè-

cle, Révolution, n° 213 où sont notamment rassemblés la plupart des gravures aujourd'hui si recherchées des publications de modes de cette époque.

Quant à nous, nous aurons assisté à ce miracle, de voir cinq lecteurs qui, entrant pour la première fois dans une bibliothèque, après avoir simplement rempli un bulletin d'identité d'entrée, pourront en moins de cinq minutes, non seulement y trouver ce qu'ils cherchent, mais prendre et remettre eux-mêmes les albums, en copier et même en calquer les documents qu'ils renferment, aller d'une série à l'autre, à leur guise, absolument comme s'ils travaillaient dans leur propre atelier. Et tout cela sans, pour ainsi dire, rien demander au personnel que la réponse à des questions particulièrement délicates. On cite beaucoup ce « client » — le mot lecteur ne serait pas de mise — qui, bien que ne sachant pas lire, prétendait travailler à la Bibliothèque nationale. Il n'est pas nécessaire à un artiste de savoir lire pour travailler à la Bibliothèque des Arts Décoratifs. C'est simplement, je m'empresse de le reconnaître, plus commode.

Il me reste à vous présenter les albums eux-mêmes dont le mécanisme joue un rôle important dans la pratique de cette collection iconographique. Ce sont des reliures à dos de toile, à plats de carton fort, de format in-folio jésus. A l'intérieur du dos sont fixées deux réglettes de bois dont l'une, mobile, vient s'appliquer sur l'autre, qui est fixe, au moyen de vis. Entre ces réglettes, on peut intercaler jusqu'à 100 ou 120 feuillets de papier bulle, échancrées à la hauteur des vis. Veut-on y intercaler des documents? On desserre les vis, on glisse les feuilles nouvelles, on resserre, et l'album est aussitôt remis en service. Les documents sont collés sur les feuilles en commençant par le haut et en général chaque feuille est réservée à un sujet : église, château, plafond de tel palais, pièce d'orfèvrerie de tel musée, etc., pour permettre dans l'avenir d'en com-

pléter la documentation avec des photographies ou des gravures nouvelles et pour, aussi, faciliter la consultation des albums. Cette consultation s'opère au moyen des indications écrites au crayon sur la partie inférieure des feuilles ; par exemple pour les costumes : au milieu le nom de l'artiste auteur de la peinture reproduite et, s'il y a lieu, la date attribuée à cette peinture ; à droite, dans le coin, le nom du pays et le siècle (*Watteau, 1714. — France, xviii^e siècle*) ; — s'il s'agit de meubles, dont on ne connaît généralement pas les auteurs : au milieu l'indication du musée où ils se trouvent ; à droite, dans le coin, le nom du pays d'origine et le siècle (*Londres, National Gallery. — France, xviii^e siècle*), etc. Les feuilles étant classées en suivant l'ordre alphabétique de ces indications, il est, comme on le voit, facile d'y retrouver un document.

Tous ces avantages vont-ils sans inconvénients ? Certes non. Mais il est toujours temps de parler des défauts d'une œuvre qui a su répondre, si rapidement et à si peu de frais, à tant de besoins. Observons toutefois qu'on y a cédé un peu trop au désir de rassembler vite beaucoup de documents. On a ainsi introduit dans les albums des images qui ne méritaient pas autant de sollicitude, soit qu'elles manquassent d'intérêt artistique, soit qu'elles vinsent inutilement doubler d'autres images plus précises. Surtout, on a négligé malheureusement d'indiquer la provenance des documents découpés. Ce sont, il est vrai, les érudits seuls qui s'en plaignent, et on pourrait leur répondre que cette collection n'a pas été créée à leur intention. Tout de même, il était facile de faire d'une pierre deux coups et, sans rien enlever aux artistes, de donner aussi satisfaction aux érudits. M. Maciet l'a compris lorsqu'il a vu sa collection servir à une catégorie de travailleurs qu'il n'avait pas prévue. Depuis cette époque, autant qu'il a pu, et le service après lui, il a indiqué

les sources de ses coupures. Mais enfin, ces indications sont rares — et l'état dans lequel les documents arrivent dans les mains de ceux qui les classent empêche souvent qu'elles puissent être précises.

Il était fatal que dès la constitution de la collection iconographique Maciet, le nombre des travailleurs de la Bibliothèque s'accrût. En effet, en 1903, il atteignait une moyenne de 30 par jour. Il augmenta plus encore, lorsque l'Union Centrale, réalisant enfin l'unité d'installation qu'elle poursuivait depuis plus de vingt ans, vint en 1904 occuper le Pavillon de Marsan, au Louvre. A côté du Musée, la bibliothèque, où l'on entre gratuitement, sans formalité, de 10 heures à 5 heures et demie et, le soir, de 8 à 10 heures, comprend une salle de travail de 85 places environ, entourée des albums de la collection Maciet ; une galerie parallèle renferme près de 18.000 volumes se rapportant à tous les arts plastiques et principalement à l'art décoratif et aux industries artistiques ; dans des galeries annexes sont placés les dessins anciens et modernes d'ameublement, d'ébénisterie, d'orfèvrerie, etc., les compositions pour tissus, soieries, étoffes imprimées, etc., au nombre de 14.000 environ, les échantillons d'étoffes et de broderies, les modèles de papiers peints, au nombre de 330.800 ; enfin, une salle va être ouverte prochainement qui sera réservée à des collections de moulages et de reproductions galvanoplastiques, d'objets d'art, et de publications faites au Japon ou sur le Japon. Les travailleurs trouvent les cotes des ouvrages et recueils de cette « réserve » dans deux catalogues sur fiches, classés l'un par noms d'auteurs, l'autre par matières, en conformité avec le classement adopté pour la collection iconographique (1). Ils n'ont qu'à donner ces cotes aux gardiens pour

(1) Le catalogue imprimé des ouvrages de la Bibliothèque des Arts décoratifs est actuellement en préparation.

avoir les ouvrages, à peu près dans le délai nécessaire, à la Bibliothèque nationale, pour rédiger un bulletin et le porter du fond de la salle au bureau. Je précise que la lumière électrique est aussi abondante dans la « réserve » que dans la salle du public et que tous les services fonctionnent le soir comme dans la journée.

Au budget annuel de 20.000 francs que l'Union Centrale consacre à l'accroissement de la bibliothèque, il faut ajouter les dons et les legs qui ne cessent d'y affluer et dont le détail est publié par l'Annuaire de la Société.

Aujourd'hui, le nombre des travailleurs atteint en moyenne 110 par jour, dont le quart le soir. Non seulement ils ont la commodité de se servir eux-mêmes des albums de la collection Maciet (qu'on ne cessera d'accroître) ; non seulement ils peuvent ou copier ou photographier les documents, mais ils peuvent les calquer — facilité qu'ils apprécient infiniment pour les avantages de précision et de rapidité qu'elle leur procure.

Une autre bibliothèque dans Paris, destinée comme la précédente aux artistes et ouvriers d'art — mais plus spécialement à ces derniers — est encore plus libérale ; elle pratique le prêt à domicile des livres et des images : c'est la *Bibliothèque Forney* (1).

Elle tire son origine d'un legs de 200.000 francs fait à la municipalité de Paris, en 1892, par un industriel suisse naturalisé français : Aimé-Samuel Forney. Celui-ci ne spécifiait pas dans son testament quel genre d'établissement d'enseignement il désirait qu'on créât ; 200.000 francs ne suffisant pas pour fonder une école, l'assemblée municipale, sur le rapport du conseiller Levraut, décida de créer « une bibliothèque où l'ouvrier pût être admis à toute heure, et surtout dans la soirée, les soirs, les diman-

(1) 14, rue Titon.

ehes, enfin surtout aux heures de chômage des ateliers, à consulter, à étudier ou à copier librement les ouvrages et estampes ayant trait à leur profession ».

Peu après, la *Bibliothèque Forney* était installée en annexe de l'école communale de la rue Titon, près de la place de la Nation, dans un quartier où l'on travaille le fer, le bois, le cuivre, le bronze, où l'on produit des papiers peints, de la faïence, de l'artiele de Paris, du meuble. Elle vient d'être agrandie et réorganisée et c'est sur l'état qu'elle va présenter lors de sa réouverture prochaine que je m'efforcerai de vous renseigner (1).

Voyons d'abord quel est son but et comment elle s'efforce de l'atteindre. On ne saurait mieux le dire que ne fait son prospectus (2) :

« Elle a pour objet de compléter l'instruction technique des artisans et d'épurer le goût des artistes industriels de Paris. Pour atteindre ce but, elle met à la disposition gratuite des uns et des autres des ouvrages de tout degré traitant de leurs professions et, à celle des seconds en particulier, des modèles d'art de toutes les époques et de tous les styles, se rapportant aux différentes industries de la décoration, de la pierre, du bois, des métaux, de la céramique et du tissu.

« Elle ne se borne pas à communiquer tous ces documents dans l'enceinte de ses locaux, ce ne serait remplir que la moitié de sa tâche, et au profit presque exclusif des privilégiés maîtres de leur temps ; elle les prête encore à domicile, de manière à favoriser l'étude au sein du foyer, comme plus attrayante après une journée de labeur et généralement plus féconde en matière de science ou d'invention. Elle se compose en conséquence de deux sections : l'une de *prêt*, comprenant des livres et des modèles, l'autre de *lecture sur place*, principalement formée de recueils que leur nature ou leur prix ne permet pas de laisser sortir.

(1) Cette réouverture a eu lieu en janvier 1912.

(2) *République française. Préfecture de la Seine. La Bibliothèque Forney, son origine, son but, son fonctionnement.* Paris, Imprimerie Nouvelle, 1893. In-8°, 12 p.

« ...Le visiteur peut, dès le premier jour, s'orienter lui-même dans la Bibliothèque. Il n'en est pas moins recommandé au bibliothécaire de jeter le plus souvent possible un regard sur les documents qu'il examine, ou de l'interroger sur son but. Celui-là seul, en effet, qui a classé et catalogué les matériaux, peut désigner ou trouver avec rapidité tous les éléments susceptibles de concourir à l'objet d'une recherche. Les préposés ne doivent surtout pas perdre de vue que la plupart des clients d'une bibliothèque d'art industriel sont beaucoup moins des amateurs épris d'art que des travailleurs à la poursuite du pain quotidien et que, dès lors, ménager leurs instants, c'est épargner leurs deniers... Ce n'est que lorsqu'un habitué connaît à fond la bibliothèque qu'on peut se désintéresser de ses recherches. Mais alors, après avoir reçu des services, il peut en rendre. Son expérience professionnelle sera plus d'une fois précieuse au bibliothécaire pour le choix des acquisitions ou l'exacte appréciation de celles qu'on lui propose. »

A ce document excellent, je n'aurai à ajouter que quelques précisions sur le fonctionnement d'un mécanisme de prêt dont nous avons plus volontiers tendance à faire honneur aux étrangers, qu'à citer les exemples qui en existent chez nous.

La Bibliothèque Forney va occuper deux salles, l'une au premier étage, pour le public, l'autre, au rez-de-chaussée, pour le placement des livres (1), communiquant entre elles par un monte-charge. La salle du public comporte peu de places, puisqu'aussi bien les habitués n'y séjournent que le temps de rechercher les ouvrages et documents qu'ils vont emporter. Toutefois une table est réservée, sur laquelle ils trouvent les derniers numéros des périodiques usuels : *Gazette des Beaux-Arts*, *Revue de*

(1) Le catalogue du fonds de livres de la Bibliothèque Forney est actuellement sous presse. Très pratiquement conçu par le conservateur, M. H. Clouzot, il offre à la suite de chaque titre une brève analyse de l'ouvrage au point de vue de son utilité pour les artistes et ouvriers d'art.

l'Art ancien et moderne, Art et Décoration, Art Décoratif, Deutsche Kunst, Studio, Bulletin des Musées, Illustration, Nature, Génie civil, Electricien, Industrie Électrique, Larrousse mensuel; etc. ; une quarantaine d'autres périodiques peuvent être également communiqués par numéros, sur place.

Tout autour de la salle du public, sur des rayons ou dans des tiroirs, sont disposés les documents, collés sur cartons ; ils sont au nombre d'environ 50.000, répartis entre une quinzaine de mille de portefeuilles. Un répertoire alphabétique de tous les genres composant ce fonds d'estampes renvoie à leurs tiroirs ou portefeuilles respectifs. Chaque planche porte au crayon le numéro de son portefeuille ou tiroir. Pour faciliter la recherche entre les portefeuilles, ceux-ci portent des étiquettes dont la couleur varie suivant les séries : noire pour la Pierre, bleue pour le Fer, etc. Ces séries sont au nombre de neuf : Pierre, Bois, Fer, Bronze, Or et Argent, Argile, Tissus, Art et Ornement, Science. Les livres sont répartis selon les mêmes divisions, auxquelles s'ajoute celle des Sciences morales et politiques.

Le lecteur qui veut participer au prêt reçoit un carnet nominatif sur lequel on inscrit la cote du livre ou les numéros des portefeuilles des documents ; on lui fournit gratuitement un carton pour enfermer ses estampes ; il en peut emprunter six, pour trois semaines.

Le budget annuel de la Bibliothèque Forney est de 5.500 francs, à répartir entre les acquisitions et la reliure. C'est maigre ! Ajoutez-y une part sur le dépôt légal des gravures et une, presque infime, sur le dépôt légal des livres, quelques souscriptions de l'Etat ou de la Ville à des publications d'art, enfin des dons individuels, encore peu nombreux, mais qui, certainement, s'accroîtront lorsque cette bibliothèque sera plus connue.

Pour ses acquisitions, le service se préoccupe surtout

d'accroître le fonds des ouvrages de vulgarisation artistique ou scientifique et des études techniques ; en même temps il augmente le fonds des gravures à l'aide, principalement, de recueils de planches d'architecture ou d'ornement, de cartes postales, de photographies, d'images découpées dans des magazines dépareillés, etc...

L'importance et l'utilité de ce dépôt seront démontrées par les chiffres de fréquentation suivants obtenus avec une installation défectueuse. Le nombre des prêts a atteint ces années dernières une moyenne annuelle de 11.500 ; celui des consultations sur place une moyenne de 8.500 : ils ont rendu service principalement à des ouvriers du meuble et du tissu, à des électriciens, à des chauffeurs d'automobile, enfin à de nombreux élèves des écoles d'art ou des établissements d'éducation scientifique (Ecole de Physique et de Chimie, Ecole Bréguet, etc.) qui sont venus demander rue Titon ce que l'administration de leurs écoles s'obstine à ne pas leur fournir elle-même.

Le même système de prêt de documents a été employé encore dans d'autres bibliothèques municipales : celles de la rue Richomme et de la rue des Panoyaux, par exemple ; il n'a pas été toujours couronné du succès qu'il a rencontré rue Titon ; toutefois, bien que plus modeste, l'action de ces bibliothèques populaires est toujours susceptible de reprendre, sous l'influence des circonstances, une certaine étendue (1).

Il me reste, Messieurs, à vous entretenir des bibliothèques plus spécialement destinées aux écrivains d'art. Je pourrai, ici, être plus bref : rien dans leur organisation,

(1) Voir sur ces bibliothèques et sur celle de la rue Titon un article de M. Tristan Leclère dans le *Mercure de France*, IV-1903.

ou à peu près, ne les distingue des bibliothèques générales auxquelles, d'ailleurs, par un préjugé détestable, beaucoup de ces écrivains limitent leurs recherches.

Les bibliothèques spéciales d'art se rencontrent presque toujours comme annexes des musées, écoles ou manufactures. C'est ainsi qu'au musée du Louvre est adjoint un dépôt d'environ 20.000 volumes; au musée de Cluny, ce nombre n'atteint guère que 3.000, mais ils sont, pour la plupart, d'un bon choix; au musée de Saint-Germain, la bibliothèque, formée principalement des dons de ses conservateurs, MM. Bertrand et Reinaeh, est passée de 156 ouvrages en 1910, à plusieurs milliers de spécialités sur l'art préhistorique, gallo-romain et mérovingien. Par contre, le musée de Versailles n'a pas même la collection complète des différentes éditions de ses catalogues et, chose plus grave, la bibliothèque de cette ville, si riche, si remarquable à d'autres points de vue, ne renferme pas de fonds spécial sur l'histoire du palais et de ses collections.

La manufacture de Sèvres a vu, ces temps derniers, réorganiser ses archives et sa bibliothèque; celle-ci est une des plus complètes qui existent non seulement sur le décor, mais sur la fabrication de la céramique; c'est tout à la fois un dépôt artistique et scientifique. La manufacture des Gobelins a eu longtemps à sa tête un érudit des plus distingués; il a marqué son passage par la constitution d'une bibliothèque où des ouvrages qui n'ont que l'intérêt de servir au prêt des ouvriers de la manufacture, voisinent avec une collection remarquable de livres sur l'art de la tapisserie. J'ai peur, malheureusement, qu'on n'y apporte plus grand souci; en effet, le crédit qui, en 1905, se montait, y compris les frais de bureau de la manufacture, à 3.000 francs, se trouve aujourd'hui noyé dans un crédit global de 13.500 francs, où l'indication « bibliothèque » a l'air de tenir une très modeste place.

Ce serait regrettable. Il est à souhaiter plutôt que ces

bibliothèques très spéciales se développent non seulement à cause de l'aide utile qu'elles apportent au personnel des musées et manufactures dans l'accomplissement de leurs fonctions ; mais aussi afin que ces institutions deviennent vraiment des centres d'activité scientifique, où les spécialistes trouveront, à côté des objets eux-mêmes, les documents de comparaison propres à leur en faciliter l'étude.

C'est ainsi qu'au musée de sculpture comparée du Trocadéro, la conservation a eu l'idée excellente de constituer, à côté des salles de moulage, une salle où elle met à la disposition des travailleurs, outre les livres essentiels, toutes les épreuves photographiques qu'elle peut rassembler des monuments français et étrangers. Elle a constitué un fonds de plus de 44.000 photographies (dont 16.000 provenant du service des monuments historiques, auquel cette bibliothèque tient lieu d'archives) qui s'ajoutent à 1.820 dessins et aquarelles levés, pour la plupart, par Viollet le Duc.

Comme il est naturel, c'est en annexe des écoles que se sont constituées les plus importantes bibliothèques d'art. Si celle de l'École des Arts décoratifs, si riche d'un fonds ancien important, est interrompue dans son développement, il y faut voir un effet de la lenteur qui est apportée au transfert de l'école elle-même; il est presque impossible, en effet, d'y admettre non seulement les élèves, mais les livres — faute de place; les élèves se rabattent sur la bibliothèque de l'Union Centrale, ce qui n'est pas heureux, car ils y échappent à l'influence de leurs maîtres et s'y trouvent placés trop tôt, avant que leur personnalité ne soit formée, devant les tentations de la copie et du calque.

Au contraire, la bibliothèque de l'École des Beaux-Arts a toujours poursuivi son développement depuis l'année 1864, où, grâce aux efforts de Vinet, son premier conservateur, elle fut fondée. Vinet est encore le seul

bibliographe français qui ait entrepris une bibliographie complète des beaux-arts, et sa mort en a d'ailleurs interrompu la publication. C'est dire que l'organisation de son dépôt ne ressembla en rien à celle de la bibliothèque de l'Union Centrale. Dès 1873, il en publiait un catalogue, classé méthodiquement, où ne manquait, en somme, aucun ouvrage essentiel sur les beaux-arts. Avec plus ou moins d'activité, les conservateurs qui lui ont succédé ont suivi cette direction et, jusqu'à ces années dernières, la bibliothèque de l'École des Beaux-Arts était à bon droit considérée comme la plus importante bibliothèque parisienne d'érudition artistique.

Ce faisant, remplissait-elle bien son but? Oui, si l'on considère qu'établissement d'éducation avant tout, l'École des Beaux-Arts doit fournir à ses élèves, par la bibliothèque, le moyen de développer leur culture générale.

Non, si l'on observe que la bibliothèque est ouverte aussi aux anciens élèves; ceux-ci viennent y chercher surtout des documents pour leurs travaux; or, ils se trouvent dans la même situation que les décorateurs à la bibliothèque de l'Union Centrale avant la constitution de la collection Maciet; ils ne peuvent aboutir dans leurs poursuites qu'après des recherches bibliographiques qui ne sont pas de leur fait et qui, le seraient-elles, les conduiraient à remuer et feuilleter beaucoup d'ouvrages avant de découvrir ce qu'ils désirent surtout : une image.

Il en est résulté que le public qui, normalement, devrait fréquenter la bibliothèque de l'École des Beaux-Arts, prend le chemin de celle de l'Union Centrale, et non seulement le public des artistes sortis de l'école, mais les élèves eux-mêmes qui y trouvent, en effet, pour leurs premiers travaux, des facilités de documentation qu'on eût pu, sans inconvénient pour leur culture générale, leur donner dans leur bibliothèque même, en constituant une collection iconographique à côté de la collection des livres.

C'est ce dont l'administration actuelle de la bibliothèque s'est parfaitement rendu compte et c'est dans ce sens qu'elle dirige une partie des efforts actifs qu'elle apporte à l'amélioration de son dépôt. Comme elle dispose déjà d'un fonds de 500.000 estampes ou photographies environ, on voit qu'elle peut aboutir à de sérieux résultats. Cela est d'autant plus souhaitable, que la collection iconographique de l'École des Beaux-Arts ne doublera pas celle de l'Union Centrale: cette dernière, en effet, est spécialement destinée aux décorateurs, non aux architectes, peintres, sculpteurs et graveurs qui composent la population de l'école; si elle a une série d'architecture, c'est qu'on ne peut distinguer où celle-ci finit et où commence la décoration; si elle a des séries de peinture et de sculpture — composée d'ailleurs seulement avec des doubles ou avec des documents inutilisables dans d'autres séries — c'est moins pour répondre à des questions précises sur ces matières que pour ne pas manquer de renseignements sur des généralités de la culture artistique. Au contraire, la collection iconographique de l'École des Beaux-Arts sera très spécialement répartie en séries d'architecture, peinture, sculpture et gravure. De cette sorte, un artiste, quel qu'il soit, aura quelque chance de trouver à Paris, soit rue Bonaparte, soit rue de Rivoli, le document iconographique dont il aura besoin.

Mais la bibliothèque de l'École des Beaux-Arts n'est pas ouverte seulement aux artistes; elle l'est, sur autorisation du directeur de l'école, et seulement dans la journée (la soirée étant réservée au travail des élèves), aux amateurs et écrivains d'art. Ils y trouvent un fonds général de 50.000 volumes environ et 116 périodiques français ou étrangers et des fonds particuliers comme la célèbre bibliothèque Lesoufaché et l'admirable collection de dessins de maîtres léguée par Valton. Néanmoins, ils y viennent peu. Le public quotidien se compose en moyenne de 45 lec-

teurs; il comprend à peu près 9 architectes, 27 peintres, 4 sculpteurs, 1 graveur de temps en temps et, au plus, 5 érudits ou critiques d'art.

Il y a là, évidemment, un effet de la fâcheuse attraction qu'exerce sur tous les écrivains le soleil — cependant bien pâle parfois — de la Bibliothèque Nationale. Il faut dire aussi que l'on ne fait rien pour permettre au personnel de la rue Bonaparte de donner satisfaction au public. Ne parlait-on pas, récemment, de rogner encore 2.000 francs sur un pauvre budget tombé déjà, en quelques années, de 17.000 à 10.000 francs?

Or, si une démonstration était nécessaire de l'insuffisance de ce budget, elle vient d'être donnée. La bibliothèque de l'École des Beaux-Arts a mis 50 ans pour constituer un fonds de 50.000 ouvrages d'art. En quelques années, un amateur, M. Jacques Doucet, en a rassemblé 80.000 et il n'estime pas que le but qu'il se proposait en créant sa « Bibliothèque d'art et d'archéologie » (1) soit atteint. Entre toutes les initiatives intelligentes et généreuses que nous avons eu la consolation de citer au cours de notre exposé, celle-ci est vraiment la plus digne de louanges. Sa bibliothèque, en effet, M. Doucet ne l'a formée que pour la mettre à la disposition des érudits, et faciliter des recherches que les pouvoirs publics n'encouragent vraiment en rien. Il lui a conservé son aspect de bibliothèque d'amateur. Le travailleur y est installé au milieu des livres dont il a plus spécialement besoin. Actuellement, on peut considérer comme complètes les sections de l'art antique, grec et romain, et de l'art oriental et de l'Extrême-Orient (y compris l'Égypte et l'Assyrie), de l'art chrétien (plus particulièrement au moyen-âge), de la numismatique. Des sections comme celles de l'Inde et de l'Amérique, des Biographies et Œuvres d'ar-

(1) 16-18, rue Spontini.

tistes de tous pays (classées par ordre alphabétique de noms d'artistes) et d'Histoire parisienne le seront bientôt. Pour les constituer, on s'est muni des conseils de spécialistes particulièrement compétents. Mais il y a d'autres sections encore : celle des Catalogues de vente, extrêmement importante et dont les ouvrages, parfois si rares et pauvres d'aspect, sont présentés reliés et munis autant que possible de l'indication des prix de vente; celle des Catalogues de musées, d'expositions, de collections privées, qui ne le cède pas en importance ni en intérêt à la précédente. Une salle réservée aux périodiques renferme, outre de nombreuses collections anciennes, 350 publications courantes : journaux, revues, organes de sociétés savantes, etc... Des collections iconographiques en formation s'accroissent très vite : ce sont, d'une part, les œuvres des graveurs anciens, modernes et contemporains, classés par noms de maîtres; ce sont, d'autre part, des albums d'épreuves photographiques soit acquises, soit exécutées spécialement par la bibliothèque dans les musées de province, et qui reproduisent aussi bien les monuments de l'architecture que les peintures, sculptures et objets d'art.

La Bibliothèque d'art et d'archéologie est plus qu'un dépôt de livres et d'images, plus qu'un centre parisien d'érudition artistique (1) ; le rayonnement de son influence

(1) On y trouve par exemple les dépouillements sur fiches du *Journal de Paris*, des *Affiches, annonces, avis divers*, de l'*Almanach sous verre*, du *Journal économique de l'Art*, de l'*Artiste*, et de nombreux dépouillements ou copies de pièces d'archives intéressant l'histoire de l'art français, et qui appartiennent soit à la série O¹ des Archives nationales, soit aux procès-verbaux du Muséum (Musée du Louvre), soit au ministère des Affaires étrangères (Affaires d'Italie, 1789-1830.)

L'avis suivant est placé sous les yeux des travailleurs :

« Le lecteur qui ne trouverait pas à la Bibliothèque l'ouvrage

s'étend au loin par de nombreuses publications ; les unes sont faites par elle, — comme la table du *Mercur de France* exécutée par M. Deville; comme encore le *Répertoire d'Art et d'Archéologie*, première bibliographie générale courante des articles renfermés dans les périodiques d'art, à laquelle est adjoit un dépouillement des catalogues de vente illustrés; comme enfin les répertoires de l'art provincial, en préparation et dont le répertoire des artistes de Franche-Comté va paraître incessamment (1). D'autres publications, par exemple celle de la Société des dessins de maîtres, de la Société de reproduction des miniatures de manuscrits, de la Société d'histoire de la gravure; d'autres ouvrages, tels que celui du commandant Pinet sur les *Dessins de l'Ecole Polytechnique* ou celui de M. Perdrizet sur les *Bronzes grecs d'Egypte de la collection Fouquet*, sont patronnés par la Bibliothèque d'art et d'archéologie. Cette institution mérite, avec les éloges, les remerciements de tous ceux qui, déjà, ont tiré profit de services qu'elle rend avec une admirable libéralité.

Je n'étonnerai personne en disant que le nombre de ceux-là n'est pas encore très élevé. La ténacité avec laquelle les travailleurs persistent à demander à la Bibliothèque Nationale ce qu'elle ne peut leur donner serait décourageante, si l'on n'espérait qu'à la fin, l'accumulation de leurs mécomptes les obligera à ne s'adresser qu'aux dépôts qui sont faits précisément pour eux.

Non seulement la salle des imprimés est remplie de chercheurs qui trouveraient beaucoup plus vite et mieux

qu'il désire consulter est prié de bien vouloir en donner le titre. La Bibliothèque fera son possible pour acquérir cet ouvrage afin de le mettre à sa disposition. Elle le prévendra dès qu'elle l'aura reçu. »

(1) *Dictionnaire des Artistes et Ouvriers d'art de la Franche-Comté*, par l'abbé Paul Brune. Paris, Bibliothèque d'art et d'archéologie, 1912. In-4° 344 p. Distribué en mai 1912.

ce dont ils ont besoin à la Bibliothèque Doucet ou à la Bibliothèque de l'École des Beaux-Arts; mais une infinité d'autres perdent, au Cabinet des Estampes, un temps qu'ils emploieraient plus utilement à la Bibliothèque des Arts décoratifs.

Le Cabinet des Estampes! Vous vous étonnez, sans doute, Messieurs, que j'ai réservé si peu de temps et cité seulement à la fin de mon exposé cet ancêtre des bibliothèques d'art. Excusez-moi, mais c'est bien à dessein. J'estime, en effet, qu'il faut réagir contre l'opinion courante qui veut que le Cabinet des Estampes soit une bibliothèque. C'est essentiellement un musée : le musée de la gravure, aussi bien la gravure originale que la gravure de reproduction, voire la phototypie et la photogravure : n'est-ce pas à lui que vont d'abord les épreuves du dépôt légal — tandis qu'il ne reçoit aucun des livres de ce dépôt, pas même les livres d'art? N'est-ce pas à rechercher de beaux états des gravures, à constituer des collections complètes d'œuvres de maîtres que le personnel du Cabinet des Estampes utilise la meilleure part de son budget, dont maint collectionneur, maint artiste, aussi avisés que généreux, pallient heureusement par leurs dons, la déplorable insuffisance? Il semble même que la place logique du Cabinet soit près de la chalcographie, au Musée du Louvre, beaucoup plus que dans la retraite étroite et obscure qu'on lui a ménagée rue Richelieu.

Malheureusement, le public en juge tout autrement. Il a été habitué à considérer le Cabinet des Estampes d'abord comme une collection iconographique usuelle, du fait qu'en dehors des séries essentielles d'œuvres de maîtres, on a constitué dans ce dépôt — sous l'influence des dons et des legs, il est vrai — des séries méthodiques, comme celles des Portraits, des Métiers, etc., et comme celle de la collection Hattin sur l'Histoire de France. Il l'a considéré aussi comme une vraie bibliothèque d'art, par suite

du soin qu'a pris certain conservateur — trop désireux peut-être de voir un nombreux public fréquenter son dépôt — de rassembler, à côté des gravures, de riches livres d'art, alors qu'en réalité, ici comme dans tout autre musée, on ne devrait acquérir de livres que ceux qui sont nécessaires à l'étude des gravures contenues dans le dépôt. Aussi, le Cabinet des Estampes est-il devenu bientôt le rendez-vous des industriels, des éditeurs et, conséquemment, des dessinateurs et des photographes; à l'envi, ils ont feuilleté et refeuilleté des recueils d'épreuves précieuses qu'on n'aurait dû, en bon droit, ne communiquer qu'avec les plus grandes précautions et pour n'être — si l'on peut dire — touchées qu'avec les yeux. Autant, dans les bibliothèques vraiment usuelles, on se félicite de l'accroissement des travailleurs, autant ici, dans ce « conservatoire », il faut regretter que, de 1885 à 1910, le nombre des bulletins de demande ait passé de 15.000 à 40.000, surtout lorsqu'on sait que le public n'a pas eu, pour les collections précieuses qui lui étaient trop libéralement ouvertes, tout le respect qu'elles méritaient; surtout, enfin, lorsqu'on sait qu'à Paris même, il existe des dépôts créés essentiellement pour ce public, où l'on ne regrettera jamais que le travailleur fatigué les documents, puisqu'ils n'ont précisément été rassemblés que pour qu'il les use.

Contre l'envahissement du Cabinet des Estampes par un public qui le détourne de sa fonction originelle et qui, avec la meilleure foi du monde d'ailleurs, précipite la destruction de richesses précieuses, nous avons tous le devoir de nous élever. Un excellent moyen d'action se présente à nous : c'est d'indiquer aux travailleurs — qui péchent beaucoup plus par ignorance que par mauvais vouloir — qu'il existe dans Paris des dépôts où ils trouveront plus rapidement, avec une facilité d'usage plus grande, les documents artistiques qu'ils recherchent.

Ainsi tout à la fois, nous aiderons à la conservation d'importantes richesses nationales et nous rendrons au public un grand service.

Messieurs, j'en ai terminé avec les bibliothèques d'art de Paris. Il y en a en province, il y en a à l'étranger. J'espère que quelqu'un vous en entretiendra un jour. Pour moi, j'ai eu, et je vous en demande pardon, beaucoup de peine à me limiter à celles de notre capitale. Sans anticiper sur ce qu'on pourra vous dire notamment des bibliothèques d'art à l'étranger, permettez-moi d'achever cette causerie, en vous répétant ce propos agréable que le personnel de la Bibliothèque des Arts décoratifs a maintes fois entendu proférer par des conservateurs de bibliothèques ou de musées allemands, anglais ou américains : c'est que Paris possède, rue de Rivoli, l'instrument de travail artistique le plus pratique et le plus complet qu'on ait encore créé. Je suis certain que le personnel de la Bibliothèque Doucet a entendu faire les mêmes éloges de l'admirable instrument d'érudition dont il a la garde. Ce nous est une raison de plus pour remercier les initiatives généreuses dont nos bibliothèques artistiques ont été l'objet et qui nous permettent, pour une fois, de trouver chez nous matière à félicitations.

LES BIBLIOTHÈQUES UNIVERSITAIRES DE PROVINCE

PAR

J. LAUDE

*Bibliothécaire en chef des Bibliothèques universitaire
et municipale de Clermont-Ferrand.*

MESSIEURS,

Le titre donné par le programme de l'Ecole des Hautes-Etudes sociales au sujet que je vais avoir l'honneur ce soir de traiter devant vous est à la fois trop ambitieux et trop vague. « Les Bibliothèques universitaires », dit le programme. Plus modestement, mais avec plus de précision, je dirai : « Les Bibliothèques universitaires françaises de province ». Pourquoi de province ? Si j'avais à étudier les bibliothèques universitaires allemandes, mettrais-je Berlin de côté ? Certainement non. Mais, en France, il est admis qu'il y a toujours, pour Paris, un régime d'exception. De fait, la Bibliothèque de l'Université de Paris (Bibliothèques de la Sorbonne, des Facultés de Droit et de Médecine, de l'Ecole de Pharmacie) constitue un organisme complet, si différent des bibliothèques universitaires de province qu'il serait difficile de le faire rentrer dans le cadre de l'étude que nous allons entreprendre. Et je m'empresse d'ajouter que la simple constatation de ce fait constitue, au moins à mon point de vue, une critique des plus sérieuses. C'est par l'ordre et l'unité que les bibliothèques universitaires allemandes ont grandi, et

j'estime que cette unité nous est, à nous aussi, indispensable si nous voulons que nos bibliothèques se développent normalement. Les raisons historiques qui expliquent le régime d'exception sous lequel se trouvent placées ces différentes bibliothèques universitaires de Paris sont, à l'heure actuelle, frappées de désuétude. Exception ne signifie pas toujours : privilège, et bien loin d'être privilégiées, les bibliothèques dont je viens de parler me paraissent soumises à une série de règlements aussi vexatoires, dans certains cas, pour le personnel, que nuisibles au bon fonctionnement des services.

Cette parenthèse terminée, je viens aux bibliothèques universitaires de province. Ces bibliothèques, on le sait, sont de création relativement récente, puisqu'elles n'ont été organisées qu'en 1878 et, au début, encore d'une façon bien insuffisante et bien sommaire! Auparavant, existaient ce que l'on appelait les bibliothèques de Facultés, collections plus ou moins disparates, que chaque Faculté conservait en propre, et dont elle confiait la garde à un professeur qui s'en occupait à ses moments perdus. Mal installées dans une petite pièce soigneusement close, domaine particulier du professeur qui en avait la clef, ces bibliothèques étaient à peu près inaccessibles, et les professeurs qui les administraient étaient, la plupart du temps, beaucoup moins préoccupés de les conserver et surtout de les accroître que d'en disposer souverainement, emportant chez eux, pour un temps à peu près illimité, tous les livres qui leur paraissaient intéressants. Les livres intéressants étaient, d'ailleurs, peu nombreux. Les achats, en raison de la pénurie des crédits, étaient extrêmement rares, faits sans ordre ni méthode, et la seule source d'accroissement que l'on pût considérer comme régulière provenait des envois adressés aux Facultés par le Ministère de l'Instruction publique. Cet accroissement était si lent qu'en 1880, les collections réunies des Facul-

tés des lettres et des sciences d'une Université relativement ancienne, celle de Besançon, n'atteignaient pas 7.000 volumes. Chiffre insignifiant et qui l'eût été encore bien davantage si, classant ces 7.000 volumes et mettant de côté tous les ouvrages incomplets, dépareillés ou périmés, on n'avait voulu en retenir que ceux qui pouvaient être d'un intérêt réel pour les études et pour la science.

La situation, comme on le voit, était lamentable et si, parmi les vieux universitaires, peu s'en préoccupaient, beaucoup parmi les jeunes qui venaient de vivre les désastres de 1870 et qui, pleins d'une patriotique angoisse pour l'avenir, cherchaient les raisons de nos défaites et le secret des victoires allemandes, se demandaient si l'infériorité de culture dont témoignait, dans nos Universités, notre dédain des livres, n'avait pas joué un rôle dans la catastrophe qui nous avait frappés. Peut-être se souvenaient-ils alors d'une circulaire du ministre de l'Instruction publique parue à la veille de la guerre, le 18 juillet 1870, circulaire insistant sur l'action pratique de l'enseignement élevé et ajoutant : « Tout se tient dans une société comme la nôtre, la tête s'affaiblissant, le corps entier s'affaîsserait. » C'est le cas de rappeler les paroles de Bacon : « La puissance de l'homme est en proportion de son savoir. *Scientia et potentia humana in idem coincidunt.* » De cette vérité, nul n'était plus convaincu que l'homme qui fut le véritable créateur des bibliothèques universitaires françaises et qui consacra à les organiser, à les faire vivre, à les défendre, le meilleur de son activité et de sa vie, je veux dire M. Jules de Chantepie.

Les bibliothèques allemandes, avec les importantes ressources qui leur étaient consacrées, le personnel instruit et actif qui s'y employait, avaient, dès longtemps, frappé son esprit toujours préoccupé de mieux servir les intérêts dont il avait la charge, et ce fut avec joie qu'il accepta, en 1873, la mission que lui confia le Ministère

de l'Instruction publique pour aller en Allemagne étudier, sur place, le fonctionnement des bibliothèques des universités allemandes. Il revint de son voyage admirablement documenté et plus persuadé que jamais de la nécessité de faire un grand effort pour doter nos universités d'un instrument de travail qu'il estimait indispensable, qui nous paraît, en effet, tel à l'heure actuelle, mais dont beaucoup, même parmi les membres du haut enseignement, ne soupçonnaient pas l'utilité il y a 30 ans. Le résultat des études qu'il avait poursuivies en Allemagne fut exposé dans un très intéressant rapport intitulé : *Les Bibliothèques des Universités allemandes*, publié dans le Bulletin du Ministère de l'Instruction publique du 23 avril 1874. Dès lors, il travailla sans relâche à doter nos universités renaissantes de bibliothèques sérieuses, en essayant de grouper, de centraliser ces membres épars que l'on appelait les bibliothèques de Facultés, et d'en constituer un organisme actif et vivant. Soutenu par la direction de l'enseignement supérieur, aidé dans son œuvre par MM. Bréal, Carrière et Loredan-Larchey, M. de Chantepie finit par réussir. L'instruction générale du 4 mai 1878, dont il avait été un des rédacteurs, consacrait d'une façon définitive la création des bibliothèques universitaires. Mais si le principe était admis, il s'agissait de le faire entrer dans la pratique, et ce fut à la fois très difficile et très long. Les premiers bibliothécaires eurent à soutenir contre les facultés et les laboratoires des luttes violentes. La routine, l'égoïsme, l'esprit de particularisme et d'étroitesse se liguaient contre eux et provoquaient des incidents parfois comiques, trop souvent douloureux. Ce fut l'époque héroïque. Un de nos collègues qui l'a vécu m'écrivait : « Je ne voudrais pour rien au monde recommencer ces années de lutte presque constante avec ces professeurs, ces élèves, ces doyens et même ces recteurs qui, chargés de nous soutenir, se mettaient presque tou-

jours contre nous, prenant le parti de ceux contre lesquels ils auraient dû nous défendre. » A ces ouvriers de la première heure, M. de Chantepie avait su communiquer sa foi dans le succès final, et cette foi, non moins que le réconfort que leur apportait son amitié, leur inspira la patience et la prudence qui devaient venir à bout de tous ces obstacles. Dans son intéressante conférence sur la Librairie Publique, M. E. Morel nous disait ici, l'année dernière, qu'en définitive, et si impuissant qu'il puisse paraître, l'effort se trompe toujours moins que la négation, parce qu'il a plus de chance de réaliser. L'histoire de la fondation et des débuts des bibliothèques universitaires suffirait à le prouver. Créées à peine d'hier, je ne dirai pas avec rien, mais avec si peu, elles sont devenues dès maintenant pour nos Universités un des facteurs essentiels de leur vie. Afin qu'on ne m'accuse pas d'un optimisme exagéré, je me contenterai de reproduire ici le jugement que portait sur elles il y a quelques années M. Jordan, professeur à l'Université de Rennes : « La Bibliothèque est l'âme d'une Université; elle est le laboratoire commun des Facultés; elle est l'indispensable instrument de travail des professeurs; elle est le vrai maître des étudiants et celui qui, seul, suppléerait à tous les autres; elle est la porte ouverte sur le monde extérieur, et par suite la condition de la vie intellectuelle dans une ville de province. » J'employais il y a un instant le mot optimisme, et je me demande si ce n'est pas un reproche que je vais faire maintenant à M. Jordan. La bibliothèque qu'il a ainsi éloquemment dépeinte n'est-elle pas un peu la bibliothèque idéale que M. de Chantepie avait rêvée, que tous nous avons rêvée, qui aurait pu et qui devrait être, et qui, il faut bien le reconnaître, *n'est pas*. Si la bibliothèque est effectivement l'âme de l'université, c'est trop souvent, hélas ! une âme en peine et, ainsi que nous le verrons dans un instant, l'instrument de travail qu'elle représente

avait besoin, sur bien des points, d'améliorations urgentes. Ces améliorations, je les ai signalées déjà, il y a douze ans, en montrant, par une étude comparée de nos bibliothèques avec les bibliothèques allemandes, tout ce qui nous restait à faire, je ne dis pas pour rattraper l'avance de nos voisins, mais pour ne pas laisser notre infériorité s'aggraver. Qu'avons-nous fait depuis? Où en sommes-nous? A quel point de développement en sont nos bibliothèques? Que peuvent-elles espérer de l'avenir? C'est à ces questions que je vais essayer de répondre, en cherchant tout d'abord à préciser le rôle que jouent les bibliothèques dans nos universités provinciales, en montrant les progrès réalisés au point de vue matériel, en examinant enfin la situation des bibliothécaires, et en indiquant leurs desiderata.

Je disais tout à l'heure que les bibliothèques étaient un des facteurs essentiels du développement des universités, c'est le facteur essentiel que j'aurais dû dire. Sans bibliothèque, pas d'université digne de ce nom, sans bibliothèque bien dotée, bien organisée, aménagée avec soin, pas de travail sérieux. Dans ces conditions, nous serions fondés à croire que l'on a fait partout le nécessaire pour mettre nos bibliothèques à la hauteur de leur mission. Et sans doute, des progrès réels ont été réalisés, et lorsque les circonstances s'y sont prêtées, le Ministère de l'Instruction publique nous a témoigné l'intérêt qu'il portait à nos établissements, en favorisant la construction de bâtiments nouveaux, comme à Caen, Clermont, Dijon, Lille, Poitiers. Mais il n'y a pas eu, comme cela a été le cas en Allemagne, de plan d'ensemble comprenant une « rénovation », pourrait-on dire, de tous ces bâtiments vieillissants et incommodes dans lesquels nos bibliothèques ont été installées à leur origine, et où un trop grand nombre d'entre elles étouffent encore à l'heure actuelle. Et à vrai dire même parmi les constructions nouvelles, il n'y en a

que deux qui répondent pleinement aux desiderata de la bibliothéconomie moderne : Lille et Clermont.

A Caen, à Poitiers, par exemple, les bibliothèques font partie de tout un groupe de bâtiments qui les enserrent, les pénètrent et les gênent. Pour les installer, il fallait tenir compte non seulement de leurs besoins, mais des besoins de tous ces services avec lesquels elles allaient avoir à vivre côte à côte, et trop souvent c'est à ces derniers services, les moins importants mais les plus influents, que les bibliothèques furent sacrifiées. La Bibliothèque de Poitiers, que j'ai visitée, est à cet égard tout à fait typique. L'aile de l'Université que l'on avait décidé d'affecter à la Bibliothèque étant insuffisante comme superficie, on ne put installer aucun magasin au niveau des salles de travail. Résultat : tous les magasins sont en hauteur, installés jusque dans les combles, et comme les combles sont pleins, on a percé des ouvertures dans les gros murs qui séparaient l'aile de la bibliothèque des bâtiments de la Faculté de Droit, et mis les greniers de cette dernière à la disposition du bibliothécaire, pour y prolonger ses magasins.

Et encore, à Poitiers, le bâtiment affecté à la bibliothèque a-t-il été construit en vue de la destination qu'on voulait lui donner, mais dans nombre d'universités on a édifié des bâtiments nouveaux, sans même se demander si l'on pourrait y loger la bibliothèque. Il en est ainsi par exemple à Besançon, où la bibliothèque occupe des locaux qui, n'ayant pas été construits pour elle, ne présentent pas la solidité voulue pour que l'on puisse mettre des épis transversaux dans les salles qui servent de magasins. Il a donc fallu se contenter de mettre des rayons le long des murs, d'où perte de place énorme. C'est en 1899 que la Bibliothèque universitaire a pris possession de son installation actuelle. En 1909, dix ans après, elle n'avait plus un rayon de libre. Que faire ? Comme d'habitude, on cher-

cha des palliatifs et, en 1910, on attribua à la Bibliothèque un certain nombre de petites salles précédemment occupées par la Géologie, puis en 1911 l'ancien laboratoire de Zoologie du P. C. N., en y ajoutant généreusement deux greniers. Et, m'écrivait récemment le bibliothécaire M. le D^r Pricur, malgré cet accroissement de place, tout est à peu près plein, en raison de l'entrée des collections provenant des bibliothèques ecclésiastiques. Fâcheuse répercussion, au moins dans un sens, de la loi de Séparation ! Il est vrai qu'ailleurs, cette même loi a mis à la disposition de nos bibliothèques — comme c'est le cas à Rennes et à Toulouse ; comme ce sera peut-être un de ces jours le cas à Montpellier — des locaux sinon commodes, sinon confortables, du moins spacieux, et dans lesquels bibliothécaires et lecteurs se trouvent relativement heureux au sortir des salles anciennes où l'air, la place et la lumière faisaient également défaut. Nous en sommes à ce point qu'il faut, trop souvent, que nous nous estimions heureux d'un à peu près dont nos voisins de l'Est rougiraient. Au moment où l'on construisait la Bibliothèque de la Sorbonne, j'écrivais : « La nouvelle bibliothèque de la Sorbonne est de celles qu'on démolit en Allemagne pour en faire de neuves. » On pourrait en dire autant, et avec plus de raison encore, de la plupart des bibliothèques dont je viens de parler. Comme on aime assez, même dans les milieux universitaires, à se payer de mots, on déclare dans des discours et dans des rapports que tout est bien, mais ces expressions louangeuses ne font plus illusion à personne. La vérité, c'est que même là où l'on a abouti, le résultat a été en général mesquin, et j'ai bien envie de répéter à ce propos ce que disait, il y a quelques années, mon ancien collègue et ami Ferdinand Lot : « Il semble que chez nous on ne sache plus faire grand. » Était-il donc vraiment si difficile de faire mieux ? Et sans chercher à rivaliser avec l'Allemagne, sans demander que nos

bibliothèques fussent logées dans des palais, n'aurait-on pu cependant leur ménager partout un home à la fois spacieux et confortable, commode pour les bibliothécaires, accueillant pour les travailleurs, propre, clair et gai ? Un des grands principes de la bibliothéconomie est que les bibliothèques doivent, par mesure de sécurité, et en raison même de leur nature et de leurs besoins, occuper des bâtiments indépendants et construits spécialement pour elles. N'aurait-on pu le faire partout et sans grever trop lourdement ni les budgets de nos universités, ni celui de l'Etat. Comme Lot le faisait remarquer dans son étude si intéressante et si documentée sur *l'Enseignement supérieur en France* : « Les villes sont, en général, pleines de bonne volonté », et lorsqu'on sait les intéresser à leur université, et solliciter avec quelque habileté leur concours, il est bien rare qu'elles ne l'accordent pas. Mais encore faut-il que leur bonne volonté trouve un écho, et que l'Etat, par ses formalités et ses lenteurs, l'université par son indifférence, ne décourage pas les dévouements qui viennent s'offrir. Que l'on songe qu'à Lille, la ville n'a pas hésité à s'imposer les plus lourds sacrifices pour la construction de la bibliothèque universitaire, assumant la plus grosse part de la dépense totale estimée à 765.000 francs. On me répondra que Lille est une ville riche, mais que dira-t-on alors de Clermont qui, sur les 320.000 francs qu'a coûtés la Bibliothèque nouvelle, en a donné plus de 200.000, sans compter le terrain ? Clermont n'est pas une grande ville et l'Auvergne ne passe pas pour un pays d'une générosité excessive. Et cependant, proportionnellement, nous avons obtenu plus à Clermont qu'à Lille. Je sais bien qu'à Clermont il s'agissait d'un bâtiment destiné à abriter, à la fois, les collections municipales et les collections universitaires, mais la ville n'ignorait pas que les sacrifices qu'on lui demandait étaient surtout destinés, comme le

disait le rapporteur du projet au Conseil municipal, « à consolider l'Université en assurant le bon fonctionnement de son service le plus important : la bibliothèque », et elle n'ignorait pas non plus que parmi les sacrifices auxquels je viens de faire allusion, il y en avait un plus pénible peut-être que les sacrifices d'argent, le sacrifice d'une partie de ses prérogatives et de ses droits. Le projet n'en fut pas moins adopté à l'unanimité, et j'estime que si, poursuivant un plan d'ensemble, on avait partout entamé des pourparlers avec les municipalités, en leur demandant de collaborer à une « rénovation », pour employer à nouveau ce mot, des bibliothèques universitaires, on aurait abouti à peu près partout.

La Bibliothèque de Lille représente assez bien le type d'établissement nécessaire à une grande université. Construite entre les Facultés de Médecine et des Sciences d'une part, de Droit et des Lettres de l'autre, elle occupe 1.544 mètres carrés et peut abriter 500.000 volumes. La grande salle de travail, de forme elliptique, contient 120 places ; une salle des professeurs, une salle de catalogue, des pièces spacieuses pour la manutention, des cabinets vastes et clairs pour les bibliothécaires, facilitent le travail et permettent aux différents services de fonctionner à l'aise.

La Bibliothèque de Clermont, d'une superficie beaucoup moins considérable que celle de Lille, puisqu'elle ne couvre guère que 850 mètres carrés, d'un aspect architectural plus simple — à mon gré un peu trop simple — est la construction qui eût convenu à la plupart de nos universités. Très confortablement et même luxueusement aménagée, éclairée à l'électricité et chauffée à la vapeur, comme celle de Lille, elle renferme une grande salle de travail de 80 places, une salle réservée de 20 places, une salle de catalogue, des salles de manipulation spacieuses, des bureaux parfaitement installés, et ses magasins

offrent place à environ 225.000 volumes. Comme me l'écrivait un érudit qui l'avait fréquentée : « c'est la bibliothèque de province où il me paraît être le plus commode et le plus agréable de travailler ». Eh bien, les commodités, l'agrément que l'on trouve à Lille et à Clermont, il faudrait qu'on pût les trouver partout. Si longtemps que dure le provisoire, il ne saurait durer toujours. Souhaitons que le jour où l'on reconnaîtra la nécessité de transporter dans un nouveau local telle ou telle des bibliothèques qui étouffent encore à l'heure actuelle dans des installations insuffisantes, on ne se contente plus, comme cela est arrivé trop souvent, d'un pis aller misérable, mais que l'on cherche, tout en faisant simple, à faire neuf et à faire bien. — Hélas ! j'ai grand peur que ce vœu ne soit pas de sitôt pris en considération. C'est que, chez nous, il n'y a pas à compter seulement avec les difficultés financières, avec les lenteurs et les formalités administratives, il y a surtout à compter avec l'esprit de routine, l'esprit de particularisme et d'égoïsme, encore si puissant dans nos Facultés ! Nous avons des universités, mais l'esprit universitaire, en général, y fait totalement défaut. Les professeurs n'envisagent trop souvent que leur intérêt personnel (tout au plus l'intérêt de leur Faculté), subordonnant l'intérêt général à leurs propres besoins ou à leurs commodités. L'exemple de ce qui vient de se passer à Toulouse est, à ce point de vue, tout à fait caractéristique. On sait comment, dans la matinée du 27 octobre 1909, la Bibliothèque Universitaire (Section Médecine-Sciences) fut détruite par le feu. La première question qui se posa lorsqu'il s'agit de reconstituer la bibliothèque anéantie fut naturellement celle de l'emplacement — et la solution la plus simple, la plus rationnelle, paraissait être de réunir toutes les sections dans un même local, non en utilisant quelque séminaire désaffecté, mais en construisant, à l'exemple de Lille, et à

mi-chemin des Facultés de Droit et des Lettres d'une part, de Médecine et des Sciences d'autre part, une bibliothèque digne de l'Université de Toulouse. Solution trop rationnellé pour avoir raison. « Le vœu unanime des deux Facultés intéressées, dit le rapport de l'Université de 1909-1910, est que la Bibliothèque soit reconstituée sur le même emplacement, c'est-à-dire au premier étage du bâtiment principal de la Faculté de Médecine,... en raison des précieuses économies de temps qui résultent pour les professeurs de la proximité des livres et des laboratoires. » Dans ces *Grundzüge der Bibliothekslehre*, le docteur Graeser écrit : « La nécessité de choisir un emplacement isolé pour la construction des bibliothèques (cette nécessité à laquelle nous faisons allusion plus haut) est aujourd'hui reconnue par tous. » En Allemagne peut-être, mais sûrement pas en France, puisque, en dépit du sinistre dont elle vient d'être la victime, l'Université de Toulouse demande que l'on reconstruise sa bibliothèque au milieu de ses salles de cours et de ses laboratoires, désireuse, sans doute, de lui ménager toutes les chances de brûler à nouveau.

Ainsi donc, et pour résumer ce que nous venons de dire, si, d'une façon générale, les locaux qui abritent nos bibliothèques universitaires sont beaucoup mieux installés à l'heure actuelle qu'ils ne l'étaient il y a une dizaine d'années, si des progrès réels ont été réalisés, il s'en faut cependant, et de beaucoup, que la situation puisse être considérée comme satisfaisante. Presque partout on a dû, pour se débarrasser d'un service devenu encombrant, s'occuper de loger les livres ; sauf deux ou trois exceptions honorables, on n'a cherché nulle part à organiser *une bibliothèque*. Ce sera, espérons-le, l'œuvre de l'avenir.

En attendant, et malgré toutes les déficiences sur lesquelles nous venons d'insister, nos bibliothèques n'en constituent pas moins des instruments de travail très

importants. La décentralisation universitaire, esquissée depuis quelques années et qui, nous le montrerons plus loin, n'a pas été très favorable au personnel, a, par contre, au moins dans les grandes universités, contribué puissamment au développement des collections. L'attribution aux bibliothèques des droits de bibliothèque, perçus jusque-là par l'Etat, a en effet augmenté, dans des proportions considérables, les crédits affectés au matériel, et permis aux bibliothécaires de consacrer aux achats des sommes élevées, proportionnellement à ce qu'elles étaient autrefois. En 1897, les crédits globaux affectés pour le matériel aux bibliothèques universitaires de province, n'atteignaient pas tout à fait 250.000 francs, tandis qu'ils se montent, pour l'année 1912, à 390.500 francs. On peut dire que dans les grandes universités, Lyon, Montpellier, etc., les droits de bibliothèque ont augmenté le budget du matériel de 50 %, et de 35 à 40 % dans les universités moins importantes, mais pourvues cependant d'une faculté de droit. Les universités qui, comme Clermont et Besançon, se trouvaient composées uniquement de deux facultés (et de deux facultés qui, comme les Lettres et les Sciences, n'ont jamais qu'un petit nombre d'étudiants), ne pouvaient guère tirer profit, cela va sans dire, des avantages que la loi était censée leur conférer. En fait, à Besançon aussi bien qu'à Clermont, les droits de bibliothèque ne rapportent guère plus de 800 à 1.000 francs à la Bibliothèque universitaire, chiffre dérisoire comme est, hélas ! dérisoire le nombre des étudiants. Mais, ces deux cas exceptionnels mis à part, nous voyons qu'il y a eu une amélioration très sensible dans le budget du matériel de nos bibliothèques, et cette amélioration a eu sa répercussion sur leur développement et leur utilisation. La totalité des droits de bibliothèque n'a pu aller naturellement aux achats. « A mesure que les locaux s'étendent, la maison s'agrandit, » dit un proverbe alle-

mand, mais agrandissement de la maison signifie, en même temps, augmentation des frais généraux, et notamment des frais de reliure, et à cette augmentation il était nécessaire de faire face. Néanmoins, on peut dire qu'en général ce sont les achats qui ont profité, comme il était naturel, et dans la plus large mesure, de l'augmentation des crédits.

Quelques exemples permettront de se rendre compte de l'importance des acquisitions de nos bibliothèques. Je cite les chiffres de 1912 : Lyon 30.500 francs, Montpellier 19.750 francs, Dijon 14.300 francs, Clermont 6.500 fr. Clermont paraît bien pauvre, et Dijon fait assez piètre figure à côté de Lyon, mais pour apprécier les chiffres que nous venons de donner, il faut les considérer moins en soi, pourrait-on dire, qu'en fonction des besoins auxquels ils doivent donner satisfaction. Or, si on les envisage à ce point de vue, on s'aperçoit que Clermont est presque aussi favorisé que Lyon. Je pourrais même dire qu'il l'est plus, Clermont n'ayant que 20 enseignements, alors que Lyon en a plus de 120 ! Mais je connais trop la faiblesse de ces prétendus raisonnements pour m'y arrêter longtemps. J'aime mieux avouer tout de suite que les crédits de Clermont sont absolument insuffisants, et je m'empresse d'ajouter que les crédits des autres bibliothèques, malgré les apparences favorables, malgré les augmentations très importantes signalées il y a un moment, ne sont pas non plus, et à beaucoup près, suffisants. 30.500 francs de livres, c'est un chiffre, mais que l'on réfléchisse que sur cette somme 12.000 francs sont déjà absorbés par les abonnements, et qu'avec ces 18.000 francs qui restent, il faut faire face aux dépenses obligatoires des suites et des grandes collections. Que reste-t-il alors pour les ouvrages nouveaux ? Mettons 6.000 francs au maximum — maximum bien médiocre ! Dans un article paru, il y a plusieurs années déjà, dans le *Centralblatt für Bibliothekswe-*

sen, un de nos collègues allemands, M. Otto Roguette, après avoir dressé la statistique de la production littéraire et scientifique des grandes nations modernes, estimait qu'une bibliothèque déjà riche et possédant, comme c'est le cas pour les bibliothèques allemandes, des fonds anciens très complets, devrait compter, pour se tenir au courant des ouvrages nouveaux vraiment intéressants, 25.000 francs par an et par faculté.

Si peu de bibliothèques, même à l'étranger, peuvent atteindre ce chiffre, il n'en est pas moins vrai qu'il existe un chiffre minimum au-dessous duquel on ne saurait descendre sans compromettre le développement régulier de l'établissement. Quel est ce chiffre? Dans un article très documenté paru en 1909 dans le *Centralblatt für Bibliothekswesen*, Wilhelm Erman, directeur de la Bibliothèque de l'Université de Bonn, le fixe à 45.000 marks, soit en chiffres ronds 56.000 francs.

Hélas! que nous sommes loin de compte en France, malgré tous les progrès réalisés, et malgré nos droits de bibliothèque! Et comme notre infériorité deviendrait encore plus manifeste si, continuant notre comparaison, nous rappelions que Leipzig et Strasbourg dépendent annuellement plus de 72.000 francs, Fribourg 56.000, Göttingen 75.000, etc.; et en ajoutant que, sans même parler des crédits extraordinaires accordés chaque année, pour permettre à telle ou telle bibliothèque de compléter certains fonds, le gouvernement prussien vient de voter pour l'année 1912 un million destiné uniquement à combler les lacunes existant dans les collections universitaires!

Nos crédits d'acquisitions sont donc notoirement insuffisants, et nous ne pouvons plus, à l'heure actuelle, compter sur l'Etat pour les augmenter. En accordant aux universités l'autonomie relative dont elles jouissent à présent, en spécifiant que les droits perçus par elles pourraient être affectés, en partie au moins, « aux bibliothèques et

collections », la loi de 1896, tout en mettant un terme aux libéralités de l'Etat, semblait indiquer aux universités leur devoir. Ce devoir, elles n'ont pas voulu le comprendre. L'esprit auquel nous avons déjà fait allusion plusieurs fois, et qu'on pourrait appeler l'esprit de faculté, a toujours prédominé dans ces conseils d'université, et si partout, tous les professeurs sont d'accord pour se plaindre de l'indigence de la bibliothèque, tous également sont d'accord pour lui refuser les crédits qu'on sollicite pour elle et qui pourraient, seuls, mettre un terme à cette indigence.

Ces crédits sont-ils du moins judicieusement employés ? Pour la très grosse part, on peut répondre oui. Le temps n'est plus où une circulaire ministérielle (confidentielle, je m'empresse de le dire) pouvait, en s'adressant à la Commission d'une bibliothèque que je préfère ne pas nommer, s'exprimer ainsi : « Pendant des années on a acheté en majorité des ouvrages de vulgarisation à bon marché et des actualités sans valeur. L'année courante est meilleure sans doute, mais ces livres sans valeur dominent toujours. » On peut dire maintenant que ce sont les livres de valeur qui dominent, et cette heureuse modification est due pour une grande part, pour la plus large part, au décret qui a mis à la disposition des bibliothécaires les 2/5^{es} de la subvention de l'Etat pour achats de livres. Si nos collections présentent maintenant une certaine homogénéité, si les différentes sections qui les composent renferment un choix sinon très nombreux du moins judicieux de grands ouvrages, si nos séries de périodiques sont au complet, si enfin les grands recueils de textes, les encyclopédies, les bibliographies indispensables figurent sur nos rayons, c'est à ce décret qu'on le doit. Avec des ressources minimes, des moyens d'information souvent médiocres, les bibliothécaires universitaires français ont montré que la confiance que l'on avait bien voulu leur

accorder était pleinement justifiée, et que, beaucoup mieux que la Commission de la Bibliothèque, ils étaient capables de diriger les achats dans un sens conforme à la fois aux intérêts généraux de la bibliothèque et des travailleurs. Il est inutile, je le crois, d'insister longuement devant vous sur l'inutilité des commissions. Pour les avoir vues à l'œuvre et depuis des années, je sais que, suivant l'expression énergique de Robert de Mohl, elles font toujours plus de mal que de bien. Mais dans l'état actuel des choses, il faut nous résigner à les subir. Un bibliothécaire ayant quelque diplomatie peut d'ailleurs assez aisément arriver à jouer dans ces commissions un rôle prépondérant, et faire, dans la plupart des cas, prévaloir son avis. Je sais même des universités où ces commissions laissent à peu près carte blanche au bibliothécaire, et se réunissent si rarement qu'en fait elles peuvent être considérées comme n'ayant plus qu'une existence nominale.

Les achats ne sont pas la seule source de revenus d'une bibliothèque. Les legs, les dons, les échanges, les dépôts des sociétés savantes peuvent contribuer dans une très large mesure à son accroissement. Si les legs et les dons des particuliers ont été, jusqu'ici, assez rares chez nous, par contre les dons des ministères et des divers Instituts d'Etat ont enrichi nos bibliothèques d'un nombre d'ouvrages très important. Le ministère de l'Instruction publique, notamment, nous assure l'envoi régulier de publications nombreuses, et, grâce à sa libéralité, nos collections se sont enrichies d'une foule d'ouvrages pour la plupart chers, que la modicité de nos ressources ne nous aurait pas toujours permis d'acquérir. Nous ne pouvons donc que nous montrer reconnaissants, vis-à-vis du ministère, de sa générosité. Le service des dons nous est précieux, mais s'il fonctionne bien, dans son ensemble, ne pourrait-il fonctionner mieux ?

En ce qui concerne les souscriptions, par exemple, ne pourraient-elles s'appliquer, lorsqu'un ouvrage doit avoir plusieurs volumes, non à tel ou tel volume qui paraît et pour lequel l'éditeur sollicite une souscription, mais à l'ensemble de l'ouvrage? Cela nous éviterait de ne recevoir, parfois, qu'un ou deux volumes sur cinq ou six, ce qui nous oblige, pour ne pas conserver l'ouvrage dépareillé, à acheter tous les autres. Excellente affaire pour l'éditeur, déplorable affaire pour nos finances. D'autre part, ne pourrions-nous être avertis de temps à autre, et avant même que la répartition ne soit arrêtée d'une façon ferme, des souscriptions qui vont être prises? Que de fois n'achetons-nous pas un ouvrage qui figurera plusieurs mois après sur une des listes que la direction de l'Enseignement supérieur a l'habitude, d'ailleurs très louable, de nous envoyer pour faire un choix. Je précise : la direction de l'Enseignement supérieur, car le Sous-Secrétariat des Beaux-Arts, moins avisé, ne nous fait, lui, parvenir aucune liste, se contentant de nous expédier les ouvrages qu'il nous destine. Le résultat de cette façon de procéder est d'ailleurs des plus fâcheux. Comme il n'y a pas, en effet, d'entente entre l'Enseignement supérieur et les Beaux-Arts, il nous arrive de recevoir presque simultanément en double exemplaire tel ou tel ouvrage parfois fort cher, dont un exemplaire unique eût parfaitement suffi à nos besoins. Je sais la réponse qui me fut faite une fois à ce propos : « Abondance de biens ne nuit pas. » Encore faudrait-il s'entendre sur le mot « biens » !

Sous réserve des quelques observations que je viens de présenter, le service des dons du ministère de l'Instruction publique est, je le répète, très précieux pour nous, et je n'oublie pas non plus que c'est grâce aux démarches faites par lui, auprès des autres ministères, que nous pouvons recevoir quelques-unes des grandes publications officielles. Pourquoi seulement quelques-unes? Pourquoi les biblio-

thèques universitaires, bibliothèques d'Etat, ne reçoivent-elles pas les documents que l'Etat fait imprimer à grands frais, qu'on ignore presque toujours, qu'on ne sait où se procurer lorsqu'on les connaît, et qui peuvent être considérés, à l'heure actuelle, comme véritablement « enterrés et perdus » ? Dans un vœu déposé à la Commission supérieure des Bibliothèques, j'avais demandé « que ces bibliothèques universitaires fussent invitées à indiquer quelles sont, parmi les publications des différents ministères et des services qui y sont rattachés, celles qui pourraient leur être utiles et que, dans la mesure du possible, le service leur en fût assuré régulièrement. Le vœu ne fut pas pris en considération. On me fit remarquer que pour nous permettre de faire un choix entre ces publications en question, il faudrait d'abord en dresser la liste, travail, paraît-il, fort difficile, certains ministères « n'ayant pas toujours dans leur propre bibliothèque un exemplaire de toutes leurs publications, et ignorant même quelquefois certaines d'entre elles ». Il eût été cruel d'insister !

Les échanges — échanges avec les sociétés savantes, échanges internationaux par le service des thèses — font entrer chaque année dans nos collections une quantité considérable de périodiques, mémoires, thèses et ouvrages divers. Les échanges avec les académies et sociétés savantes qui, depuis quelques années, grâce aux publications de nos universités, ont pris une extension importante, mettent à la disposition du public universitaire des documents d'une incontestable valeur, mais il n'en est pas de même des échanges internationaux qui nous encombrant beaucoup pour un assez mince profit. Que l'on songe à l'avalanche d'imprimés que ces envois représentent. Plus de 5.000 articles par an ! Il y a, je le sais, dans ces 5.000 dissertations, beaucoup de travaux fort intéressants, mais est-il vraiment bien nécessaire que toutes les bibliothèques les possèdent, que celle de Clermont, par exemple

(Clermont qui n'a pas de Faculté de Droit !), reçoive les 3 ou 400 thèses de droit d'Erlangen, alors qu'elle ne reçoit ni les thèses de droit de Paris ni celles d'aucune autre des Universités françaises. Débordés de besogne, nous le verrons plus loin, les bibliothécaires ne peuvent souvent ni inventorier, ni même parfois déballer les envois qui leur sont faits. Le seul moyen de remédier à cette situation serait, me semble-t-il, de décider que nos bibliothèques universitaires ne recevront dorénavant, outre les écrits académiques, que les thèses des Facultés étrangères correspondant aux Facultés représentées dans chacune de nos universités, — les universités complètes, comme Lyon, Toulouse, etc., restant seules qualifiées pour recevoir la totalité des échanges étrangers.

Achats, dons, échanges avec les sociétés savantes nous enrichissent donc chaque année d'un nombre d'unités très élevé, mais qu'il est assez difficile de préciser. Les statistiques que j'ai eues entre les mains ne m'ont pas paru très concluantes. Pour donner des chiffres approximatifs, je dirai que l'accroissement global (non compris les thèses) peut varier suivant les ressources de la Bibliothèque entre 2.000 et 5.000 volumes par an. Quant au total des volumes contenus dans nos bibliothèques, il est malaisé de l'indiquer d'une façon exacte. A-t-il d'ailleurs jamais été établi très sérieusement ? Je soupçonne certaines statistiques de contenir un brin de fantaisie, et je crois, je crains, vaudrait-il mieux dire, que ces statistiques ne soient souvent plus brillantes que la réalité. On resterait assez dans la vraisemblance, me paraît-il, en disant que, dans les universités à trois facultés (Sciences, Lettres, Droit), la Bibliothèque possède un fonds de 60 à 70.000 volumes, tandis que dans les grandes universités ce fonds varie entre 120 et 150.000. Ce dernier chiffre, qui ne concorde pas avec certaines des indications de la *Minerva*, me paraît, cependant, être un grand maximum. Une fois

de plus il n'est pas inutile de rappeler, à ce propos, que ce grand maximum est extrêmement inférieur au minimum de la plus pauvre des bibliothèques universitaires allemandes. Toutes nos bibliothèques universitaires françaises réunies (et en y comprenant le fonds considérable de l'Université de Paris qui, heureusement pour notre amour-propre vis-à-vis de l'étranger, relève singulièrement le total), toutes nos bibliothèques, dis-je, ne représentent guère plus de 1.800.000 volumes. Les bibliothèques universitaires allemandes sont en route et marchent rapidement vers le huitième million. Si nos bibliothèques sont moins riches d'argent et de livres que les bibliothèques allemandes, elles sont, par contre et proportionnellement, plus fréquentées. En Allemagne, professeurs et étudiants travaillent relativement peu à la Bibliothèque universitaire. Ils viennent y consulter les grandes collections, les ouvrages de référence, les bibliographies, ils viennent surtout y emprunter les volumes dont ils ont besoin et qu'ils consulteront ensuite à leur aise loin du dérangement et du bruit, soit chez eux, soit le plus souvent dans leurs bibliothèques de laboratoires ou de séminaires, bibliothèques elles-mêmes très riches et soigneusement tenues au courant. La Bibliothèque Universitaire est le centre où l'on s'approvisionne de livres, et l'on travaille ailleurs. Mais chez nous, où travailler en dehors des locaux mêmes de la bibliothèque ; nous n'avons — je parle de la province — ni bibliothèques de laboratoire, ni bibliothèques de séminaire, et c'est là encore, au point de vue du travail sérieux, une lacune déplorable, mais que je ne fais, faute de temps, que signaler en passant. Professeurs et étudiants viennent donc beaucoup, en France, à la Bibliothèque et, d'année en année peut-on dire, la fréquentation devient plus intense. Partout on trouve mis à la disposition des travailleurs, dans la salle des étudiants, un certain nombre de dictionnaires et d'ouvrages de référé-

rence, dans la salle des professeurs les derniers numéros des périodiques les plus demandés et quelques grandes collections (Corpus, Monumenta, etc.). A vrai dire, ces bibliothèques de référence sont, à mon avis, encore trop rudimentaires et il faudrait, aussi bien dans l'intérêt des travailleurs que des bibliothécaires, les augmenter considérablement. A Clermont, j'ai mis dans la grande salle plus de 4.000 volumes à la disposition du public en essayant de constituer méthodiquement pour chaque science un fonds d'ouvrages vraiment sérieux et au courant. Beaucoup, parmi nos lecteurs les plus assidus, se contentent de ces ouvrages, pour le plus grand avantage du personnel de la Bibliothèque qui y gagne en tranquillité et en possibilité de travailler. De temps à autre, il disparaît bien quelque volume, mais de ce chef la perte ne dépasse guère 50 à 60 francs par an, perte à peu près insignifiante ! A côté de nos bibliothèques de référence par conséquent et, à de rares exceptions près, dans la salle de lecture, se trouve le catalogue — je dis le et non les, car il n'y a guère chez nous, et partout, qu'un seul catalogue à jour : le catalogue alphabétique. Théoriquement, et partout aussi, il y a un catalogue méthodique, mais combien rudimentaire, insuffisant, embryon de catalogue qui semble destiné à rester toujours à l'état d'embryon. Tous ceux qui connaissent l'abondance de moyens d'informations et de recherches des bibliothèques allemandes, anglaises, américaines, seront avec nous honteux de cet état de choses, et si les bibliothécaires, tout les premiers, en sont navrés, ils ont du moins conscience de n'en être, à aucun degré, responsables ! La seule cause de notre déplorable infériorité à ce point de vue réside, en effet, dans l'insuffisance numérique du personnel, insuffisance que l'on peut, je crois, et sans être taxé d'exagération, qualifier de scandaleuse ! « Toute augmentation de travail, a-t-on dit, doit avoir nécessairement pour corollaire une augmenta-

tion des forces destinées à l'accomplir. » Vérité trop évidente pour qu'il soit besoin de la démontrer, mais que, de parti pris, on n'a, chez nous, pas voulu comprendre. Dès le début le personnel était trop peu nombreux. Depuis lors, le travail a décuplé, mais c'est à peine si l'on a augmenté le personnel de quelques unités. Que l'on songe qu'à l'heure actuelle un assez grand nombre de bibliothèques n'ont encore qu'un seul bibliothécaire pour assurer tous les services, avec, trop souvent, pour le seconder dans la partie matérielle, un seul garçon ! Service des achats et des dons, collationnement, enregistrement des entrées, catalogues, comptabilité (et quelle comptabilité !), service du prêt, correspondance, rapports, surveillance, reliure, échanges (rappelez-vous des 5.000 thèses dont je vous parlais tout à l'heure !), que sais-je encore ! Il faut que ce soit le même qui fasse tout. N'est-il pas excusable de négliger et la statistique et bien d'autres choses encore ? Il y a 31 bibliothécaires en province pour 15 universités, 2 en moyenne par université ; mais si certaines en ont trois, d'autres, par contre, — Caen, Grenoble, Besançon, Poitiers, Rennes — n'en ont qu'un ! En comptant Paris, nous sommes 49 bibliothécaires universitaires pour une population scolaire de 41.479 étudiants. En Allemagne, le nombre des fonctionnaires occupés exclusivement aux travaux de bureau, bibliothécaires et secrétaires, est de 222 pour 21 bibliothèques et 63.582 étudiants, soit, par conséquent, en France 1 bibliothécaire pour 850 étudiants, et en Allemagne 1 pour 238 étudiants. Et que l'on ne nous réponde pas que la supériorité numérique du personnel allemand se justifie par ce fait que les bibliothèques de nos voisins sont beaucoup plus riches que les nôtres. Nous répondrions, comme nous l'avons déjà fait, que ce serait une grave erreur de prendre pour base d'estimation du personnel nécessaire à une bibliothèque le chiffre des volumes que cette bibliothèque contient. Si

c'est un élément important, ce n'est ni le seul ni même le principal. Une bibliothèque très riche mais complètement classée, bien aménagée et fournie de catalogues nombreux et à jour, comme c'est partout le cas en Allemagne, est, à n'en pas douter, plus facile à administrer et exige, toute proportion gardée, un personnel bien moins considérable qu'une bibliothèque comparativement pauvre, mais incomplètement ou mal classée et dépourvue des catalogues essentiels.

Ainsi donc notre personnel technique est numériquement d'une insuffisance ridicule, aussi bien d'ailleurs que le personnel des garçons et, malgré toutes les réclamations, les universités n'ont rien fait jusqu'ici pour remédier à cette lamentable situation. Je disais plus haut que la décentralisation universitaire favorable aux bibliothèques au point de vue matériel n'avait pas donné d'aussi bons résultats au point de vue du personnel, et j'en fournis la preuve. Il est, en effet, très probable que si nous étions restés rattachés au ministère par des liens aussi étroits qu'autrefois, que si le service fût resté concentré entre des mains fermes, comme il l'était sous la direction de M. de Chantepie, nous aurions obtenu, au moins, quelques créations de postes nouveaux. Mais qu'attendre des conseils d'universités ? A peu près rien.

Surmenés, les bibliothécaires ont-ils au moins des traitements correspondant à l'importance des fonctions qu'ils remplissent et qui les récompensent de leurs efforts ? Je ne voudrais pas ici citer des chiffres et avoir l'air d'entreprendre un plaidoyer *pro domo*, mais il me sera bien permis de dire que les traitements qui leur sont alloués sont dérisoires et que, à ce point de vue, la situation est d'autant plus critique que le système de pourcentage en vigueur empêche tout avancement, et en fait il n'y a plus d'avancement, comme l'a très bien montré mon collègue M. Gautier dans un article du *Bulletin de l'A. B. F.*

de 1907 sur la situation des bibliothécaires d'université.

Nous ne réclavons ni faveurs ni privilèges, mais simplement justice. Comme le disait M. Simyan dans un de ses rapports, « il faut que les ouvriers des bibliothèques puissent vivre de leur métier », et nous ajoutons que pour avoir de « bons ouvriers » il est indispensable de leur assurer à la fois un salaire suffisant et une situation honorable. « La profession de bibliothécaire, dit Graesel, exige un grand esprit de sacrifice, une infatigable ardeur au travail, une complaisance toujours en éveil, et celui qui l'exerce consciencieusement doit être récompensé de son dévouement. » Chez nous, nous ne trouvons cette récompense nulle part, et j'ai pu constater chez beaucoup de mes collègues des symptômes inquiétants de lassitude et de découragement. A un moment, ils avaient espéré que la Commission supérieure des Bibliothèques s'occuperait vraiment et du sort de nos bibliothèques et de leur sort, mais cette Commission, comme tant d'autres commissions, d'ailleurs, est tellement limitée dans ses attributions qu'elle ne peut, en réalité, et même avec la meilleure volonté du monde, rien faire. Tous les vœux que nous lui avons adressés : vœu demandant une plus large autonomie pour nos bibliothèques, avec la personnalité civile, vœu sollicitant l'avancement automatique, vœu tendant à ce que le bibliothécaire fût appelé à siéger dans les Conseils d'Universités, tous ces vœux, dis-je, avec bien d'autres, ont été purement et simplement rejetés, soit comme n'étant pas de sa compétence, soit en raison des augmentations budgétaires qu'ils pouvaient entraîner. Je n'ai pas eu le temps de passer en revue toutes les questions qui nous intéressent, questions relatives aux examens professionnels, aux règlements, au régime de la mise en commun avec les bibliothèques municipales, et je ne puis non plus exposer ici tous les *desiderata*, mais les plus

importants d'entre eux ne ressortent-ils pas de tout ce que je viens de dire ?

On pourra m'accuser peut-être d'avoir poussé le tableau au noir, de m'être montré pessimiste. Je ne le crois pas. J'ai cherché à vous indiquer ce qui existe en signalant ce qui pourrait être, et ce qui peut-être ne sera jamais. Pour réaliser ne fût-ce que l'indispensable, il faudrait de l'argent, sinon beaucoup, cependant assez d'argent, c'est-à-dire non seulement le concours des Universités, mais encore l'appui financier de l'Etat. Et comment obtenir cet appui ? S'adresser aux Chambres ? Les bibliothèques sont d'une trop piètre valeur électorale pour intéresser beaucoup les parlementaires. Renan se demandait un jour, avec inquiétude, si le régime démocratique une fois établi favoriserait chez nous le développement de la haute culture ? Je ne sais si je me trompe, mais il me paraît que son inquiétude était, hélas ! fondée.

LES BIBLIOTHÈQUES MUNICIPALES DEVANT L'OPINION

PAR

MARCEL GIRAUD-MANGIN

Conservateur de la Bibliothèque municipale de Nantes.

MESSIEURS,

Dans la remarquable conférence qu'il donna l'an dernier à l'École des Hautes Études Sociales, sur les bibliothèques municipales, notre collègue d'Amiens, M. Michel, a voulu se borner à exposer la formation et l'organisation générale de ces établissements, si souvent accusés d'être plus antiques que modernes.

Après lui, je n'ai rien à ajouter au tableau qui exprime si bien les physiognomies à la fois archaïques et accueillantes de nos bibliothèques municipales. Elles ressemblent à de vénérables aïeules, indulgentes au présent parce qu'elles ont beaucoup vécu, mais gardant en leur cœur flétri une tendresse invétérée pour le bon vieux passé. C'est justement une critique générale qu'on leur adresse de ne pas être assez de notre temps. Et beaucoup d'autres récriminations s'ajoutent à celle-ci. Sont-elles justifiées ?

En tout cas, il ne saurait être indifférent de connaître l'opinion que les lecteurs, les bibliothécaires, et ceux même qui dédaignent de lire, portent sur les bibliothèques municipales. Leur nombre, leur importance, le

rôle scientifique et social que ces établissements ont à remplir légitimement ces préoccupations.

D'après l'*Annuaire des Bibliothèques et des Archives*, dont la dernière édition date de 1908 (1), il y avait alors en France, non compris Paris, 412 bibliothèques municipales, reconnues comme telles, pourvues d'un budget (quel budget, parfois ! nous en reparlerons), d'un local spécial, d'un ou plusieurs bibliothécaires. Ce ne sont jamais les bibliothécaires qui manquent, tant est grand le prestige de ce titre très honorifique, sinon rémunérateur. La Bibliothèque de Montbéliard, qui possède 18.000 volumes, mais qui n'est ouverte qu'un jour sur sept, compte deux bibliothécaires !

Parmi ces 412 établissements, plus de 200 ne sont accessibles que quelques heures par semaine, manquent presque totalement de crédits, et ne représentent guère que des bibliothèques populaires de vulgarisation, dont l'utilité n'est pas négligeable, assurément, mais qui sont sans moyens de haute culture scientifique.

Une quarantaine seulement, par l'importance des villes auxquelles elles appartiennent, par la richesse de leurs collections et le nombre de leurs lecteurs, méritent d'être appelées de grandes bibliothèques. Elles occupent un personnel plus ou moins considérable de fonctionnaires titrés et attitrés, gardiens patentés contre lesquels s'est exercée, avec une virulence généralement injuste, la verve gouailleuse de ce pèlerin passionné que s'est révélé notre collègue Eugène Morel, dans ses deux gros volumes publiés en 1908.

Ce sont des bibliothèques savantes, certes, et qui valent mieux que la définition piquante et un peu méchante qu'en donne notre pamphlétaire : « Le mot savant a un sens spécial en bibliothéconomie. Il ne faut pas conclure

(1) Une nouvelle édition, due à notre collègue, M. Vidier, vient de paraître (1912).

que hors l'archéologie, il permette quelque étude sérieuse. En général, cela veut simplement dire vieux, incommode, rébarbatif. Une bibliothèque qui ne prête pas de livres, qui ouvre à des heures où personne ne peut venir, où les bibliothécaires grinchent, dorment ou prennent de grands airs, est une bibliothèque savante. » Nous verrons tout à l'heure ce qu'il y a de sérieux dans ces reproches. Mais l'attaque est à retenir, venant d'un professionnel aussi averti.

Ces grandes bibliothèques savantes, qu'elles remplissent ou non le rôle social qui leur incombe, n'en ont pas moins une cote officielle. La plupart sont *classées*, c'est-à-dire que l'Etat a obtenu des municipalités dont elles relèvent administrativement une apparence de garantie pour la garde, le classement et l'accroissement des collections. Leurs bibliothécaires doivent être pourvus soit du diplôme de l'École des Chartes, soit d'un certificat d'aptitude spécial. Nous examinerons plus loin si ces connaissances officielles satisfont bien aux exigences de la profession.

A ce jour, 38 bibliothèques municipales sont classées : à savoir celles des villes d'Aix, Albi, Amiens, Arras, Auxerre, Avignon, Besançon, Bordeaux, Boulogne-sur-Mer, Caen, Cambrai, Carpentras, Châlons-sur-Marne, Chartres, Clermont-Ferrand, Dijon, Douai, Epernay, Grenoble, Lille, Limoges, Lyon, Marseille, Montpellier, Nancy, Nantes, Nîmes, Nice, Orléans, Pau, Poitiers, Reims, Rennes, Rouen, Toulouse, Tours, Troyes, Versailles.

Leur importance, d'après le nombre des volumes, est inégale ; mais elles représentent dans leur ensemble une valeur bibliographique considérable. Plusieurs, comme Grenoble, Toulouse, Bordeaux, Nantes, comptent plus de 200.000 volumes ; une vingtaine dépassent le chiffre de 100.000.

FRÉQUENTATION

Ces établissements, si riches en livres, comment sont-ils fréquentés ? Rendent-ils au public les services qu'il est en droit de leur demander ? Ou sont-ils morts et inefficaces, comme le prétend M. Morel ?

A cet égard, les statistiques font des constatations peu satisfaisantes. Sauf dans les villes d'*universités*, où les étudiants fournissent un contingent de lecteurs laborieux et fidèles, les bibliothèques municipales ont un public fort peu nombreux. J'ai pu relever, entre les années 1907 et 1910, quelques totaux annuels fournis par des villes ayant, pour la plupart, plus de 50.000 habitants. Si Cherbourg, Brest, Amiens, Tours, Angers, comptent de 14 à 20.000 lecteurs, Nice n'en a que 10.000 ; Nantes, avec ses 200.000 volumes, attire en 1911 moins de 9.000 lecteurs ; Troyes, en 1907, pour 130.000 volumes, ne dépasse guère 4.000.

La moyenne quotidienne va de 20 à 40 lecteurs.

HEURES D'OUVERTURE

A quoi tient cette indifférence ? Il est facile de parler toujours de l'apathie provinciale, de l'engourdissement que la monotonie de l'existence produit peu à peu, loin de Paris et des courants intellectuels, dans les cerveaux les mieux doués. Est-ce donc le public qui a tort ? Ou ne serait-ce pas plutôt que les bibliothèques ne satisfont pas aux besoins du public ?

Je crois, je suis sûr que l'abandon que l'on déplore tient surtout à une mauvaise organisation administrative. Au lieu d'attirer les lecteurs, les bibliothèques semblent vouloir leur fermer la porte au nez.

Qu'on ne me dise pas que les travailleurs se sont rebu-
tés, parce qu'ils ne trouvaient pas, parmi les milliers de

volumes qui garnissent les rayons plus ou moins poussiéreux de nos bibliothèques municipales, les livres modernes dont ils étaient curieux, ou dont ils avaient besoin pour se documenter. Les bibliothécaires, pas plus que les comités d'achats, ne sauraient rester sourds aux sollicitations légitimes et raisonnables qui leur sont faites. Et il faut le dire bien haut, la pauvreté de nos établissements en documents scientifiques vient surtout de ce qu'il ne leur en est presque pas demandé.

La raison en est que les personnes qui pourraient s'en servir utilement ne peuvent fréquenter les bibliothèques. Et ceci est aussi vrai à Paris qu'en province.

Il n'y a guère, en effet, que les gens sans profession, rentiers, fonctionnaires en retraite, qui aient la faculté d'utiliser les richesses de nos collections ; ajoutez-y les étudiants, les professeurs, les abbés, tous ceux qu'un métier n'absorbe pas chaque jour aux heures d'ouverture.

Car les bibliothèques ont gardé, à cet égard, toute la routine du siècle passé. Regardées pendant trop longtemps comme des établissements de luxe et de distraction, des conservatoires d'histoire et de littérature, installées de façon incommode dans des locaux qui ne furent pas établis pour elles, elles s'entr'ouvrent aux heures où tous ceux qui voudraient s'instruire travaillent à gagner leur vie ; dès que le jour baisse, aux moments où les gens d'affaires, les avocats, les industriels, les négociants, les ingénieurs sortent de leurs bureaux et seraient heureux d'aller lire, de consulter des documents relatifs à leurs études, les bibliothèques poussent les verroux et s'endorment dans le calme du soir.

Cela est si vrai que les bibliothèques les plus fréquentées, les seules fréquentées, sont celles qui, comme Sainte-Geneviève, peuvent être éclairées et ont des séances le soir. Ce sont les bibliothèques de Brest, du Havre, de Cherbourg, d'Amiens, sans compter les villes d'univer-

sités. Les autres sont ouvertes quatre ou cinq heures par jour, deux heures le matin, deux heures l'après-midi, ou de 11 à 4 ou 5 heures. Elles sont closes encore durant un mois ou deux à l'époque des vacances. Comment celui qui est occupé une partie de la journée par sa profession pourrait-il y aller travailler d'une manière suivie ?

Le manque de lecteurs n'a pas d'autre cause. Ce n'est ni indifférence, ni apathie, c'est impossibilité matérielle. Le besoin de se cultiver, le désir d'apprendre est plus vif que jamais, en France ; le succès des cours du soir, des conférences en est un témoignage indéniable. Si les bibliothèques municipales ne sont pas fréquentées davantage, c'est bien parce que les heures d'ouverture sont trop incommodes. J'en citerai comme preuve l'exemple suivant : depuis quelques années j'ai obtenu que la Bibliothèque de Nantes eût une séance tous les dimanches, de 9 heures à 11 h. 1/2 du matin : il y vient un nombre de lecteurs plus grand que les autres jours où l'établissement est ouvert pendant cinq heures !

Il faut donc que les municipalités se rendent enfin compte de l'intérêt social qui est en jeu, se décident à organiser leurs bibliothèques de façon plus pratique, qu'elles les laissent ouvertes les jours ordinaires au moins jusqu'à 7 heures du soir, et de 8 à 10 heures dans les villes où on pourrait être assuré d'une fréquentation satisfaisante.

LE PRÊT

Au moins si les livres d'étude étaient prêtés à domicile... Rien ne vaut, en somme, le travail accompli librement chez soi, dans l'intimité commode et sans gêne du *home*. Quelques bibliothèques, très peu, prêtent ; parfois même, elles jouent le rôle de cabinet de lecture, et consentent à laisser sortir les romans et les revues. A Nantes, où le prêt, depuis plusieurs années, s'accorde facilement, mais est

assez strictement limité aux ouvrages sérieux, les résultats sont des plus encourageants.

En 1896, 77 personnes lurent à domicile 1.111 volumes ; en 1901, 84 empruntèrent 1.139 volumes ; en 1911, il y en eut 187 qui firent sortir 2.390 volumes.

Mais la plupart des bibliothèques hésitent encore à suivre cette voie, malgré l'exemple des bibliothèques universitaires. On semble redouter par-dessus tout qu'un livre soit perdu ou détérioré.

Pourtant, si l'on fait attention que les ouvrages prêtés ne soient ni rares, ni précieux, qu'importe leur sort pourvu qu'ils aient servi ! Ils peuvent être remplacés en cas de malheur. Et s'ils sont détériorés par l'usage, tant mieux ! Serait-il préférable qu'ils fussent mangés par les vers ou moisis sur les rayons ?

LES CATALOGUES

Mais laissons de côté ces critiques. Le courant invincible des idées, l'exemple des autres nations, apporteront à l'état actuel les améliorations désirables.

Supposons maintenant un homme favorisé de rentes ou de loisirs, érudit ou curieux, qui puisse fréquenter à son gré une bibliothèque municipale et que ne rebuteront ni l'incommodité des heures d'ouverture, ni l'interdiction d'emprunter des livres. Il entre. Quels sont les moyens de recherches qui sont alors à sa disposition ? Si c'est un érudit, il saura ce qu'il veut : il connaîtra les auteurs des ouvrages qui l'intéressent, ou tout au moins le sujet de ces ouvrages. Dans les deux cas, il aura recours aux catalogues, soit au catalogue alphabétique, soit au catalogue méthodique, qui sont les indispensables outils de toute recherche bibliographique.

Ces catalogues existent-ils bien au complet ? Je ne crois pas, à vrai dire, que beaucoup de bibliothèques munici-

pales, même parmi les plus importantes, même parmi les plus fréquentées, les possèdent exactement tenus. Pendant longtemps, les catalogues méthodiques seuls ont été encouragés. Des sommes considérables ont été dépensées pour leur publication. Et ils ne sont plus au courant. D'ailleurs leurs systèmes, qu'ils soient celui adopté par Brunet, ou par la Bibliothèque Nationale, ou par les bibliothèques universitaires, sont si arbitraires que les non initiés ont bien de la peine à s'y retrouver. Seuls les catalogues alphabétiques de matières par mots typiques pourraient rendre des services pratiques, mais ils sont loin d'être généralement employés.

Quant au curieux qui ne sait ce qu'il cherche de façon précise, voulant seulement trouver quelque ouvrage susceptible de piquer son intérêt, il se rebute vite des dédales des catalogues, et renoncera pour longtemps à revenir dans une bibliothèque.

C'est de sa faute, certes, mais il a été éprouvé que les lecteurs n'aiment pas à se renseigner auprès du bibliothécaire, à lui dévoiler les préoccupations mystérieuses de leur pensée, à lui abandonner la direction de leurs recherches, et surtout à lui révéler les lacunes de leur documentation.

Plus les catalogues seront faciles à consulter, plus le public sera mis à même de suivre les acquisitions nouvelles d'une bibliothèque, et plus il aura de goût à y venir.

Je n'attribue pas à d'autres raisons le développement constant des services de la bibliothèque de Nantes, où tous les catalogues ont été mis à jour en ces dernières années : catalogue alphabétique d'auteurs, catalogue méthodique, catalogue alphabétique par mots-typés pour les nouvelles acquisitions depuis 1909, bulletins renseignant le public sur les achats et les dons. En 1905, 6.494 lecteurs seulement avaient consulté 12.735 volumes ; en 1911, ils furent 8.681 à recevoir en communication 21.164 livres.

LES BIBLIOTHÉCAIRES

Mais les catalogues les mieux faits ne suffiront pas pour répondre à tous ceux qui interrogent la science, si le bibliothécaire ne veut payer de sa personne, s'il ne va de lui-même au-devant des lecteurs ; il faut qu'il les encourage à le consulter, qu'il leur apprenne le maniement des fiches et des répertoires, qu'il soit considéré par eux comme un allié, non comme un conservateur sévère et un critique sans indulgence. Et ce rôle de prévenances commence d'ailleurs à être pratiqué avec un dévouement méritoire par beaucoup de bibliothécaires municipaux.

L'espèce est devenue rare, en effet, de ces fonctionnaires dépeints par Jules Tellier, que rappelait notre collègue Michel dans sa conférence. Ils sont sortis — il a bien fallu — de leur tour d'ivoire, c'est-à-dire de leur somnolent cabinet, pour se mêler aux idées modernes qui secouent le vieux monde, à mesure que l'instruction générale se développe.

On leur a trop reproché leur apathie, on les a trop accusés d'être le *tampon* chargé de protéger le livre contre le lecteur, pour que cette modification d'attitude — attitude qui n'était pas vraie pour tous — ne soit pas constatée avec plaisir.

Tenu en haleine par les inspections et par les rapports adressés par le ministre au maire, le bibliothécaire municipal est aujourd'hui obligé à une activité qu'il ne connaissait pas autrefois. Son rôle est plus *éducatif* que celui des bibliothécaires de Paris, ou des bibliothécaires universitaires, qui ont affaire à un public plus averti ; il est aussi plus étendu, parce qu'il comprend l'administration complète de collections encyclopédiques, anciennes et modernes, sans spécialisations faciles.

Le temps n'est donc plus où la situation de bibliothé-

caire paraissait un paradis pour les rêveurs, les romanciers et les poètes. Il n'y a pas encore si longtemps qu'on pouvait dire, avec un rédacteur de la *Revue scientifique*, que « fréquemment il est poète et, inversement, les poètes paraissent aux gouvernements et aux municipalités avoir des aptitudes toutes particulières à conserver les bibliothèques, dont ils aiment le silence et la poussière, qui leur permet d'évoquer l'âme des choses, quand ils ne sont pas gênés par le bruit importun de quelque indiscret lecteur... »

La légende a vécu ; il est dommage qu'elle ait eu une réalité, car les bibliothèques municipales auraient, depuis longtemps, leurs fonds anciens classés, et se seraient enrichies utilement d'ouvrages scientifiques indispensables aux besoins de notre temps.

Non, vraiment, la situation de bibliothécaire municipal, malgré toutes les satisfactions intellectuelles qu'elle peut procurer, n'est ni une sinécure, vous le savez aussi bien que moi, ni une retraite paisible pour une âme spéculative. Les occupations sont multiples et sans cesse renaissantes : besognes de catalogues ardues et continuelles, avec les moyens les plus réduits ; recherches et correspondances ; dépouillements des répertoires bibliographiques, des revues spéciales pour le choix des acquisitions ; surveillance des services, etc.

Quant au côté *matériel* de la profession, il est peu brillant : les appointements octroyés par les municipalités sont, en général, des plus mesquins ; ni l'avancement, ni même l'avenir ne sont garantis ; et souvent le bibliothécaire est à la merci de représailles politiques ou personnelles.

Dans les bibliothèques non classées, le choix dépend uniquement du maire, qui peut nommer qui bon lui semble, un cordonnier comme un professeur, sans exiger aucune garantie d'aptitude ou de compétence. A vrai dire,

dans beaucoup de villes, la charge est confiée à des professeurs ou à des érudits locaux qui la remplissent honorablement. Mais on ne peut leur réclamer qu'une activité proportionnelle aux traitements dérisoires dont on les gratifie.

Dans les bibliothèques classées, le décret du 1^{er} juillet 1897 a bien imposé aux maires de prendre les bibliothécaires parmi les élèves diplômés de l'École des Chartes ou pourvus d'un certificat d'aptitude spécial.

Mais ces garanties, précieuses, en somme, pour les communes qui veulent bien y faire appel, sont illusoire pour les bibliothécaires qui les ont acquises. Rien ne peut obliger, en effet, un maire à respecter le décret de 1897. La loi municipale de 1884, qui lui donne la libre nomination à tous les emplois de son ressort, peut annihiler — on l'a vu — les effets attendus des dispositions gouvernementales.

C'est un progrès, néanmoins, qu'on ait pu obtenir d'un certain nombre de villes qu'elles reconnaissent implicitement la nécessité d'une préparation particulière pour les fonctions de bibliothécaire. On ne saurait affirmer, d'ailleurs, que les examens de l'École des Chartes ou du certificat d'aptitude comportent toutes les connaissances de bibliographie et de haute culture que demande l'exercice de notre profession. Ils n'envisagent que l'érudition littéraire et historique. Ils ne satisfont pas aux exigences scientifiques de notre époque. Ils encouragent les bibliothécaires à ne considérer qu'une partie de la production de la pensée humaine.

Quoi qu'il en soit, cela n'explique et n'excuse en rien le peu d'autorité et de considération que les municipalités — et le gouvernement — accordent aux bibliothécaires. Leur initiative est strictement réduite pour tout ce qui concerne le développement des établissements qu'ils dirigent ; et dans l'exercice même de leurs fonctions, ils se

trouvent sous la coupe plus ou moins impérative des comités d'inspection ou d'achats. Voilà ce que le public ignore, lorsqu'il rend les bibliothécaires uniquement responsables d'acquisitions discutables.

LES COMITÉS

Sans doute, dans certaines villes, ces comités se contentent d'exercer un simple contrôle sur la gestion des bibliothécaires. Mais ils sont armés de tels pouvoirs que, lorsqu'ils le veulent, ils ont toute autorité, sans endosser la moindre responsabilité.

D'après l'article 3 du décret de 1897, les comités exercent leur contrôle sur l'état des bibliothèques, fixent l'emploi des fonds, font procéder, sous leur surveillance, à la confection des catalogues, etc.

Quelle est pourtant la compétence des membres qui les composent ? Ils sont nommés au petit bonheur des relations politiques et des ambitions particulières. En mettant les choses au mieux, il est certain que ces commissaires, qu'ils soient professeurs, médecins, magistrats, avocats, industriels ou archéologues, ont une tendance générale à considérer les bibliothèques municipales comme de simples bibliothèques d'amateurs. C'est là un véritable danger pour le développement d'un établissement scientifique. Le *dilettantisme*, l'*amateurisme*, dont les membres des comités, en général, ne peuvent se débarrasser, avec la meilleure volonté, leur enlèvent toute compétence quand il s'agit de choisir des ouvrages quelque peu spéciaux et savants, en dehors de la littérature courante et de l'histoire locale.

En réalité, ils ne devraient être que les contrôleurs bienveillants des bibliothécaires et leurs collaborateurs occasionnels. Leur rôle devrait consister surtout à surveiller la bonne répartition des crédits, à s'assurer que les

catalogues soient tenus à jour, que les livres soient bien en ordre, et que le public ait satisfaction.

Lorsqu'ils veulent ne laisser aux bibliothécaires aucune initiative, les tenir en lisière comme des employés subalternes, ainsi que le décret de 1897 leur en donne le droit, ils font de mauvaise besogne.

C'est ce que la Commission supérieure des Bibliothèques a enfin compris, en adoptant un vœu par lequel les bibliothécaires, au moins dans les bibliothèques classées, obtiendront peut-être plus d'autorité et plus d'initiative.

LES CRÉDITS D'ACHAT ; DONS ET ENVOIS DU GOUVERNEMENT

Je n'ai pas dissimulé les critiques qu'on peut adresser à la constitution même de nos bibliothèques municipales, et aux fonctionnaires et commissaires qui sont chargés de les administrer. Il est facile de trouver le remède.

Mais, s'il est vrai que presque partout le public sérieux se plaint de ne pouvoir se procurer les livres de science les plus indispensables, sur tous les sujets, et qu'ainsi les bibliothèques ne répondent pas aux besoins croissants de notre moderne civilisation, la faute n'en est entièrement ni aux bibliothécaires, ni aux comités. Elle provient surtout de l'insuffisance absolue des crédits d'achats.

Tandis qu'à l'étranger un effort énorme a été fait en faveur des bibliothèques, considérées comme les foyers du savoir et du progrès, en France, les municipalités continuent à marquer une indifférence inconcevable à leur égard. Les budgets de nos établissements les plus importants sont d'une mesquinerie déconcertante.

M. Michel, en déplorant éloquentement « le manque d'argent, la fâcheuse impécuniosité, l'insuffisance déplorable et parfois véritablement humiliante des crédits affectés par les municipalités à un service dont l'import-

tance et l'utilité leur échappent le plus souvent », n'a pas eu besoin d'insister ni de donner ces tristes chiffres.

Je n'ai pas ce scrupule, et je crois, au contraire, qu'il est bon de montrer à quel point l'avarice provinciale se manifeste pour les choses purement intellectuelles.

On trouve des subventions considérables pour les théâtres, pour les concerts, pour l'achat d'œuvres en général médiocres dans les musées. Tout est aux œuvres d'art en ce moment; on encombre les galeries d'un tas de peintures à peine supportables et sans valeur d'enseignement, mais qui coûtent cher...

Ne protestons pas trop, notre tour viendra peu à peu, mais il tarde. En attendant, voici quelques indications de statistique récentes. A part Lille, Nancy, Bordeaux, Lyon, Marseille, qui ont l'honneur de doter presque convenablement leurs bibliothèques municipales; l'aumône accordée par les autres villes est dérisoire :

Avignon n'a pas 4.000 francs pour les acquisitions, Reims a juste 4.000 fr., Troyes 3.000 fr., Versailles 3.900 fr., Dijon 3.500 fr., Angers 3.100 fr., Amiens 2.800 fr., Caen 3.100 fr., Brest (pour ses 17.000 lecteurs) 1.200 fr., Bourges 2.300 fr., Perpignan 1.400 fr., Tours 3.000 fr., Cherbourg 1.750 fr., Le Havre 2.500 fr., Orléans 2.000 fr., Nice 2.100 francs. A Nantes, il est impossible de consacrer plus de 1.000 fr. aux abonnements et 2.300 à 2.400 francs aux achats de livres ! Quelle misère !

Comment voulez-vous qu'avec des budgets pareils une bibliothèque municipale puisse se tenir au courant de la pensée moderne ? Une partie s'en trouve absorbée par le fonds local qu'il faut soigneusement compléter, une plus grande par les abonnements aux journaux et revues qui se multiplient de jour en jour et qui ne sont guère consultés une fois l'année finie.

En dehors de ces acquisitions si restreintes, les biblio-

thèques s'enrichissent par les dépôts de l'Etat et par les dons des particuliers.

Les envois de l'Etat sont de valeur fort inégale. Il ne semble pas que jusqu'ici on ait eu en haut lieu le souci extrême de ne souscrire qu'à des ouvrages de réelle valeur scientifique. « On envoie les livres à travers les bibliothèques de France, au hasard d'une répartition quelconque, après avoir effectué les achats sans aucun souci de l'utilité que peuvent avoir les ouvrages, en ne se préoccupant guère que des auteurs. » Ce n'est pas moi qui avance cette déclaration ; elle est la conclusion de l'enquête à laquelle se livra la *Revue scientifique* en 1905.

Pourtant les dépôts de l'Etat ne sont pas quantité négligeable. Depuis dix ans, à Nantes, ils atteignent une moyenne annuelle de 400 volumes ou fascicules, y compris les suites.

Quant aux dons des particuliers, sans être méprisables, ils sont souvent envahissants. Leur valeur scientifique est généralement médiocre. En plus des ouvrages offerts séparément, œuvres d'auteurs locaux, ou de glorieux inconnus, les legs de bibliothèques entières fournissent pourtant quelquefois un contingent précieux pour l'histoire ou pour la documentation rétrospective. C'est ainsi que depuis 1805 jusqu'en 1910, la Bibliothèque de Nantes s'est enrichie de plus de 25.000 volumes donnés ou légués sur 44.000 environ qui ont été inscrits sur le registre d'entrée. Il est vrai que dans le nombre sont compris 4 à 5.000 doubles qui ne serviront à rien.

Cette pléthore est redoutable. Le nombre n'est pas toujours un criterium de valeur. Le moindre billet de mille ferait souvent bien mieux l'affaire...

*
**

Que conclure de cet exposé parfois sévère ? Il est indéniable que le public ne fréquente pas autant qu'il devrait

les bibliothèques municipales. Pourtant on se plaît à reconnaître qu'elles sont des organisations indispensables à l'instruction générale, pour vulgariser la science, pour servir les études supérieures, pour aider aux progrès de la civilisation. Elles représentent le domaine de la culture française à travers les âges ; elles sont aussi les laboratoires où se préparent les conceptions et les découvertes de demain.

Si elles sont négligées, c'est donc qu'elles ne satisfont, dans leur état présent, ni aux exigences, chaque jour plus grandes, de la documentation moderne, ni aux besoins, chaque jour accrus, d'une élite avide de s'instruire.

Pour leur donner toute leur utilité, les rendre vivantes et attirantes, il faudrait, en somme, peu de choses : changer les heures d'ouverture incommodes ; avoir des catalogues complets et faciles à consulter ; initier les lecteurs au maniement des répertoires bibliographiques ; autoriser largement le prêt à domicile ; assurer à la fonction de bibliothécaire plus d'autorité et de prestige, quitte à renforcer les examens professionnels.

Il faudrait surtout que les municipalités comprennent l'utilité sociale des bibliothèques. C'est à elles qu'il appartient de faire le premier effort, en les dotant des crédits nécessaires. Alors seulement l'outillage intellectuel de la France ne sera plus inférieur à celui des grandes nations. Le xix^e siècle aura eu l'honneur d'avoir sauvé, en organisant les bibliothèques municipales, tout un patrimoine de gloire ancienne. Au xx^e siècle doit appartenir la tâche de le faire servir plus directement aux progrès de l'humanité. « La pensée qui s'éveille ne se satisfait plus seulement de l'histoire des événements passés ; elle songe aux travaux et aux découvertes capables de révolutionner l'avenir. » Et c'est par la lecture qu'elle se forme et s'élève.

L'HYGIÈNE DANS LES BIBLIOTHÈQUES

PAR

X. PELLETIER

Bibliothécaire principal à la Bibliothèque nationale.

MESSIEURS,

Il y a entre le public et les bibliothèques le plus fâcheux échange de mauvais procédés... en matière d'hygiène bien entendu. Le public apporte des germes pathogènes de toutes sortes aux bibliothèques, qui les conservent d'ailleurs très soigneusement et les lui rendent considérablement augmentés, en les aggravant par une installation absolument défectueuse. Il va de soi que l'hygiène dans nos établissements — ils n'en ont pas le privilège — est comprise tout au rebours du sens commun, ou absolument ignorée, de sorte qu'en raison de l'accroissement continu des travailleurs, ceux-ci peuvent être gravement menacés dans leur santé, en même temps que la profession de bibliothécaire est devenue fort dangereuse.

Il ne saurait être question, bien entendu, de ces calmes dortoirs de Paris et de province, où de rares lecteurs feuilletent des documents ou méditent doucement, les yeux

clos, paradis des digestions paisibles et des fonctionnaires sans ambition, et qui évoquent le souvenir de ces antiques cités des livres dont l'abbaye du Mont Saint-Michel, au xvii^e siècle, fut le plus typique exemple.

Les seules bibliothèques qui nous intéressent sont les grandes bibliothèques, la Nationale, celle de Sainte-Geneviève, de l'Université. Quoique nous soyions assez documentés pour étudier de quelle façon l'hygiène est observée dans chacune d'elles, le temps nous manquerait pour le faire assez complètement. Les mêmes errements — et les mêmes dangers — se retrouvent du reste à peu près dans toutes.

Examinons donc ce qui se passe chaque jour, de l'ouverture à la clôture d'une séance de travail. Une demi-heure environ avant l'arrivée du public, un gardien armé d'un balai et d'un vaste plumeau — un plumeau dans une bibliothèque ! — passe entre les tables, promène sur elles ses instruments, soulève en tourbillons la poussière de la veille avec le geste large du semeur, afin qu'au moment où le public et les fonctionnaires arriveront, de cette poussière sacrée, aucune parcelle ne soit perdue pour leurs poumons.

Il entre, le bon public, et son rôle commence. Il tousse sur les volumes, il mouille ses doigts pour tourner les pages — des doigts qui ignorent parfois le savon. Si vous voyiez les pages des livres habituellement consultés ! Il crache à côté, quelquefois à l'intérieur des crachoirs remplis de sciure de bois sèche, il les renverse souvent... Il tousse enfin au nez des bibliothécaires, et quand le toussueur a des oreillons, ou est porteur de germes diphtériques, syphilitiques ou tuberculeux, on imagine ce qu'il en peut résulter... Et c'est ainsi que par les livres, par les lecteurs peu soigneux, les bacilles les plus nocifs se dispersent, se communiquent...

Qu'on entre maintenant, un après-midi, dans la salle

d'une de ces vastes bibliothèques où depuis le matin plusieurs centaines de travailleurs se sont succédé. Une odeur très spéciale imprègne l'air, relent de corps humains, souvent d'une propreté douteuse, atmosphère délétère saturée par l'expiration de tous ces poumons. Cet air là, outre l'acide carbonique dont il est chargé, contient des produits toxiques extrêmement dangereux ; public et fonctionnaires le respirent, sans que nulle ventilation le chasse et le renouvelle. L'élévation d'une salle, quoiqu'on en dise, ne signifie rien, car cet air empoisonné, lourd, stagnant, forme au-dessus des têtes une nappe épaisse de quelques mètres. On respire donc en largeur, non en hauteur, et c'est ainsi que l'on peut être parfaitement asphyxié, au milieu d'une foule, dans une cathédrale ou sur la place de la Concorde, si l'air est immobile. Ce fait s'est produit.

Qu'on ajoute à cela le détestable chauffage par calorifère, laissant toujours filtrer de l'oxyde de carbone, et l'on ne s'étonnera plus des migraines rebelles, de cette anémie particulière dont se plaignent tant de travailleurs habitués des bibliothèques, de cette torpeur qui les accable durant les trop longues séances. On croit qu'ils dorment... c'est vrai quelquefois, mais la plupart du temps, ce pseudo-sommeil est la signature d'une intoxication. On objectera qu'en été, le danger des calorifères disparaît. Sans doute. Aussi, pour que le public n'y perde rien, on établit... des courants d'air.

Occupons-nous, à présent, d'autres victimes de cette étrange hygiène : les fonctionnaires, soumis à plus de dangers encore que le public. Il existe pour eux, dans la pathologie du poumon, une affection particulière : l'asthme des bibliothécaires. Il en est peu qui, à un moment de leur carrière, n'en aient été atteints. On les rassure par le diagnostic de bronchite chronique. À dire le vrai, il s'agit la plupart du temps d'une sérieuse candidature à la

tuberculose pulmonaire, et quelques-uns meurent bacillaires. Evidemment, la tuberculose peut avoir une autre origine, mais elle n'évoluerait pas avec la même malignité dans un milieu moins favorable à son développement.

La poussière, voilà le premier ennemi. Très ténue, elle s'incruste sous la peau, en obstruc les pores, entrave la respiration eutanée. Elle s'applique aux muqueuses pituitaire, laryngée, bronchique, pulmonaire, elle les irrite, les maintient en état d'inflammation subaiguë, de congestion chronique. Elle crée là un point de moindre résistance en les éraillant, en déterminant ainsi des effractions qui sont autant de portes ouvertes aux bacilles. Si le terrain est prédisposé à la tuberculose, s'il existe déjà des lésions bacillaires minimales, elle les aggrave et, par surcroît, la poussière a un terrible collaborateur : les brusques variations de température, déterminant tous les modes d'infection de l'appareil respiratoire, ces bronchites à répétition qui font si parfaitement le lit de la tuberculose.

L'hiver, dans les salles, dans les bureaux, les calorifères entretiennent une température de serre chaude. Dans les magasins qui ne sont pas chauffés et ne peuvent pas l'être avec l'installation actuelle, où les fonctionnaires sont à demeure, où d'autres sont souvent appelés par leur service, la température est glaciale. Ce sont alors, plusieurs fois dans la journée, des plongées brutales dans le froid, des variations de vingt degrés en quelques secondes. L'été, sous les doubles vitrages où le soleil chauffe l'air non renouvelé, c'est une chaleur effrayante qui atteint, aux jours caniculaires, jusqu'à 50 degrés et déterminait jadis chez un fonctionnaire une grave affection d'estomac, chez un autre des troubles oculaires tels qu'un œil fut irrémédiablement perdu. Cette température se mue, lorsqu'on descend quelques étages, en ombre trop fraîche. Qu'on ajoute à cela les vestibules glacés où l'on pénètre en trans-

piration du dehors, et qu'on juge de ce qu'il peut en advenir.

Il convient d'insister sur ce danger de la tuberculose et sur la coupable indifférence qu'on lui témoigne. Il suffira pour le prouver d'en citer un fait typique qui se produisit il y a douze ans environ. Dans une bibliothèque de Paris il y avait un bureau où on procédait à des cultures bacillaires intensives et qui valait son pesant d'arsenic. Assez sombre, sorte de galerie donnant sur une rue où la circulation est très intense, on en lavait vaguement le parquet vermoulu, et on en époussetait violemment les tables en ruines. C'était là qu'on cataloguait les livres nouveaux entrant à cette bibliothèque, livres — qu'on le remarque — dont les pages étaient coupées par un gardien — manifestement tuberculeux — du bureau voisin. Le bibliothécaire chargé d'inscrire et numérotter les volumes à leur arrivée dans le bureau où on les cataloguait avant de les mettre à la disposition du public, devint tuberculeux et mourut.

Sa place fut très sommairement nettoyée et son successeur devint tuberculeux à son tour, continuant l'ensemencement bacillaire de son prédécesseur sur ces livres nouveaux, donc très consultés par le public qui se contamina copieusement aux milliers de volumes ainsi imprégnés. J'ajoute que ce fonctionnaire était plusieurs heures chaque semaine détaché à un autre service, ce qui était une singulière façon de localiser le danger. Mais en ce temps-là, cette bibliothèque comptait des tuberculeux en nombre et était un conservatoire de bacillaires.

Dans ce même bureau, et vers la même époque, un gardien devint tuberculeux — tuberculose pulmonaire ouverte ! — crachant dans son coin au hasard, dans un de ces abominables crachoirs à sciure, ou à côté... Un des fonctionnaires de ce bureau, qui pendant deux ans, à partir de cette époque, fut en instance de tuberculose, mais

en guérit, finit par obtenir — quoiqu'on accueillit sa réclamation avec une ironique pitié — la désinfection sérieuse de ce bureau mortuaire. On lava planchers, murs, rayons et plafond, dont on avait respecté la crasse pendant un demi-siècle; on ne toucha pas aux tables, bien entendu, et quand tout fut à peu près nettoyé... *on remplaça très soigneusement dans le bureau et dans leurs services le bibliothécaire et le gardien* qui recommencèrent à infecter et le public et leurs collègues. Tous deux moururent. Ce dont il faut s'étonner, c'est qu'il n'y eut dans ce local que trois victimes. Résumons : en quelques années, dans ce même bureau et sans qu'on y eût pris garde, deux bibliothécaires et un gardien sont morts de la même contagion, et ont infecté plusieurs milliers de volumes...

Il est d'autres dangers encore. À l'aération normale, on substitue l'aération accidentelle, les courants d'air glacés tombant sur le dos des bibliothécaires vissés à leur fauteuil, toutes les fois qu'on ouvre une porte ou qu'il y a du vent au dehors : dangers graves de contagion par les serviettes, fixées à demeure, qu'on ne change pas assez fréquemment et qui sont communes...

Dangers non moins graves de l'installation très défectueuse des lavatoires. Mais j'aurais mauvaise grâce d'insister sur ce sujet. Par la raison sans doute que les hommes d'étude ont l'intestin discret, dans telle bibliothèque où fréquentent chaque jour près d'un millier de travailleurs, il n'existe que quatre retraits. Il est vrai que par compensation les sièges sont en marbre.

Bien entendu, en cas d'accident, crise de mal comitial, apoplexie, etc., aucun secours efficace. Pas de service médical. Pas de brancard. Comme médicaments d'urgence, de l'éther et cette dangereuse drogue : l'arnica, aux mains du premier venu.

Parlerai-je de l'éclairage toujours mal distribué, de la lueur de cave qui règne, même par les temps clairs, dans

certaines bibliothèques, ou de la lumière aveuglante venant de baies mal orientées, pour le plus grand dommage de la vue? Dirai-je le danger des bulletins que lecteurs et gardiens, à tour de rôle, tiennent à leurs bouches quand leurs mains sont embarrassées? Je ne citerai que pour mémoire les hernies d'effort, les varices dues à la station verticale trop prolongée; les dermatites palmaires, les ulcérations des muqueuses nasales, buccales dues au contact de la poussière, les menaces de chute dans les escaliers de fer ou de pierre glissante. A propos de tous ces dangers, qu'on ne prononce pas les mots de « risques professionnels ». Ceux-ci n'existent que lorsqu'ils sont inévitables, que comme le corollaire toujours possible d'une profession. Or, celle de bibliothécaire ne doit pas fatalement compter avec la tuberculose, ou d'autres infections, j'imagine...

De ces indications sommaires — car pour une étude complète de la question il faudrait examiner les conditions spéciales de chaque bibliothèque — la conclusion s'impose: tout est à réformer dans l'hygiène des bibliothèques.

Ces réformes sont urgentes, indispensables... et possibles. Examinons les plus essentielles. Puisqu'il est prouvé que les livres sont des agents de contamination, il convient de les rendre relativement inoffensifs. Rappeler le public au respect du bien commun en le priant de ne pas maculer les volumes qu'on lui communique, serait inutile; désinfecter *tous* les livres qui passent entre tant de mains est impossible. Mais on peut parfaitement — et on doit — désinfecter au moins une fois par mois les livres qui sont le plus souvent consultés, surtout parmi ceux qui sont à la disposition du public. Cette désinfection serait assurée, sans la moindre détérioration, par les vapeurs de formol. Il serait également à désirer pour les volumes absolument malpropres par suite d'un trop long usage, qu'on les remplaçât quand cela serait nécessaire, et qu'on

aie toujours des exemplaires doubles en réserve, dans ce but. Il n'y a pas à s'occuper ici des cabinets de lecture et des bibliothèques circulantes. En ces cas, tout livre prêté doit être considéré comme infecté — les malades et les convalescents lisant beaucoup — et soigneusement désinfecté.

Dans les salles de travail, le sol doit être chaque jour, non balayé, mais lavé avec une solution antiseptique. Les tables ne doivent jamais être époussetées, mais essuyées. Il convient qu'elles soient en chêne, passées à la paille de fer chaque mois, ou alors simplement peintes au ripolin, et lavées chaque semaine. Je n'ai pas besoin d'ajouter que les plumeaux doivent être *absolument* proscrits d'une bibliothèque. Balayages humides, toujours, et essuyages avec des linges qu'on se gardera de secouer, mais qu'on lavera, après usage, dans une solution antiseptique chaude.

Lorsqu'on fera de grands mouvements de volumes, toutes les fois enfin qu'il y aura à remuer de la poussière, celle-ci sera préalablement enlevée au moyen du *vacuum*. Si on ne veut — ou ne peut — acheter cet appareil, on le loue aisément, et le nettoyage se fera rapidement, car il est inutile, comme on jugea à propos de le faire, de présenter le volume sous toutes ses faces. Il suffit de faire basculer les rayons et de n'offrir à l'aspiration que la tranche supérieure des livres où la poussière s'accumule.

Pour le chauffage, la suppression des calorifères dangereux, même pour les volumes, s'impose. Il n'y a pas à hésiter à leur substituer le chauffage central à la vapeur sous basse pression qui, seul, peut permettre de chauffer toutes les parties d'une bibliothèque, si vaste qu'elle soit, par des radiateurs. Il est également aisé de modifier l'aération si défectueuse actuellement. Il serait très simple de supprimer les courants d'air en recherchant les défauts de construction qui les déterminent. Pour assurer le renouvellement continu de l'air, il est facile d'établir des venti-

lateurs à ailettes, ou, comme dans les hôpitaux, des ventouses qui, par aspiration d'air, en empêchent la stagnation.

L'éclairage trop violent peut être aisément atténué ; l'éclairage trop faible peut être augmenté par les vitres prismatiques, ou, dans les endroits sans fenêtres, par des lampes électriques portatives mises à la disposition des fonctionnaires avec moins de parcimonie.

Parlerai-je des malpropres et dangereux crachoirs à sciure *sèche* ? Il est indispensable de les remplacer par des récipients analogues à ceux des dentistes, solidement fixés à hauteur convenable et remplis d'un liquide antiseptique. Le nettoyage en serait rapide et aisé. Quant aux lavatoires, leurs installations doivent être changées. Les systèmes en usage partout sont trop connus pour que j'insiste.

Le lavage des mains doit être fréquent, dans une bibliothèque, et largement assuré. L'eau n'y pourvoit pas suffisamment, et il est essentiel d'y joindre le savon. On ne peut mettre à la disposition du public et des bibliothécaires des morceaux de savon qui disparaîtraient trop vite et seraient d'ailleurs infectés par un usage commun, mais on peut parfaitement placer au-dessus des cuvettes des récipients à écoulement automatique contenant une solution de savon, d'un prix extrêmement modique. Pour l'essuyage des mains, on devra supprimer absolument les serviettes de toile, salies en quelques heures, et leur substituer des serviettes japonaises d'un prix très minime, en papier résistant et simple, qui ne serviront qu'une fois.

Mais en attendant qu'on réalise tout ou partie des réformes nécessaires, les dangers qu'on vient de signaler sans nulle exagération, subsisteront longtemps encore. Il reste donc les moyens de défense individuelle, les seuls efficaces pour le moment.

On peut éviter la contagion par les livres en les maniant sans brusquerie, en n'en tournant jamais les pages, le

doigt mouillé. On se savonnera soigneusement les mains après les avoir consultés, surtout avant les repas. Pour le séjour dans l'air vicié des salles, on en atténuera les inconvénients en évitant les séances de travail trop longues, ou en les interrompant par quelques instants de repos dans une atmosphère moins toxique.

On évitera le grave danger du passage brusque d'un lieu surchauffé à un lieu froid, en se couvrant les épaules et la tête. Il ne faut pas craindre la calotte du savant. D'ailleurs, il y a des casquettes d'automobile qui conviendront parfaitement aux bibliothécaires élégants. Quant aux courants d'air qui soufflent en ouragan dans certaines bibliothèques, lorsqu'on doit les subir immobile, on peut joindre à cette casquette un confortable plaid, ce qui met un peu de fantaisie dans la cité des livres. Un vêtement de bibliothèque très pratique serait le manteau long à pèlerinc et à capuchon, d'un prix fort abordable, séricuse guérite contre les courants d'air et les refroidissements, mais on le jugerait sans doute trop pittoresque...

La poussière est plus difficile à éviter. On peut du moins en restreindre les effets nocifs en ne secouant jamais les livres, mais en les essuyant.

La peau devra être maintenue en état de propreté absolue par des tubs, des bains fréquents ou des frictions alcoolisées quotidiennes, par le lavage des mains répété au cours d'une séance. S'il se produit une écorchure, une coupure, on devra, après lavage sommaire, badigeonner la partie lésée à la teinture d'iode, et cela jusqu'à la cicatrisation complète, les piqûres ou les simples éraillures sur une peau souillée de poussière déterminant souvent des phlegmons d'une extrême gravité.

Pour empêcher la pénétration trop abondante de la poussière dans les bronches, on ne devra jamais respirer que par le nez. Si l'on est astreint à des travaux obligeant à absorber cette poussière, on devra fixer au-devant du

nez et de la bouche un linge constamment humide; et mettre dans les oreilles un léger tampon d'ouate, linge et ouate qu'on renouvellera fréquemment. Et comme, malgré ces précautions, assez de poussière encore pénétrera dans l'appareil respiratoire, il sera indispensable d'assurer la désinfection quotidienne des premières voies par des bains de gorge avant et après les repas. On évitera toutefois les lavages du nez, car ils sont rarement correctement faits, et l'aspiration de liquides par les fosses nasales peut avoir de sérieux inconvénients.

Il conviendra enfin de surveiller attentivement l'état général. Si une affection quelconque, même bénigne, de l'appareil respiratoire se déclare, qu'on ne la traite pas par l'indifférence, qu'on n'abrège pas la convalescence. Et si on éprouve cette fatigue particulière, cette inappétence, cette sorte de langueur, cet état sub-fébrile sans cause apparente qui caractérise si souvent la période pré-tuberculeuse, et qui peut durer quelques mois, qu'on aille immédiatement consulter le docteur. Il y a là un devoir strict de défense individuelle et de préservation collective.

Il est certain que les gens qui ne croient point aux microbes et qui jugent les hygiénistes d'ennuyeux maniaques, trouveront bien inutiles ces conseils et opposeront à ces réflexions moins médicales que de simple bon sens beaucoup d'ironie ou de dédaigneuse indifférence. Peu importe. Evidemment, je ne prétends pas qu'il faille faire son testament quand on entre dans une bibliothèque comme lecteur ou comme bibliothécaire. Je n'ai pas davantage l'intention de faire le procès d'aucune administration, et je reconnais volontiers qu'actuellement on écarte, jusqu'à sa guérison, tout fonctionnaire manifestement atteint de tuberculose, ou d'une affection contagieuse.

Cela ne suffit pas. Il y a des réformes nécessaires. Je crois l'avoir démontré. Elles peuvent être accomplies. Et

c'est moins aux architectes qu'il conviendra en ce cas de s'adresser, qu'aux médecins qui, eux, ne pourront que constater l'exactitude de ce que vous venez d'entendre et auront toute compétence pour donner leur avis.

On objectera, sans doute, la question budgétaire. On répondra simplement ceci : que l'on fasse un emploi plus utile de certains fonds. Au lieu de remuer et d'entasser beaucoup de moellons, trop de moellons, d'édifier des salles très imposantes d'une architecture et d'une ornementation parfois vraiment affligeantes et dont on est souvent fort embarrassé, d'installer des appareils d'acoustique par exemple, très coûteux et inutilisables ; de construire des magasins où ni le chauffage, ni l'aération, ni l'éclairage, n'ont été compris, frigorifiques l'hiver, étuves l'été, et où il semble qu'on n'a jamais prévu la présence d'un être humain, il eût été et il serait moins onéreux certainement de construire des salles et des réserves de livres plus simples, plus élégantes par leur simplicité, et plus pratiques, où les règles de l'hygiène moderne, si banales aujourd'hui, seraient moins méconnues. Il serait plus logique aussi quand, par hasard, on a les moyens de les appliquer, de ne pas le faire de telle façon qu'elles ne soient qu'illusoires garanties, d'autant plus dangereuses qu'elles donnent une fausse sécurité. A quoi bon installer des filtres Pasteur dont on nettoie quelques-uns tous les mois, alors que d'autres ne sont nettoyés que tous les ans, et utiliser comme eau potable l'eau des réservoirs d'incendie ? A quoi bon dépenser une somme, si minime soit-elle, pour conduire la chaleur d'un calorifère dans le point éloigné d'une bibliothèque, si cette conduite, ayant par une fantaisie inattendue un parcours d'une douzaine de mètres à l'air libre, n'apporte plus que de l'air froid au point à chauffer ? On pourrait multiplier de tels exemples...

Si défectueux d'ailleurs que soient, au point de vue de

l'hygiène, les bibliothèques actuelles, il est possible d'en modifier l'installation dans ce qu'elle a de dangereux, d'appliquer à ces modifications des fonds dont l'emploi à une autre destination est moins utile, moins urgent. Les dépenses indispensables seraient peu considérables, et l'on ne saurait, en vérité, opposer une raison d'économie dans une question qui intéresse aussi nettement la santé et parfois la vie des travailleurs et des fonctionnaires.

Les pages intermédiaires sont blanches

TABLE DES MATIÈRES

EUG. MOREL. — Avertissement	1
EUG. CAPET. — La Bibliothèque du British Museum.	1
H. LEMAITRE. — La Bibliothèque du Congrès à Washington. — La nouvelle Bibliothèque de New-York	39
P. VANRYCKE. — Les Bibliothèques universitaires et la presse scientifique de Hollande	53
EUG. MOREL. — La Bibliothèque royale de Berlin. — Le prêt et le bureau de renseignements	73
P. CORNU. — Les Bibliothèques d'art de Paris	97
J. LAUDE. — Les Bibliothèques universitaires de province	127
M. GIRAUD-MANGIN. — Les Bibliothèques municipales devant l'opinion	153
X. PELLETIER. — L'hygiène dans les Bibliothèques.	169

Librairie Marcel RIVIÈRE et C^{ie}
31, Rue Jacob et 1, Rue St-Benoît — PARIS

P. CAULLET

ÉLÉMENTS DE SOCIOLOGIE

La Science et l'Art. - Lois et Hypothèses
Systèmes et Utopies

Un volume in-8..... 7 fr.

WILLIAM JAMES

Précis de Psychologie

TRADUIT PAR

BAUDIN ET BERTIER

Un volume in-8 de 632 pages..... 10 fr.

EDGARD DEPITRE

Professeur à la Faculté de Droit de Lille.

La toile peinte en France

Au XVII^e et au XVIII^e siècles

INDUSTRIE - COMMERCE - PROHIBITION

Un vol. in-8 orné de grav. et d'une planche en couleurs 9 fr.

" BIBLIOTHÈQUE D'HISTOIRE ÉCONOMIQUE "

JULES ARNOUX

LE PEUPLE JAPONAIS

LE VIEUX JAPON - LE JAPON MODERNE - LE JAPON ACTUEL

Un volume in-8 jésus de 510 pages..... 5 fr.

Imprimerie BERGER, CHAUSSE et Cie, 20, rue Geoffroy-l'Asnier, Paris